

# La Tour d'Aigues

Archives notariales

Georges Bernard

1586 - 1633

\* \* \*

Année 1613

3 E 69 / 161

par Thomas Spínosa

### **Accord entre Me Louis Jourdan et François Blanc – f°1**

Le 02/01/1613 à défaut de paiement de la somme de 15 livres de principal due à Me Louis Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues par Balthazar Billard dudit lieu, suivant sentence arbitrale du 07/09/1612, et 3 livres 4 sols pour la moitié des épices, la sentence ayant été reçue par Me Louis Sauvecane notaire royal de ce lieu, ledit Jourdan l'a fait gager sur un chenevier suivant les exploits du 01/10/1613 et a fait députer séquestre François Blanc tisseur de draps de ce lieu et a poursuivi ses exécutions jusqu'à prise de corps contre ledit séquestre « a faulte de randre en intention de le fere transduire a Aix, ce que luy pouvoit produire grande incomodité et pour ce suget auroit requis et prié ledit mestre Jourdan le fere relaxer et donner quelque dilay pour pouvoir agri contre ledit Billard qui c'est depuis saisy dudit chenevé et dont il en a promesse de sa main, ce que ledit Jordan luy a amiablement accordé. »

A comparu ledit François Blanc lequel a promis de payer ladite somme de 15 livres 2 sols 5 deniers de principal, 3 livres 4 sols pour la moitié des épices, ainsi que 12 livres 17 sols pour les dépens faits à la poursuite du procès contre le séquestre comprenant les voyages selon le compte arrêté, soit au total 31 livres 3 sols. Il doit payer dans quarante jours et à défaut ledit Jourdan continuera ses poursuites ; mais si ledit Blanc paie il demeurera quitte pour toujours, se réservant son recours contre ledit Billard et en cas ledit Jourdan lui fait cession d'actions, ce dernier lui ayant remis l'extrait de ladite sentence, les lettres exécutoires et exploits. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Mathieu Nel et Claude Roman de ce lieu. [Signé : L Jourdan]

### **Reconnaissance de dot pour Anne Fabre – f°4**

Le 02/01/1613 a comparu Jean Silvestre, travailleur de La Bastidonne (84), lequel comme mari d'Anne Fabre, a confessé avoir reçu d'Antoine Fabre dudit lieu, son beau-père, absent, la somme de 12 livres à bon compte de la dot que ce dernier a assigné à ladite Anne sa fille dans son contrat de mariage reçu chez ce notaire, d'où quittance et reconnaissance au profit de sa femme, absente. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de François Silvestre et Claude Ginies, de La Bastidonne.

### **Dette pour Jérôme Ricard – f°5**

Le 02/01/1613 a comparu Honoré Roux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jérôme Ricard de ce lieu, présent, la somme de 76 livres 10 sols pour l'achat d'un mulet poil sardin, garni d'un bât, reçu précédemment d'où quittance, et qu'il promet de payer en deux paies, moitié à la Saint-Michel et moitié au même jour l'année suivante avec hypothèque du mulet. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Barthélémy Icard et de Bertrand Coussin de ce lieu. [Signé : H Rous, Coussin, B Icard]

Le 19/10/1613 ledit Ricard a confessé avoir reçu dudit Roux présent 12 écus 45 sols en déduction du prix du mulet, paie échue à la Saint-Michel dernière, d'où quittance. Fait en présence d'Honoré Thurin et Pierre Laugier. [Signé : H Turin]

Le 03/10/1614 acte barré en présence dudit Ricard qui fait quittance audit Roux de la somme de 12 écus 45 sols restante. Fait en ce lieu en présence de Jean Pourret et Pierre Laugier. [Signé : H Rous]

### **Dette pour Germain Payan – f°6**

Le 02/01/1613 a comparu Jérôme Ricard, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Germain Payan de Grambois (84), présent, la somme de 141 ivres pour l'achat de deux mulets poil roux avec leur bât et cordage, reçus d'où quittance, et qu'il promet de payer en trois paies, 39 livres le 15 août, 39 livres à Noël et le reste à la Saint-Michel prochaine en un an, avec hypothèque des mulets. Fait et publié en ce lieu, dans le greffe, en présence de Claude Roman et de Balthazar Billard de ce lieu. [Signé : Billard]

### **Accord entre André et Sauvaire Batarel, d'une part et Louise Batarel – f°8**

Le 02/01/1613 ont comparu André et Sauvaire Batarel, tant pour eux que pour Etienne leur frère, du lieu de Saint-Martin-de-Castillon (84), lesquels désirant mettre fin à une dispute concernant une cession de 14 écus faite par Louise Batarel, veuve de feu Elzias Durand, à Antoine Durand son fils à prendre sur lesdits frères pour raison de sa dot et paies échues selon son mariage, ils ont accepté ladite cession pour 36 livres de reste qu'ils déclarent devoir et promettent de payer ainsi, 6 livres à présent, payées par ledit André sur 12 livres qu'il doit pour sa part. Pour les 29 livres ledit Sauvaire Batarel tant pour lui, pour sa part que pour celle de son frère Etienne, paiera entièrement, et ledit André ses 6 livres restantes, à Noël. [Note : le total ne correspond pas. S'ils doivent 14 écus, cela veut dire 42 livres et ici  $12+29 = 41$  ; s'ils doivent 36 livres ils annoncent en payer 41 ; s'il reste 42-6 livres, il reste à payer 36 livres et  $29+6 = 35$  livres. Il manque toujours 1 livre]

Fut présente ladite Louise Batarel, laquelle a déclaré que ladite somme de 36 livres est pour le reste de sa dot selon leur compte, d'où quittance à ses frères « sans a elle prejudice de repeter de trente quatre escus receus par ledit feu Durand son mary selon les quictances presentement exhibées par lesdits Batharelz. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Georges Meisonier et Claude Roman de ce lieu.

Le 24/01/1614 ledit Durand a confessé avoir reçu desdits Batarel, ledit Etienne présent, la somme de 29 livres restante d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Barthélémy Gueidan et Pierre Bonardel de La Motte-d'Aigues (84).

### **Quittance réciproque entre Georges Gueidan et Jacques Nicollet contre Pierre Laumonier – f°10**

Le 04/01/1613 a comparu Pierre Laumonier maître menuisier habitant Aix-en-Provence (13), lequel a confessé avoir reçu de Georges Gueidan et Jacques Nicollet rentiers des droits seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présents, la somme de 72 livres qu'ils devaient lui payer par mandat qui lui a été fait par madame de Créquy payant comme épouse et procureur de monseigneur de Créquy, en date d'octobre 1611, mandat « qu'il a esgaré, ne se souvenant en quel temps ». Chacun des rentiers en a payé la moitié, ledit Gueidan à la suite de la sentence arbitrale du 13/10/1612. D'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Guillaume Bœuf et Claude Roman de ce lieu. [Signé : Pierre Laumonie, Gueidan, Nicollet]

### **Dette pour Me Pascal Sicard – f°12**

Le 05/01/1613 a comparu François Icard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Pascal Sicard de ce lieu, présent, quatre charges de blé annone, mesure courante, reçues en prêt, précédemment, à rendre au premier vendredi du mois de mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jaume Monier et Claude Roman de ce lieu. [Signé : Sicard, Iccard]

Le 30/10/1615 acte barré en présence dudit Sicard qui fait quittance audit Icard, présent. Fait en présence de Claude Fournier et Louis Porre. [Signé : Sicard]

### **Louage personnel pour Pierre Justas – f°12**

Le 05/01/1613 a comparu Pierre Justax de Goult (84), lequel s'est loué à Philippe Astoin maître maçon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, pour une année entière à partir de Noël passé moyennant la somme de 36 livres en déduction de laquelle ledit Astoin en a reçu 33 livres tant en blé qu'en argent d'où quittance, et les 3 livres restantes seront à payer au terme du contrat. « Ledit Astoin monstrera et enseignera fidellement audit Justax son estat, art et mestier de masson sans l'employer a autres œuvres fors aux domestiques, honnêtes et utiles selon sa qualité. » Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Me Antoine et Claude Queyrel, frères, de La Bastidonne (84). [Signé : Queyrel, C Queyrel]

Le 02/09/1613 acte barré en présence des parties se faisant quittance réciproque conformément au compromis et sentence arbitrale chez ce notaire le 11/06/1613. Fait en ce lieu en présence de Barthélémy Gueidan de ce lieu et Firmin Laromet de Goult (84). [Signé : Bartehem Gedam]

### **Compromis entre demoiselle Delphine Devoulx et Antoinette Rougon – f°14**

Le 07/01/1613 ont comparu Antoinette Rougon veuve de Sauvaire Daumas et demoiselle Delphine Devoulx veuve du capitaine Ferdinand Bon, héritière de feu Henry Devoulx son père, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquelles pour « vivre hors de procès » ont compromis concernant les procès devant la cour de parlement sur l'appel interjeté par ladite Devoulx de la sentence donnée par le lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13). Elle acquiesce à cette dernière sentence et renonce à son appel. Le procès est lié à une maison que ledit feu Devoulx avait fait saisir pour dette due par ledit feu Daumas « n'estant question que d'extimer ladite maison et liquider ce que l'une desdites parties pourra randre a l'autre ». Cela est laissé entre les mains de deux arbitres, Me Claude Gavaudan et Jaumet Monier de ce lieu. Les parties devront produire leurs pièces et ils rendront leur sentence dans quinze jours, avec pouvoir aux arbitres de prendre un troisième arbitre s'ils ne sont pas d'accord. Les parties devront respecter la sentence sous peine de 30 livres d'amende, moitié au roi, moitié à l'autre partie. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Me Jean Candolle d'Aix-en-Provence (13) et Antoine Martini de ce lieu. [Signé : Dauphine Devoulx, A Martini, Candolle]

### **Cession et obligation pour Me Jean Candolle – f°15**

Le 07/01/1613 a comparu Me Jacques Vian de ce lieu de La Tour-d'Aigues, ancien visiteur des gabelles à sel de ce pays, lequel en acquittement de la somme de 360 livres qu'il doit à Me Jean Candolle d'Aix-en-Provence (13) pour vingt-cinq charges de blé annone et cinq charges de conségal prêtées, il cède semblable somme à prendre de François Pourchier de ce lieu, pour la rente qu'il lui doit pour les biens qu'il tient de lui, paies à échoir à Pâques et au 15 août suivant, selon acte d'arrentement chez Me Raymond Olivier notaire royal de Pertuis (84), d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Claude Roman et Barthélémy Imbert de ce lieu. [Signé : Vian, Candolle]

Le 07/01/1613 ladite cession a été intimée audit Pourchier « qui a dict qu'il l'accepte sans préjudice des dommages et interestz pour la non jouissance des piecces de son arrantement que l'ont esté vandues et occupées tant par ledit sieur Vian que son nepveu, dont en a protesté. » Fait en ce lieu en présence que dessus.

### **Quittance pour la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque – f°16**

Le 11/01/1613 a comparu François Monier de Grambois (84), lequel comme procureur de Me Charles Chanut procureur en la cour, suivant procuration chez Me Gabriel Asse notaire de Grambois en 1612, a confessé avoir reçu de la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) et des mains de Me Louis Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, trésorier de ladite communauté, présent, la somme de 75 livres en déduction et à bon compte de ce que la communauté doit audit Chanut par acte chez Me Louis Ricard notaire de Grambois du 04/04/1610 ainsi que des intérêts et dépens, la somme étant due à la Saint-Michel de ladite année. Ledit Jourdan paie suivant un mandat qui lui a été adressé signé par Me Sauvecane notaire en date du 06/09/1612 signifié le 13 et présentement retiré par ledit Jourdan. D'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Claude Darbon et Jean Allemand de ce lieu. [Signé : Monnier, L Jourdan]

### **Quittance pour Guillaume Sicard – f°18**

Le 12/01/1613 a comparu Antoinette Rougon veuve de Sauvaire Daumas de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a confessé avoir reçu de Guillaume Sicard de ce lieu, présent, la somme de 33 livres pour l'achat des fruits de deux saumées de terre et neuf hommes de vigne qui lui ont été délivrés à l'encan public par autorité du lieutenant général des soumissions au siège d'Aix-en-Provence (13) le 8 de ce mois, « faict le ladite delivrance a la poursuite de ladite Rogonne », somme reçue d'où quittance, « sans a elle préjudice des despans et de s'en provoquer contre et par devant qu'il

appartiendra. » Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Balthazar Billard et Claude Tamisier de ce lieu. [Signé : Sicard, Billard, Claude Tamisier]

#### **Obligation pour Claude Queyrel – f°19**

Le 12/01/1613 a comparu Roman Queyrel de La Bastidonne (84), lequel a confessé devoir à Claude Queyrel fils de feu André, dudit lieu, présent, deux saumées de conségal, sept panaulx d'orge et 6 florins en argent, pour prêt amiable, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre au 15 août. Il hypothèque tous les semé qu'il a à La Bastidonne et en ce lieu de La Tour-d'Aigues. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Barthélémy Gueidan et Jaume Monier de ce lieu. [Signé : R Queyrel, C Queyrel]

#### **Achat de culture de terre – f°20**

Le 12/01/1613 a comparu Roman Queyrel de La Bastidonne (84), lequel a vendu à Claude Queyrel fils de feu André dudit lieu, présent, la culture d'une raie de deux saumées de terres quartier de Saint-Julien confrontant chemin de Mirabeau et terres de Georges Queyrel et Honoré Turcan. Cette vente est faite pour le prix de 9 livres, somme reçue précédemment d'où quittance. Ledit Roman emploiera son bétail pour labourer ladite terre en la semant d'avoine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la boutique du greffe, en présence de Me Bernard Constans et Jacques Gueidan de ce lieu. [Signé : R Queyrel, C Queyrel, Jaques Gaydan, Constans]

#### **Procuration pour monseigneur de Créquy – f°21**

Le 12/01/1613 a comparu dame Magdeleine de Bonne, dame de Créquy, comme femme et procureur de Charles de Créquy suivant procuration chez Me Chapelain et Me Desquatrenaulx, notaires et gardes-notes du roi en son châtelet de Paris (75), laquelle a nommé pour procureur Me [blanc dans l'acte] Cazal docteur en droits d'Avignon (84), absent, pour se présenter devant tous magistrats du pape et rectorat de Carpentras « et deffandre sur toutes les assignations et poursuites ja faictes et que se pourront fere cy apres de la part et a la requestre de la dame comtesse de Montravel et sur ce fere toutes poursuites et deffances requizes et neccessaires tant en jugement que dehors jusques a fin de cause. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château et chambre de ladite dame, en présence de Me Gaspard Hupais notaire royal et lieutenant de juge de ce lieu et Salomon de Lombard, de Grenoble (38), argentier de ladite dame. [Signé : Madeleyne de Bonne, Hupais, Lombard]

#### **Quittance pour Antoine Guion – f°24**

Le 14/01/1613 a comparu Michel Gerard de Pertuis (84), lequel a confessé avoir reçu d'Antoine Guion de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 10 livres 16 sols à bon compte de 24 livres pour le prix d'une saumée six panaulx de blé annone sur une plus grande quantité, qu'il lui devait par acte chez Me Georges Chapus notaire royal de Pertuis, d'où quittance. Il a reçu la somme en grains. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy Icard et Pierre Laugier de ce lieu.

#### **Convention de prix-fait pour François Velixandre – f°25**

Le 15/01/1613 ont comparu François Velixandre de ce lieu de La Tour-d'Aigues et Jean Sauvat, maître maçon de ce lieu, lesquels ont passé une convention entre eux. Ledit Sauvat « apromis et convenu fere une thine de piarre postoyre dans la maison que ledit Velixandre a aquize ces jours passés du sieur conseiller Viany située a la place au devant et par dessoubz ladite maison dans la rue, de la largeur de ladite maison selon l'ordre des murailles, de l'espesseur de deux pans et demy et d'haulteur jusques a fleur de rue, la crotte comprinse, et dans icelle fere un buget au lieu que ledit Velixandre vouldra pour y fere deux thines, bien et deuement faict a chaulx et sable et mahonnée de mahons vernissatz avec ses deux canons piarre de taille et neanlmoinz fere une trappe et son couvert piarre de taille de grandeur neccessere pour servir ausdites deux thines et randre la place

nette, oster la terre et fere les factures que besoing sera a ses despans et sans que ledit Velixandre soit tenu fournir autre chose que la chaulx randue sur le lieu et d'estre tenu en cas que se treuve de roc fin que l'eissadon estroit ne le puisse avoir, moyennant le pris et somme de septante cinq livres payables a present dix livres seze soulz que ledit Sauvat a heues et receues dudit Velixandre et l'en a quicté a bon compte et le reste en travaillant et faicte la besoigne, laquelle icellui Sauvat aura entierement accomplie par tout le mois de mars prochain et fera ung trou pour entrer de la cave en ladite thine et sera le plan d'icelle mahonné a l'esgal de ladite cave sans abus. » Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence d'Honoré Thurin et Jean Martin fils de Pierre, de ce lieu.

#### Dette pour Magdeleine Reynaud – f°26

Le 15/01/1613 ont comparu Etienne et André Meynard de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lesquels tant pour eux que pour la communauté dudit lieu suivant délibération du conseil de ce jour, ont confessé devoir à Magdeleine Reynaud veuve, de La Motte-d'Aigues (84), absente, deux charges et demi de blé annoncée, mesure courante, reçues en prêt précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la boutique du greffe, en présence de Grégoire Richaud et Jaume Monier de ce lieu.

#### Donation pour Antoine Gal – f°28

Le 15/01/1613 a comparu « discret jesusne homme » Antoine Gal, fils de Louis et de feu Antoinette Baude, de Cucuron (84), dans son lit, malade, autorisé par son père présent, a décidé de disposer de ses biens.

S'il meurt en ce lieu de La Tour-d'Aigues, il souhaite être inhumé dans le cimetière de l'église paroissiale de ce lieu.

Comme Gaspard et Jean Louis Gal, ses frères, « l'ont abandonné a tous peril, sans l'avoir jamais secoueu » il leur donne 5 sols chacun.

« Par contrere, considerant la bonne affection que Claude Pousselle femme de sondit pere en second lict luy a tousjours porté, l'ayant servy et secoueu pandant sa maldie luy a pour ces causes donné et donne » le tiers d'une vignier et verger de douze émines encore indivise avec ses frères, à Cucuron, quartier de Canau, confrontant vignes d'Antoine Solliers, des hoirs de Pinelli, de Jeanne Mallet, de Jacques Seguin et de Me Barthélémy Baffier. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la salle de la bastide des hoirs de feu Me Jean de Saint-Martin, en présence de Jean Canard consul, Jean Martin fils de feu Pierre, Charles Jourdan, Guillaume Mallet et Mathieu Rochel, de ce lieu. [Signé : J Martin]

#### Nouveau bail pour Roland Ripert – f°30

Le 16/01/1613 a comparu dame Magdeleine de Bonne, dame de Créquy comme femme et procureur de Charles de Créquy, laquelle a remis en nouveau bail à Roland Ripert, bourgeois et lieutenant de juge de Saint-Savornin [Saint-Saturnin-lès-Apt], présent, une tour ronde en laquelle il y avait avant un moulin à vent que ledit Ripert remit à la feue dame comtesse de Sault selon acte chez ce notaire le 266/11/1608, situé près dudit lieu sur les roches et au même ordre que les autres moulin à vent qui y sont, et ce pour en jouir par ledit Ripert emphytéote et les siens à perpétuité et faire en ladite tour un pigeonnier. Il pourra vendre ce bien « excepté aux lieux et personnes de droit prohibées » et devant s'acquitter des droits seigneuriaux et les respecter. La cense du pigeonnier est de deux paires de pigeons par an à chaque Noël. Ce nouveau bail est fait moyennant une charge d'avoine, reçue par ladite dame d'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château et chambre de ladite dame en présence de Me Gaspard Hupais notaire et lieutenant de juge de ce lieu et Me Salomon Lombard de Grenoble (38) argentier de ladite dame. [Signé : Madeleyne de Bonne, R Ripert]

#### Permission pour Me Paul Olon – f°33

Le 16/01/1613 a comparu dame Madeleine de Bonne, dame de Créquy, comme femme et procureur de Charles de Créquy, laquelle désirant gratifier Me Paul Olon notaire royal et procureur du comté de Sault, elle lui permet « de fere et ediffier ung pigeonnier en une sienne metherrie stiuée au terroir dudit Sault cartier dict a la Porrache » moyennant deux chapons reçus par ladite dame d'où quittance, et moyennant une cense annuelle et perpétuelle de deux paires de pigeons à lui donner à chaque Noël dès le premier suivant la construction. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château et chambre de ladite dame, en présence de Me Gaspard Hupais notaire royal et lieutenant de juge de ce lieu et Me Jacques Martin de Beaurepaire (38). [Signé : Madeleyne de Bonne, P Ollon, Hupais]

#### **Permission pour Me Pierre Bernus – f°35**

Le 16/01/1613 a comparu dame Magdeleine de Bonne, dame de Créquy, comme femme et procuratrice de Charles de Créquy, laquelle « pour bonnes considerations et par gratification » a permis à Me Pierre Bernus, notaire et procureur du comté de Sault, présent, de faire et édifier un pigeonnier dans une métairie qu'il possède à Saint-Christol (84) quartier dit Le Sueil des Routtes ou où il voudra dans ledit lieu, moyennant deux chapons reçus par ladite dame d'où quittance, et moyennant aussi une cense annuelle et perpétuelle de deux paires de pigeons à chaque Noël dès celui qui suivra la construction. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château et chambre de ladite dame, en présence de Me Gaspard Hupais notaire royal, baile et lieutenant de juge de ce lieu et Me Jacques Martin de Beaurepaire (38). [Signé : Madeleyne de Bonne, Bernus, Hupais]

#### **Dette pour Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon – f°37**

Le 16/01/1613 a comparu Monet Roman de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon, rentiers des droits seigneuriaux dudit lieu, absents, six panaulx d'orge prin et une saumée d'avoine grosse mesure, mesure courante, pour semer cette année en ses terres, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Vincent Barrière et Antoine Reynier dudit lieu.

#### **Dette pour Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon – f°38**

Le 16/01/1613 a comparu Antoine Reynier de Saint-Matin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon, rentiers des droits seigneuriaux dudit lieu, absents, une saumée d'avoine grosse mesure, une saumée d'orge et une saumée d'épeautre mesure courante, en prêt, pour semer cette année dans les terres qu'il tient en arrentement de Catherine Roman et Pierre Barthélémy audit lieu et à Peypin-d'Aigues (84), à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Michel Chansaur [incertain, nom abrégé Chlr] et Vincent Barrière dudit lieu.

#### **Déclaration pour Antoine Pourret – f°39**

Le 16/01/1613 a comparu Louise Brun veuve de Jean Laugier de La Bastidonne (84), laquelle a déclaré à Antoine Pourret de ce lieu, présent, « avoir retiré la part et moitié de tous les fructz que se sont recuillhis ceste année dans les biens de Pascal Laugier son filz tenus a megerie par ledit Pourret, prometant l'en fere tenirquicte envers sondit filz. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Balthazar Lantelme et Philippe Estienne de ce lieu.

#### **Arrentement pour Honoré Chansaur – f°39**

Le 16/01/1613 a comparu Honoré Chansaur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme légitime administrateur et usufruitier des biens d'Antoine Pourchier son beau-fils, a arrenté à Jaume de Villard, laboureur habitant en ce lieu, présent, une maison en ce lieu quartier des Quatre Cantons avec l'establon y étant ; une vigne de deux carterades à Cailloux confrontant vigne du sieur Caissani ; un pré et chenevier limitrophes à Cailloux confrontant pré de Jean Pourchier ; une terre

aux Ferrages confrontant vigne de Grégoire Richaud et terre d'Isnard Brun ; et finalement une terre à Vaumalle de dix émines confrontant la rivière de l'Eze et terre de Michel Barthélémy. Le tout pour quatre ans et quatre prises de fruits à partir de Noël dernier contre une rente, la première année de 18 livres et les autres de 24 livres, à payer moitié à la Saint-Michel et le reste à Noël, et dont la première paie aura lieu à la Saint-Michel prochaine. Ledit Villard ne pourra pas couper d'arbre « ains seulement tondra les sausles et piboulles par tiers et sera tenu planter ausdits biens quatre plansons de sausle qu'il luy baillera tous les ans au lieu qu'il luy indiquera. » Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Estienne et de Laurent Plantard de ce lieu.

#### **Dette pour Me Pascal Sicard – f°42**

Le 16/01/1613 a comparu Jean Richard de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Me Pascal Sicard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, une saumée d'orge prin et vingt panaux d'avoine, en prêt, pour semer cette année dans ses terres audit lieu et à Saint-Martin-de-la-Brasque (84), à rendre à Pâques. Fut présent Me Louis Jourdan de ce lieu qui s'est porté pleige. Ledit Richard hypothèque ses semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Joseph Just de Marseille (13) et Pierre Perin de Peypin-d'Aigues. [Signé : J Richard, L Jourdan, Joseph Just]

#### **Quittance pour André Bremond et reconnaissance de dot pour Marguerite Bremond – f°43**

Le 16/01/1613 a comparu Marquet Martin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme mari de Marguerite Bremond, fille de Jaume et de feu Anne Stelle, de Vachères (04), a confessé avoir reçu dudit Bremond, son beau-père, absent, André Bremond présent, la somme de 54 livres et ce pour reste et entier paiement de 80 écus de la dot assignnée à ladite Bremond dans son contrat de mariage chez ce notaire, d'où quittance et reconnaissance au profit de sa femme, absente. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Balthazar Billard et Grégoire Richaud de ce lieu. [Signé : Billard]

#### **Quittance pour Marguerite Guérin et Jean Guérin – f°44**

Le 16/01/1613 a comparu Isnard Jourdan de Cabrières-d'Aigues (84), lequel comme héritier de feu Pierre son fils, a confessé avoir reçu à l'instant de Jean et Pierre Guérin dudit lieu, frères, présents, la somme de 60 livres à bon compte de la dot assignnée à feu Marguerite sa femme, mère dudit feu Pierre par feu Bernard Guérin son père en leur contrat de mariage reçu chez Me Charles Augier notaire royal de Cabrières-d'Aigues, d'où quittance, sans préjudice des intérêts qui lui sont dus pour les paies échues suivant le contrat de mariage. Fait et publié audit Cabrières-d'Aigues, dans la maison de Pierre Reymond en présence de Jean Roux et de Guillaume Morelli dudit lieu.

#### **Dette pour Me Claude Darbon et Me Pascal Sicard – f°45**

Le 16/01/1613 a comparu Michel Nicolas de Peypin-d'Aigues (84), lequel tant pour lui que pour Pierre son frère, a confessé devoir à Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absents, sept saumées d'avoine grosse mesure et quatre saumées d'orge prin mesure courante, en prêt, pour les semer cette année dans leurs terres audit lieu, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Pierre Laugier et Claude Favier dudit lieu.

#### **Achat de deux tonneaux pour Laurent Plantard – f°46**

Le 17/01/1613 a comparu Jean Estienne cordonnier habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Laurent Plantard de ce lieu, son beau-fils, présent, deux tonneaux de bois de chêne, pléchés, qui sont actuellement dans la cave de la maison que ludit Estienne a baillé à Françoise Plantard, fille dudit Laurent, héritière de feu Catherine Estienne fille dudit Jean, pour le prix de 36 livres, en déduction duquel ludit Plantard devra payer 21 livres à Gaspard Dufourt marchand de Pertuis (84) créancier dudit Estienne, et pour le reste, ludit Plantard a payé ludit Estienne, d'où

quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Honoré Chansaur de ce lieu et Jaume de Villard y habitant.

**Dette pour Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon – f°48**

Le 17/01/1613 a comparu Antoine Reynier de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, fermiers des droits seigneuriaux dudit Saint-Martin-de-la-Brasque et de Peypin-d'Aigues (84), absents, une saumée d'orge et une saumée de « sperte » [épeautre probablement], mesure courante, pour semer cette année dans les terres qu'il tient à rente de Catherine Roman auxdits lieux, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Honoré Chansaur de ce lieu et Jaume de Villard y habitant.

**Dette pour Magdeleine Reynaud contre Jean Estienne et André Meynard – f°49**

Le 17/01/1613 ont comparu Jean Estienne consul et André Meynard de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), tant pour eux qu'au nom de la communauté suivant délibération du conseil de ce jour, lesquels ont confessé devoir à Magdeleine Reynaud, veuve dudit lieu, deux saumées et demi de blé annone, mesure courante, en prêt, reçues précédemment d'où quittance, à rendre au 1<sup>er</sup> mai. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Grégoire Richaud et Jean Pourret de ce lieu.

**Convention pour la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque – f°50**

Le 17/01/1613 a comparu Jean Bret fils de Michel, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a promis à la communauté dudit lieu, Jean Estienne consul présent, « de bien et fidellement garder le teroir dudit lieu durant le temps et terme d'ung an du jour et feste de Noel dernier comptable, et prandre de tous les maulx et dommages que se cometront aux piecces et proprietés tant de ladite communauté que des particuliers dudit Saint Martin et en fere revellation aux proprieteres sans rien abuser et sera tenu de tous le dommage comis sauf s'il treuve taladour que en faisant fidelle indiquation il en sera deschargé. Et pour ses travaulx et vaccinations luy sera payé une poignadiere pour saumée de semance du grain que sera semé aux terres par les proprieteres d'icelles a la recolte prochaine. » En déduction de ses paies il a reçu ce jour dudit Estienne une demie charge de blé, d'où quittance. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Martin et Guillaume Morelli de Cabrières-d'Aigues (84).

**Quittance pour François Pourchier – f°50ter**

Le 18/01/1613 a comparu Michel Ventron de Maubec (84), lequel comma mari de Jeanne Darbon, a confessé avoir reçu de François Pourchier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 10 livres 16 sols pour la pension annuelle que ledit Pourchier lui doit pour le prix des biens acquis de ladite Darbon, paie échue à Noël suivant acte chez ce notaire, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence Guillaume Mallet et Christophe Escoffier de ce lieu.

**Transaction entre demoiselle Devoulx et Antoinette Rougon – f°51**

Le 18/01/1613 Antoinette Rougon veuve de Sauvaire Daumas, mère et héritière de feu Honorade Daumas sa fille, pour avoir satisfaction de la droit et de ses droits, s'est mue devant le lieutenant général des soumissions à Aix-en-Provence (13) pour la somme de 35 écus pour la répétition de la dot de sa fille et a poursuivi les hoirs de feu Henry Devoulx, Antoine Aubion et Pierre Sauvan de ce lieu, comme tiers possesseurs des biens dudit feu Daumas « pour leur fere souffrir regrets pour ladite some » d'où sentence du lieutenant du 04/06/1612 par laquelle a été dit que lesdits hoirs, lesdits Aubion et Sauvan « veriffieroient les faictz par euxl advanceds dans ung moys autrement laxé regretz contre eux. » Suite à cela, ladite Rougon a levé des lettres exécutoires avec intention de faire exécuter la sentence. Sur quoi demoiselle Delphine Devoulx, fille et héritière dudit feu Henry a fait

appel puis y a renoncé en passant un acte de compromis chez ce notaire le 7 de ce mois, par lequel les parties donnent pouvoir à Me Claude Gavaudan et Jacques Monier, avec Vincent May pour tiers, dudit lieu pour liquider le montant de la prétention de ladite Rougon en ladite qualité contre ladite Devoulx avec estimation d'une étable y mentionnée.

Les arbitres ont trouvé que la part de ladite Devoulx des biens dus se monte à 67 livres, ce que les parties et arbitres ont confirmé.

Ont comparu lesdites Rougon et Devoulx, lesquelles pour vivre en paix hors de tout procès et éviter les frais, ont convenu ceci. En adhérant à la liquidation des arbitres et en confirmation sa renonciation à l'appel, ladite Devoux doit désemparer au profit de ladite Rougon dès à présent une petite étable et fenièvre au-dessus avec le relarguier au-devant tel que ledit feu Daumas possédait en son vivant, aux faubourgs de ce lieu de La Tour-d'Aigues, quartier des Aires, confrontant maison dudit Jacques Monier, maison par-derrière de ladite Rougon et la rue publique. Ces biens ont été estimé par les arbitres à 82 livres et demi ; ladite Rougon est donc surpayée tant pour le principal que pour les intérêts et dépens et doit 15 livres à ladite Devoulx. Cette dernière en a reçu 6 livres à l'instant, d'où quittance, et pour les 9 livres restantes ladite Rougon devra les payer à la Saint-Michel. D'où quittance réciproque et renonciation à tout procès. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la boutique du greffe, en présence de Michel Rodde et Balthazar Billard de ce lieu. [Signé : Dauphine Devoulx, J Monier, V May, M Rodde, Gavaudan, Billard]

Le 17/10/1613 ladite Devoulx a confessé avoir reçu de ladite Rougon les 9 livres, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Pierre Laugier et Jacques Perben. [Signé : Dauphine Devoulx]

### Testament de Claude Pourret – f°56

Le 19/01/1613 testament de « discret homme » Claude Pourret travailleur, fils des feus Jean et Jeanne Jourdan, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans son lit, malade. Il souhaite être inhumé dans le cimetière de l'église de ce lieu, dans la tombe de ses prédecesseurs, que son corps soit accompagné de la croix et des prêtres desservant cette église et qu'ils fassent « deprecations et prières pour le sault de son ame. »

« Se souvenant ledit testateur des bons offices qu'il recoit assidument d'honnête femme Loise Aucelle sa femme bien aimée, esperant continuera a ladvenir », il lui lègue tous les meubles et fruits qu'il aura chez lui et son bétail, et aussi les fruits et usufruits de tout son bien pour en jouir sa vie durant, à condition de payer les charges et nourrir ses filles jusqu'à leur mariage et les « entretenir d'habitz selon leur qualité ».

Il nomme pour héritières universelles Marthe et Marguerite Pourret ses filles et de ladite Louise Aucelle, chacune à part égale. Si l'une meurt sans enfant légitime, il lui substitue l'autre ; si les deux meurent sans enfant légitime, il leur substitue au plus proche de son sang. Il nomme pour gadiateurs Grégoire Richaud et Pierre Aucel de ce lieu. Fait et publié en ce lieu, chez le testateur, en présence de Me Antoine Courenc, Toussaint Meit, François Vieil, Louis du Serre, Honorat Vernet, Grégoire Richaud et Jean Honoré Constant de ce lieu. [Signé : Courenc, JH Constans]

### Quittance pour Pierre Bret – f°60

Le 21/01/1613 a comparu Me Louis Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Pierre Bret de Peypin-d'Aigues (84), la somme de 60 livres pour le prix d'un pré que ledit Jourdan lui avait vendu et par lui acquis pour arrérages de tailles d'Isabeau Meynier, suivant acte chez Me Louis Sauvecane notaire de ce lieu le 04/08/1612. Les 60 livres ont été reçues, dont 15 à l'instant et le reste précédemment avec quittance privée, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Martin Philip et Antoine Mallet de ce lieu. [Signé : L Jourdan, M Phelip]

### Dette pour Martin Philip – f°61

Le 21/01/1613 a comparu Philippe Estienne [Esteve] habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Martin Philip maître fontainier de ce lieu, présent, la somme de 9 livres

suivant leur compte-final de toutes leurs affaires jusqu'à ce jour et qu'il promet de payer à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Me Claude Darbon et Barthélémy Icard de ce lieu. [Signé : M Phellip, B Iccard, C Darbon]

Le 19/08/1613 acte barré en présence dudit Philip qui fait quittance audit Estiene présent. Fait en ce lieu en présence de Barthélémy Imbert et Jean Laugier. [Signé : M Phellip]

#### Dette pour Antoine Pourchier – f°63

Le 21/01/1613 a comparu François Icard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Pourchier de ce lieu, présent, la somme de 48 livres pour l'achat d'un bœuf poil blanchard, reçu précédemment d'où quittance, à payer en deux fois, moitié au 15 août et moitié au même jour l'année suivante, avec hypothèque du bœuf. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence d'Antoine Mallet et Jean Darbon de ce lieu. [Signé : Anthoine Mallet, Iccard]

#### Dette pour Antoine Pourchier – f°64

Le 21/01/1613 a comparu Jean Darbon fils d'Etienne de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Pourchier de ce lieu, présent, la somme de 97 livres et demi pour l'achat de deux bœufs poil roux, reçus précédemment, d'où quittance, à payer en deux fois, moitié au 15 août et moitié au même jour l'année suivante, avec hypothèque desdits bœufs. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence d'Antoine Mallet et Vincent May de ce lieu. [Signé : Anthoine Mallet, V May]

#### Dette pour Antoine Pourchier – f°66

Le 21/01/1613 a comparu Noël Rougier ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Pourchier de ce lieu, présent, la somme de 97 livres et demi pour l'achat de deux bœufs, l'un poil blanc et l'autre rouge, reçus précédemment d'où quittance, et qu'il promet de payer en deux paies, moitié au 15 août et moitié audit jour l'année suivante, avec hypothèque des bœufs. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence d'Antoine Mallet et François Icard de ce lieu. [Signé : Anthoine Mallet, Iccard]

Le 30/10/1613 ledit Pourchier a confessé avoir reçu dudit Rougier la somme de 48 livres 15 sols à bon compte dudit prix, d'où quittance. Fait en présence d'Antoine Aubion et Jean Rochel de ce lieu.

Le 23/11/1615 acte barré en présence dudit Pourchier qui confesse avoir été payé par ledit Rougier, présent, de toute la somme due d'où quittance. Fait en présence de Claude Ferrier de ce lieu et Me Antoine Darbes de Pertuis (84). [Signé : Darbes, C Ferrier]

#### Procuration pour Gaspard et Claude Rougon – f°67

Le 21/01/1613 ont comparu Gaspard et Claude Rougon, frères de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont nommé pour procureur Claude Giraud, de Pertuis (84), absent, pour poursuivre contre Pierre Guion de Pertuis, la désemparation d'un verger d'oliviers qu'il occupe au quartier de Saint-Jean jusqu'à la fin du procès. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Me Louis Jourdan et Grégoire Richaud de ce lieu. [Signé : L Jourdan]

#### Ratification pour François Pourchier – f°68

Le 21/01/1613 a comparu François Pourchier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel informé de l'acte de transaction passé par Me Pascal Rochel de Grambois (84) comme ayant charge verbale dudit Pourchier, avec Jean et François Theric, frères du Puy-Sainte-Réparaude (13), fils et héritiers avec inventaire de feu Michel ; Honoré Theric, fils et héritier avec inventaire de feu Vincent ; et Jean Theric héritier pur et simple de feu Etienne, dudit lieu ; acte chez Me Angles notaire royal d'Aix-en-Provence (13) le 15 de ce mois, procédant de la liquidation des dots, droits de légitime et intérêts et autres choses, ledit Pourchier après avoir entendu la teneur de l'acte l'a approuvé et

ratifié. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Pierre Salenc de Cabrières-d'Aigues (84) et Philippe Gerard de Pertuis (84). [Signé : Rochel]

#### **Procuration pour monseigneur de Créquy – f°70**

Le 22/01/1613 a comparu dame Magdeleine de Bonne, dame de Créquy, comme femme et procuratrice de messire Charles de Créquy, laquelle a nommé pour procureur noble Daniel Gras écuyer d'Aix-en-Provence (13) seigneur de Venelles (13), présent, pour, au nom du seigneur et de ladite dame prendre à crédit du sieur Ganot de Marseille (13) la somme de 10200 livres, et de passer tous les actes requis. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château et chambre de ladite dame, en présence de Me Gaspard Hupais, notaire et lieutenant de juge de ce lieu et Me Jacques Martin de Beaurepaire (38). [Signé : Madeleyne de Bonne, Martin]

#### **Dette pour Georges Gueidan et Jacques Nicollet – f°72**

Le 22/01/1613 a comparu Louis Garcin, natif de Limans (04), habitant à Grambois (84), lequel a confessé devoir à Georges Gueidan et Jacques Nicollet écuyers de Sisteron (04), absents, Me Baltazar Gueidan notaire royal présent pour eux, la somme de 45 livres pour l'achat de quatre bêtes roussatines, deux de poil gris et les autres de poil roux, reçues précédemment « a son contantement combien que soyt bestail vieulx » d'où quittance, et qu'il promet de payer en deux paies, moitié au 15 août et moitié au même jour l'année suivante avec hypothèque du bétail. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Jean Candolle d'Aix-en-Provence (13) et Paul Cassan de ce lieu. [Signé : Candolle, Gueidan]

#### **Dette pour Jean Roman – f°73**

Le 22/01/1613 a comparu Jean Richard de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Jean Roman fils de Marc dudit lieu, présent, la somme de 116 livres, reçue précédemment en prêt amiable, « les empruntant expressemement pour rachepter ung pred au cartier de la Fontaine de Fanjallouze, plus ung autre pred au cartier de Coleton et une terre au cartier du Fourt » sur lesquels Pierre Bret s'est fait colloquer, somme à rendre dans huit jours avec hypothèque desdites pièces. Fait et publié aux bastides de Fontjallouze dans la maison dudit Roman, en présence de Jean Meynier et Jean Maurizan dudit lieu. [Signé : J Richard, J Roman]

#### **Dette pour Jean et Mathieu Ripert – f°74**

Le 22/01/1613 a comparu Jean Roman fils de Marc de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Jean et Mathieu Ripert, frères, de Cabrières-d'Aigues (84), absents, la somme de 75 livres, reçue précédemment en prêt amiable, à rendre au 15 août. Fait et publié aux bastides de Fontjallouze dans la maison dudit Roman, en présence de Jean Meynier et Jean Richard dudit lieu. [Signé : J Roman, J Richard]

Le 02/12/1615 acte barré en présence desdits Ripert qui font quittance audit Roman, présent. Fait en présence de Guillaume Moreli et Jean Roux de Cabrières-d'Aigues. [Signé : Morel, J Roman]

#### **Dette pour Jean Roman – f°75**

Le 22/01/1613 a comparu Jean Meynier de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Jean Roman, fils de Marc, dudit lieu, présent, une saumée de blé annone en prêt, reçue précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques. Fait et publié aux bastides de Fontjallouze dans la maison dudit Roman, en présence de Jean Maurizan et Jean Richard dudit lieu. [Signé : J Roman, J Richard]

#### **Division et partage de biens entre Honoré et Antoine Chansaur – f°76 [vacat]**

Le 23/01/1613 depuis plus de vingt ans feu Jaume Chansaur de ce lieu de La Tour-d'Aigues est décédé, ainsi que [blanc dans l'acte] Volaire, sa femme et Honoré, Antoine et Jean Chansaur frères, leurs enfants et héritiers, ont fait leurs affaires en commun et ont toujours résidé ensemble et fait plusieurs acquisitions et réparations en leurs biens jusqu'en avril 1612 environ lorsqu'ils ont décidé

de faire le partage à la demande dudit Jean comme étant le plus jeune et voulant se marier et négocier séparément. Les frères lui ont désemparé le tiers de tous les biens, meubles, immeubles et bétail. Lesdits Honoré et Antoine ont commencé à partager le reste, « ayant toutesfois demeuré en commun avecq leur famille jusques a present » ledit Honoré s'est remarié en secondes noces avec Lucrèce Sarret et « tout de suyte » son fils et sa fille sont venus vivre en sa maison augmentant les dépenses et charges. Ledit Antoine a décidé de faire la séparation complète et de faire son ménage à part. Les deux frères ont passé un acte de compromis pour arbitrer et liquider ceci, via Me Georges Constans et Vincent May acte reçu chez Me Louis Sauvecane notaire royal « lesquels expertz y auroient procedé et aulcunement diferé d'en fere declaration, ce qu'auroit occasionné ledit Anthoine donner requeste aux sieurs officiers de cedit lieu et sur icelle obtenu decret portant enjoindction de proceder entierement a l'escalization et division de sa part et en fere leur declaration en bonne forme, a quoy ilz ont satisfaict et ont declaré ausditz freres » y avoir procédé ainsi.

La part dudit Honoré consiste en la moitié de tout le bâtiment de la métairie qu'ils ont construite dans l'affar des terres par les frères, acquise de feu Louis de Saint-Martin, quartier de Vaumalle, du côté du levant avec six saumées sept émines de terre, ainsi qu'une sétérée de pré limitrophe, confrontant terres et près d'Antoine Garcin, terre et pré et bâtiment dudit Antoine, « demeurant ledit Honnoré chargé de laisser tout alentour de sondit bastiment cinq cannes de relarguier » y ayant planté quatre bornes pour faire la division ; quatorze saumées une émine sept cosses de terre à prendre du côté du septentrion et du couchant au quartier du Valon de Rouge confrontant terres de Marguerite Laidet et d'Antoine Garcin « a condition qu'il donnera passage audit Anthoine son frere » avec deux bornes pour faire la division avec la terre restante audit Antoine ; un pré de quatre émines sept cosses et demi et jardin limitrophe d'une émine deux cosses et demi, confrontant jardin et pré dudit Antoine, pré de Michel Felissian et le chemin, avec deux bornes pour faire la séparation avec l'autre part ; douze saumées trois émines quatre cosses de terre, deux carterades et demi et 298 souches de vignes dans l'affar dit de Juors audit quartier, confrontant la draie allant à la montagne de Grambois, terres de ladite Sarret, de Pierre Silvy et dudit Antoine, et la vigne confrontant terre dudit Garcin qui était à Paul Agnel, terre et vigne dudit Antoine, avec six bornes pour faire la division ; sept émines cinq cosses de terre quartier de Vaumalle, acquise de Jean Rastoul qui appartenait avant à Georges Thurin, confrontant chemin allant à la bastide des Felissian, terres de Michel Felissian et dudit Antoine ; une terre audit quartier de quatre saumées deux émines une cosse et demi confrontant terre et plassage de la bastide dudit Thurin du couchant, terre de Jean Sauvecane et terre dudit Antoine, avec deux bornes pour la division ; trois saumées de terre inculte au Jas Redon du couchant, confrontant terre dudit Sauvecane, le fossé, avec deux bornes pour faire la division ; une saumée quatre émines de terre au Pré Forquat de long en long du vallon et du côté du septentrion, confrontant terres dudit Sauvecane et de son dit frère ; la moitié de la terre gaste et inculte quartier du Jas Redon des côtés du septentrion et du couchant, confrontant terres qui appartenaient à Elzias Philip, terre gaste et inculte dudit Antoine, avec deux bornes ; et finalement deux instances de maison où son feu père habitait dans ce lieu « comme va le dessus de la cave d'hault en hault » confrontant maison dudit Georges Thurin, cave restante audit Antoine, maison de Barthélémy Volonne ; le tiers de la tine de pierre qui est dans la cave à condition qu'il fermera le passage descendant de ladite maison en ladite cave et bouchera aussi le trou de la cauldadoire, le tout de chaux et de sable ; il aura aussi le tonneau le plus vieux qui est dans la cave « et plus avant contre la muraille d'icelle » à condition qu'il l'ôte d'ici la prochaine fête si ledit Antoine le souhaite.

La part dudit Antoine consiste en la moitié du bâtiment de la susdite métairie du côté du couchant, laissant cinq cannes de relarguier alentour comme ledit Honoré avec onze saumées trois émines dix cosses de terre, deux sétérées de pré, le tout limitrophe, confrontant terre et pré dudit Honoré, terres de Georges Thurin et de Bernardin Arnaud, à charge qu'il donnera passage dans sa terre pour l'abreuvement des gens et bétail et y laissera deux cosses de relarguier qui sera en commun entre les frères avec les saules qui y sont ; la moitié du jardin d'une émine deux cosses et demi confrontant jardin dudit Honoré à deux endroits, chemin allant à la bastide des Felissian et le pré de ceux-ci ;

treize saumées six émines quatre cosses de la terre du Valon de Rouge du côté du levant, confrontant terres de Marguerite Laidet, de Catherine Velixandre, d'Antoine Garcin et dudit Honoré et le chemin tirant au bois, « demeurant en faculté de passer dans la terre dudit Honnoré au passage qu'il luy donnera » ; huit saumées une émine de terre, deux carterades trois hommes 160 souches de l'affar de Juors confrontant terre et vigne dudit Honnoré, terres de Pierre Silvy, de Bernardin Arnaud et le chemin ; sept émines cinq cosses et demi de terre acquise par lesdits frères dudit Jean Rastoul au quartier de Vaumalle du levant, confrontant terres dudit Honnoré, d'Antoine Garcin, dudit Georges Thurin « avec pache que ledit Honnoré luy donnera son passage » ; deux saumées et demi de terre audit quartier, terre acquise de Pierre Le Long, du côté du levant, confrontant terres dudit Garcin, des hoirs de Pierre Felissian, de Jean Sauvecane et dudit Honnoré ; deux saumées cinq émines dix cosses de terre au Jas Redon confrontant terres dudit Honnoré, de Melchion Candelier et dudit Thurin ; deux saumées une émine sept cosses de terre inculte joignant les susdites, confrontant terres incultes dudit Sauvecane et de son frère ; la moitié de la terre inculte au Jas Redon du côté du levant, confrontant terre de son frère, « declarant que lesdits Honnoré et Anthoine jouiront esgallement de l'usage de la fonteyne et caves que se treuveront des lesdits predz d'Honnoré, et neanlmoingz que chascun reduira ses semés la presente année telz que par eux sont esté semés sans s'en pouvoir rechercher l'un l'autre ». Ledit Antoine aura aussi la cave qui est dans la maison paternelle et deux parts sur les trois de la tine de pierre qui y est, à charge qu'il foulera ses raisins en-dehors de la maison avec « permission fere une fenestre ou trou a la muraille pour entrer les raisins dans ladite thine » ; il aura un tonneau de bois de chêne neuf qui est dans ladite cave « aveq permission de pouvoir fere oster a Saint Michel l'autre thoneau dudit Honnoré ainsi que cy dessus a été dict » [inachevé, « Vaccat »]

#### Dette avec mègerie pour André Silvestre – f°83

Le 23/01/1613 a comparu Michel Camizot de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à André Silvestre de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 15 livres pour l'achat d'un quintal de laine, et encore 10 livres 16 sols pour le prix d'une saumée de conségala. En paiement de ceci, ledit Camizot a baillé audit Silvestre deux truies de port et trois autres d'un an, poil blanc, lesquelles ledit Silvestre lui a baillé ensuite en mègerie pour quatre ans à partir de ce jour, le bétail sera à leur profit commun. Ledit Silvestre fournira un panau de conségala par portée de porcs, chacun paiera la moitié des frais du glandage et à la fin tout se partagera. La part dudit Camizot est hypothéquée. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Allemand et Honoré Chansaur de ce lieu.

#### Quittance pour Antoine Veran et Jacques Cortois – f°84

Le 24/01/1613 a comparu Jean Piemore résidant à Sault (84), lequel a confessé avoir reçu d'Antoine Veran et Jacques Cortois et du capitaine Jacques de Lobat, de la ville de Saint-Maximin (83), présents, la somme de 810 livres pour reste et entier paiement de 421 écus 24 sols pour le prix de pourceaux achetés audit Piemore suivant acte chez Me Cerice Pousson notaire royal de Simiane (04) de mois-ci, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château, en présence de Me Salomon Lombard de Grenoble (38) et le capitaine André Brunel de Simiane. [Signé : Piemore, Lombard]

#### Mègerie entre François Roy et Claude Ravel – f°85

Le 24/01/1613 a comparu François Roy de Lourmarin (84), lequel comme usufruit des biens ci-après, a baillé en mègerie à Claude Ravel de Cadenet (84) habitant à La Motte-d'Aigues (84), présent, tous les biens que Catherine Bret, femme d'Etienne Roy son fils, possède à Saint-Martin-de-la-Brasque (84) et Peypin-d'Aigues (84) consistant en maison, étable, terres, pré, jardin et vignes sans comprendre ce que Marie Roman tient à présent de l'héritage de ladite Bret sa fille, et ce pour cinq ans et quatre prises de fruits à partir de la Toussaint dernière.

Ledit Roy devra prêter cette année deux saumées de conségal pour que ledit Ravel puisse vivre, reçues par ce dernier précédemment d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Les années suivantes ledit Roy devra fournir trois saumées de conségal pour vivre à la Saint-Michel à rendre à chaque récolte au 15 août, et il fournira aussi toute la semence nécessaire pour semer dans lesdits biens, tant blés qu'avoine et orge ainsi que la graine de chenevé. Il récupérera ses semés chaque année et le reste, savoir les blés, avoine, orge, vin, noix, amandes et olives se partageront à parts égales, ainsi que le chenevé « en manons sur la place. » Ledit Roy devra fournir audit Ravel deux bœufs de l'âge de quatre à cinq ans, à faire estimer et à rendre de même valeur à la fin du bail. Si du bétail meurt chacun en supportera la moitié et il sera remplacé ; si ledit Ravel est responsable par sa « faute et negligence » il en supportera seul le coût. Ledit Roy devra aussi prêter huit quintaux de foin cette année à rendre à la fin du bail et il devra loger dans ses tonneaux le vin de la part dudit Ravel.

Ledit Roy fournira trente bêtes à laine et quatre chèvres, savoir à présent douze bêtes à laine et les quatre chèvres pour cette année et le reste l'année prochaine. Ce bétail sera aussi en mègerie. En cas de décès du bétail, les mêmes conditions que pour les bœufs s'appliqueront. Ledit Ravel devra donner audit Roy une livre de fromage par brebis de port et à lait, et trois livres par chèvre à lait, « les avortades les trois pour deux » et ce chaque année moitié à la Saint-Jean et moitié à la Saint-Michel. Lorsque du bétail sera vendu, il sera partagé, de même que tout le bétail se partagera à la fin du bail. La laine se partagera, ledit Ravel nourrira les tondeurs et ledit Roy les salariera. Ledit Ravel devra nettoyer tous les ans les oliviers. Il paiera aussi toutes les factures et ledit Roy n'en paiera que 16 sols par saumée de semence pour la moisson, sarclage et aire et lors de la moisson il paiera 6 livres « a bon compte ». Si ledit Roy le souhaite il pourra engager un homme pour semer ainsi que durant l'aire et la moisson, il sera nourri par ledit Ravel et salarié par ledit Roy.

Ledit Ravel prendra toutes les pailles actuelles et de la récolte prochaine et donnera celles des deux dernières années dans la même quantité et les logera dans la « pailliere comme il les truvera. » Il vivra à Peypin-d'Aigues, dans la bastide et maison de ladite Bret à Fonjallouze, fera consommer les pâtures et portera le fumier dans les biens aux endroits nécessaires, sans avoir le droit de couper des arbres, il « pourra escabassar les sausles, oursines et pupliers par tiers comme est de costume et sans abus. » En cas de différent, ils passeront par l'arbitrage de deux amis pour éviter tout procès. La part dudit Ravel est hypothéquée. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Martin fils de Pierre de ce lieu et Pierre Bret de Peypin-d'Aigues. [Signé : J Martin]

Le 28/01/1613 ledit Claude Ravel a confessé avoir reçu desdits Roy père et fils, présents, deux bœufs poil rouge, estimés à 26 écus, ainsi qu'un araire garni d'une reille, freche et darboux pesant vingt livres « et ungz destres », d'où quittance avec promesse de rendre le tout suivant l'acte. Fait en ce lieu en présence « que dessus. » [Signé : J Martin]

### Dette pour Jean Monier – f°90

Le 25/01/1613 ont comparu le capitaine Bernard Roy et Christophe Boyer de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Jean Monier de Grambois (84), absent, trois saumées d'orge prin, mesure courante, pour semer cette année dans les terres dudit Roy tenues en mègerie par ledit Boyer, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Laurent Solliers et Antoine Mallet de ce lieu. [Signé : B Roy, Anthoine Mallet]

### Investiture pour Pierre Bret de Peypin-d'Aigues – f°91

Le 25/01/1613 a comparu dame Magdeleine de Bonne, dame de Créquy, épouse et procuratrice de messire Charles de Créquy, laquelle informée de l'acquisition faite par Pierre Bret fils de François, de Peypin-d'Aigues (84), d'un pré qui lui a été vendu par Me Louis Jourdan pour le prix de 60 livres suivant acte chez Me Louis Sauvecane notaire royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues le 04/08/1612, et d'une autre acquisition par collocation d'un coin de terre d'environ cinq cosses

quartier du Tapi confrontant pré d'Isabeau Meynier à deux parts ; d'un pré au quartier de La Fontaine de Fontjullouze confrontant le chemin allant à la montagne et près de Marguerite Pavin et des hoirs de Jaumet Bret ; et finalement une partie d'un autre pré quartier du Coleton confrontant pré de Jean Roman, chenevier de Jean Richard et pré de Jean Maurizan. Le tout pris audit Richard pour la somme de 116 livres. Ladite dame a aussi été assurée que ledit Bret a payé les droits de lods et trézains aux rentiers seigneuriaux dudit lieu, dont il a montré quittance. Elle a investi ledit Bret sur lesdites propriétés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le jardin de la galerie, en présence de Me Gaspard Hupais notaire royal, baile et lieutenant de juge de ce lieu, et Me Jacques Martin de Beaurepaire (38). [Signé : Madeleyne de Bonne, Hupais]

#### **Mariage entre Andrieu Rayne et Isabeau Grec – f°94**

Le 27/01/1613 contrat de mariage entre André Rayne, fils de Pierre et de feu Barthomieu Gobert, d'Ansouis (84), habitant à présent en ce lieu de La Tour-d'Aigues, et Isabeau Grec fille de feu Antoine et de Jeanne Boyer, de Céreste (04). L'époux est assisté par son père ; l'épouse est assistée par sa mère.

L'épouse s'assigne en dot tous ses biens et droits. Le père de l'époux donne à son fils tous les biens et droits de ladite feue Gobert sa mère pour en jouir comme siens propres ; il l'habilite et le nomme capable de les régir et administrer comme père de famille et lui donne tout permission de négocier et contracter en son propre ainsi que tous les acquêts et conquêts.

Il sera fait à l'épouse une robe et un aubergeon de drap de boutique neufs de la couleur que l'épouse choisira aux dépens des époux ; les habits nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 60 livres ; d'elle à lui 30 livres. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la boutique de la maison de Claire Reynaud tenue à ferme par Philippe Jaume oncle de ladite Isabeau, en présence de Mathieu Rochel, Antoine Escoffier, Pierre Bourcet et David Mure de ce lieu. [Signé : M Rochel, Escoffier]

#### **Dette pour Jean Allemand – f°98**

[pas de date, entre le 28 et le 31/01/1613] A comparu Jean Pourret fils de feu Isnard, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jean Allemand de ce lieu, présent, la somme de 39 livres, reçue précédemment en prêt d'où quittance, à rendre à la Toussaint. Fut présent Mathieu Hupais son beau-frère, qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Durand et Valentin Clemens de ce lieu. [Signé : Mathieu Hupais]

Le 26/12/1613 acte barré en présence dudit Allemand qui fait quittance audit Pourret. Fait en ce lieu en présence de Jean Louis Olivier et Barthélémy Gueidan de ce lieu.

#### **Quittance pour Jean Pourret – f°99**

[pas de date, entre le 28 et le 31/01/1613] A comparu Valentin Clemens de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Jean Pourret fils de feu Isnard de ce lieu, présent, tout ce qu'il lui devait tant en grains qu'en argent selon leur compte-final fait présentement, d'où quittance et consentement à faire barrer tous les actes. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Honoré Constans et Mathieu Hupais de ce lieu ; [Signé : JH Constans, Mathieu Hupais]

#### **Quittance pour Antoine Mallet – f°100**

Le 01/02/1613 a comparu Me Louis Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu d'Antoine Mallet, de ce lieu, présent, quatre charges de conségal que ledit Mallet avait retirées comme séquestre député à la requête de Joseph Just, fermier des droits des cosses, d'Antoine Garcin créancier d'Honoré Ginies, par ledit Jourdan pour droits des censes et par Georges Thruin pour la rente de ses terres, suivant les exploits. Il a été expédié audit Just, pour ce dernier dans les mains de Me Jean Candolle son exacteur, une saumée de conségal ; pour la rente dudit Thurius et en paiement de ses cosses restantes trois saumées à bon compte des semences fournies par ledit Jourdan audit Ginies. D'où quittance dudit Mallet, séquestre. Ledit Mallet

confesse avoir reçu des mains dudit Jourdan 3 livres pour le paiement de ses dépenses et vacations pour l'administration dudit séquestre, d'où quittance, cette somme ayant été déduite sur le prix desdites trois charges de conségala retirées par ledit Me Jourdan. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la boutique du greffe, en présence de Jean Canard et Jaume Monier de ce lieu.  
[Signé : L Jourdan, Anthoine Mallet]

Et au même instant, ledit Jourdan a « retiré la requestre et trois copies d'arrestement pour le fait dudit sequestre affin de fere dire a qui debvoit estre expedié. »

**Arrentement pour monseigneur de Créquy des lieux de Simiane et Saint-Christophe – f°101**

Le 01/02/1613 a comparu dame Magdeleine de Bonne, dame de Créquy, comme femme et procuratrice de messire Charles de Créquy, procuration chez Me Chapelain et Me Desquatrenaulx, notaires et gardes-notes du roi en son Châtelet de Paris (75) du 13/06/1611, laquelle a arrenté à Charles Heyroux écuyer de Simiane (04), présent, les terres et places de Simiane et Saint-Christol (84) dans le comté de Sault, consistant en tasques, censes, droits de fournage, lods et trézains et tous autres droits et revenus dépendants desdites seigneuries. Le tout pour quatre ans et quatre prises de fruits à partir de la Toussaint quant au labourage et le reste au 1<sup>er</sup> mai prochain. La rente annuelle est de 2700 livres à payer au 1<sup>er</sup> janvier et 1 mai à partir de l'année 1614. En plus, ledit Heyroux devra chaque année donner audit seigneur une douzaine de chapons, six à chaque paie. Il devra porter la rente à ses risques aux châteaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, Lourmarin ou Caromb au choix du seigneur.

Le seigneur se réserve d'instituer et destituer tous les officiers pour l'administration de la justice. Il donne « licence et liberté audit Heyroux fere continuer la verrière dans le chateau dudit Saint Cristol et prandre de boys dans les forestz dudit lieu pour le chaufage d'icelle et ses depandaces suivant la costume, le tout sans abus ny depuplation, a ladite charge que ledit Heyroux sera tenu baillé a mondit seigneur tous les ans six douzenes de verres. Se reserve mondit seigneur donner les investitures des alieniations qui seront faictes durant ledit temps ausdits lieux et de les pouvoir retenir par droict de prelation si bon luy semble, appartenant toutesfois le droit de lodz et trezain audit rantier pour en poursuivre le payement ainsi qu'il appartiendra, le chargeant de tenir registre desditz lodz qu'il recevra. Se reserve aussy mondit seigneur faculté de bailler a novel bail la terre gaste, demeurant toutesfois audit Heyroux la tasque, censes et services contenus ausdits noveaulx bailhz. Comme aussi se retient tous et chascuns les glandages et fayes que seront et proviendront durant ledit temps dans les bois et forestz desdits lieux de Simiane et Saint Cristol ensemble les enquêtes, amandes et bans que proviendront desditz glandages en ce qu'est dudit Saint Cristol et pour Simiane suivant les reserves contenus au precedant arrantement passé par ladite feu dame comtesse a Melchion Passaire. Se reserve aussy tous les aquestz que mondit seigneur fera ausdits lieux pour en jouyr tant du fondz que fructz sans que ledit rantier y puisse prethendre aulcung droict de lodz ny autre quelconque. Sera ledit Heyroux tenu annuellement durant ledit temps payer aux prebtres de Sault, au juge et procureur juridictionnel les mesmes sommes et grains qui se treuveront descriptz aux precedantz arrantementz desdits lieux de Simiane et Saint Cristol, ensemble aux gardes des boys et forestz de Sault, lesquelles sommes ledit Heyroux rantier payera des amandes que seront adjugées durant ledit temps et proviendront de ladite ferme se tant y en a, et a deffault d'icelles y sera tenu en son propre et en deschargera d'autant mondit seigneur et les siens. Et où y aura de surplus desdites amandes se partagera entre mondit seigneur et ledit rantier a la fin dudit arrantement et non plus tost suivant le comterre qu'il en tiendra pour ceste effect. Sera ledit Heyroux tenu durant ledit temps laisser jouyr les rantiers de Sault des herbages dudit Saint Cristol et Simiane sauf qu'il sera en faculté d'y tenir son bestailh sans en abuser. Plus sera tenu ledit rantier habiter ou fere habiter aux chateaulx desdits lieux et iceulx bein et deuement entretenir et tous les autres biens au mesme estat qu'il les receuvra selon l'inventaire qu'en sera faict, et randra le tout a la fin dudit temps en l'estat et qualité susdit, et où sera besoing fere quelques reparations utiles et neccesseres pendant ladite ferme, ledit Heyroux sera tenu payer a bon compte de ladite rante et premieres payes venantz a fere, suivant le marché qu'en sera faict par mondit seigneur ou

ses ageantz. En oultre sera tenu ledit rantier a ses despans fere les poursuites requises par devant tous juges qu'il appartiendra contre tous criminelz qui se treuveront en faulte ausdits lieux durant ledit temps jusques a execution de sentence ou arrestz sauf a luy se rambourcer desditz despans sur les amandes des delinquantz, neanlmoingz sera tenu desfrayer le juge et greffier lhors qu'ilz vaqueront a l'instruction des proces criminelz et autrement suivant l'ancienne costume. Plus sera tenu ledit rantier fere porter annuellement aux piecces dudit arrantement le fumier qu'il fera des pastures provenant d'icelles. Ne pourra ledit Heyroux soubz arranter ou associer personne dudit arrantement sans le sceu, bon vouloir et consantement de mondit seigneur. Sera tenu ledit rantier tenu observer les autres paches, conditions et reserves contenues audit precedant arrantement passé aveq ledit Melchion Passaire oultre les susdits et laisser aultant de terres du labourage vuides comme il en a treuvé a l'entrée dudit present arrantement et neanlmoingz donner dans ung mois bonne et suffizante caution pour raison du contenu au present acte, prometant mondit seigneur audit rantier metre durant ledit temps douze pourceaux au glandage des bois et forestz de Sault et son parcours sans rien payer. »

Fait et publié dans le château de La Tour-d'Aigues, dans la chambre de ladite dame, en présence de Me Jacques Martin de Beaurepaire (38) et Me Salomon Lombard de Grenoble (38), argentier de ladite dame. [Signé : Madeleyne de Bonne, Eyrus, Martin, Lombard]

Le 02/06/1618 acte barré en présence du sieur Jacques Martin de Beaurepaire (38), procureur de ladite dame, et dudit Eyroux, au moyen des paiements faits tant à ladite dame qu'audit Martin et audit Lombard de 4800 livres en plusieurs et divers paiements dont il y a quittance, et 6000 livres payées au comte de Montravel seront cinq quittances publiques. D'où quittance générale. Fait et publié en ce lieu en présence du capitaine André Brunel de Simiane (04) et Jean Guilla... de Sault (84). [Signé : Martin, Eyrus]

### Dette pour Me Jean Menc – f°108

Le 01/02/1613 ont comparu le capitaine Bernard Roy de ce lieu de La Tour-d'Aigues et Christophe Boyer, y habitant, lesquels ont confessé devoir à Me Jean Menc notaire royal de Saint-Paul-lès-Durance (13), absent, trois saumées d'avoine grosse mesure, pour les semer dans une terre de six saumées limitrophe de l'affar de Sainte-Catherine à Saint-Martin-de-la-Brasque (84), le tout reçu précédemment d'où quittance, et qu'ils promettent de rendre et porter à leurs dépens dans la maison dudit créancier audit Saint-Paul-lès-Durance à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Mallet et François Fabre de ce lieu. [Signé : B Roy, Anthoine Mallet]

### Compte-final pour Antoine Mallet et François Fabre – f°109

Le 01/02/1613 ont comparu Antoine Mallet et François Fabre, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont déclaré qu'ils ont fait leur compte-final pour « tout ce qu'ilz peulvent avoir negocié entre eux de tout le passé jusques a present », et ledit Fabre a confessé devoir audit Mallet la somme de 21 livres à payer au 15 août. Tous les actes précédents seront barrés et ledit Mallet se départ de toutes ses exécutions et saisies et il décharge Honoré Eyrès, séquestre des olives séquestrées par autorité du lieutenant général des soumissions d'Aix-en-Provence (13). Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence du capitaine Bernard Roy et de Christophe Boyer de ce lieu. [Signé : Anthoine Mallet, B Roy]

Le 06/11/1613 acte barré en présence desdits Mallet et Fabre, ce premier faisant quittance au second. Fait en ce lieu en présence de Pierre Laugier et Jean Pourret de ce lieu. [Signé : Anthoine Mallet]

### Mariage entre Jacques Bordon et Honorade Guion – f°110

Le 03/02/1613 contrat de mariage entre Jacques Bordon laboureur, fils des feus Pierre et Antoinette Porte, de Goult (84), habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, et Honorade Guion fille d'Antoine et de Louise Pourret, de ce lieu. L'épouse est assistée de ses père et mère.

Le père de l'épouse lui assigne en dot la somme de 48 livres, en déduction de ses droits paternels, payables en quatre paies de 12 livres à chaque Saint-Michel à partir de la prochaine et ainsi de suite d'an en an. La mère de l'épouse a donné à sa fille en augment la somme de 12 livres à payer en quatre parts égales auxdits termes, et, en plus deux linceuls de toiles commune de maison, une bassaque de toile de bourrasse, un traversier, un plat, une écuelle d'étain.

Pierre Roland son cousin a donné deux panaulx de conségal ; et Giraud Panisset a aussi donné six livres de poil de chenevé, le tout avec les ustensiles pour le jour du mariage.

Il sera fait à l'époux aux dépens de l'époux et du père de l'épouse une robe et un aubergeon de drap de maison, neufs, de la couleur choisie par l'épouse ; les vêtements nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 60 livres ; d'elle à lui 30 livres. Fait et publié en ce lieu, dans la maison dudit Guion, en présence de Jean Antoine Lantelme fils d'Isnard, Georges Meisonier et Pierre Bourcet de ce lieu. [Signé : J Lantem]

#### **Dette pour Me Jean Menc – f°116**

Le 04/02/1613 ont comparu Toussaint et Joseph Sauvecane, frères de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels tant pour eux que pour leurs autres frères, ont confessé devoir à Me Jean Menc, notaire royal de Saint-Paul-lès-Durance (13), absent, une saumée et demi d'avoine, grosse mesure, reçue précédemment d'où quittance, pour semer aux terres de leur bastide à Saint-Martin-de-la-Brasque (84), à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Christophe Escoffier et Jaume Monier de ce lieu. [Signé : T Sauvecane, J Sauvecane]

#### **Dette pour Me Pascal Sicard – f°117**

Le 04/02/1613 a comparu Jean Gaillard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Pascal Sicard de ce lieu, absent, une saumée de blé annone, une saumée de conségal et une saumée d'avoine grosse mesure, en prêt, le tout reçu précédemment d'où quittance, et qu'il promet de rendre au 1<sup>er</sup> mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean et Pierre Durand, frères, de ce lieu.

Le 08/12/1613 acte barré en présence dudit Sicard qui déclare avoir été payé par ledit Gaillard, présent, d'où quittance. Fait et publié « au lieu et presences que dessus. » [Signé : Sicard]

#### **Dette pour Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon – f°118**

Le 04/02/1613 a comparu Pierre Roman fils de François, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absents, douze panaulx d'orge prin pour les semer cette année dans ses terres audit lieu, à rendre au 1<sup>er</sup> mai, avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Noël Meynier de Peypin-d'Aigues (84) et Jaume Monier dudit lieu. [Signé : P Roman]

Le 26/08/1614 acte barré en vertu d'une quittance chez Me Daniel Lamy notaire de Cabrières-d'Aigues le 19 de ce mois.

#### **Dette pour Me Jean Menc – f°119**

Le 04/02/1613 a comparu Noël Meynier de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Me Jean Menc, notaire royal de Saint-Paul-lès-Durance (13), absent, huit panaulx d'avoine, en prêt, pour semer cette année dans ses terres audit lieu, à rendre au 1<sup>er</sup> mai, avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Brigas et Jean Allemand de ce lieu. [Signé : J Brigas]

#### **Dette pour Me Jean Menc – f°120**

Le 04/02/1613 ont comparu Jérôme Ricard et Jean Pourret fils de feu Isnard, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Me Jean Menc, notaire royal de Saint-Paul-lès-Durance (13), absent, deux saumées d'avoine, grosse mesure, en prêt, à rendre à Pâques, les empruntant pour les semer cette année dans les terres qu'ils tiennent en ce lieu tant en arrentement

qu'autrement, avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Me Jean Candalle et Me Joseph Emin de ce lieu. [Signé : Emin, Candalle]

Le 08/11/1613 ledit Me Menc a confessé avoir été payé par lesdits Ricard et Pourret, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Pierre Laugier et Jean Roux de ce lieu. [Signé : Menc]

#### **Dette pour Me Balthazar Gueidan – f°121**

Le 05/02/1613 a comparu Joseph Just écuyer de Marseille (13), lequel a confessé devoir à Me Balthazar Gueidan notaire royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, cinq charges de blé annone, mesure courante, en prêt, reçues précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques. Fut présent Me Louis Jourdan de ce lieu, qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, en présence de Jean Durand et Honoré Thurin de ce lieu. [Signé : Joseph Just, L Jourdan, H Thurin]

Le 19/10/1613 acte barré en présence dudit Gueidan qui fait quittance audit Just, présent. Fait et publié en ce lieu en présence d'Henri Darbon et Barthélémy Berard. [Signé : Gueidan, Joseph Just, H Darbon]

#### **Compte-final pour monseigneur de Créquy contre Joseph Just – f°122**

Le 05/02/1613 ont comparu dame Madeleine de Bonne, dame de Créquy, comme femme et procuratrice de messire Charles de Créquy, suivant procuration chez Me Chapelain et Me Desquatrenaux notaires et gardes-notes du roi en son Châtelet de Paris (75) du 13/06/1611, d'une part, et Joseph Just écuyer de Marseille (13), lesquels ont fait leur compte-final pour la rente des droits de tasque de La Bastidonne (84), du droit des cosses et fournage de ce lieu de La Tour-d'Aigues, suivant acte d'arrentement chez ce notaire le 22/10/1608, ladite dame contractant comme rétrocessionnaire de Georges Gueidan et Jacques Nicollet anciens rentiers des droits seigneuriaux de ce lieu par acte chez ce notaire du 19/11/1612. Ledit Just doit au seigneur quatre-vingt-dix charges six panaulx et deux cosses de blé annone et vingt-neuf charges sept panaulx de conségal, le tout estimé à la somme de 1313 livres 12 sols et dix-huit charges de conségal. Ledit Just devra payer 900 livres en juillet et les 413 livres 12 sols restantes fin juillet 1614, et pour les dix-huit charges de conségal il devra les donner le 15 août. En échange, il sera tenu quitte de tous les arrérages de rentes et ladite dame consent à faire barrer l'acte d'arrentement. Fut présent Antoine Bonafoy de La Bastidonne, lequel s'est porté pleige pour ledit Just. Ledit Just hypothèque tous les arrérages du droit des cosses encore dus et il nomme Me Louis Jourdan de ce lieu, présent, pour leur exaction et promet de lui expédier le rôle des arrérages dans les huit jours dont ladite dame en aura un extrait signé par lesdits Just et Jourdan « pour éviter tout abus. » Ledit Jourdan promet de payer en acquittement des sommes ci-dessus tout ce qu'il aura exigé des restes dues et il rapportera les quittances au seigneur. Ledit Just hypothèque tout le bétail tant mulard, à laine que porcin et tout autre qu'il a et aura jusqu'à l'entier paiement ainsi que tous les semés et fruits pendans et à venir durant ledit temps dans l'affar et terres de sa bastide en ce lieu quartier du Real. Fait et publié en ce lieu, dans le château et chambre de ladite dame en présence de Me Jacques Martin de Beaurepaire (38) et Salomon Lombard de Grenoble (38) argentier de ladite dame. [Signé : Madeleyne de Bonne, Joseph Just, L Jourdan]

#### **Dette pour Me Jean Menc – f°127**

Le 05/02/1613 a comparu Barthélémy Goirand de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Me Jean Menc, notaire royal de Saint-Paul-lès-Durance (13), absent, une saumée d'avoine grosse mesure, en prêt, pour semer cette année dans ses terres à Saint-Martin-de-la-Brasque (84), à rendre au 1<sup>er</sup> mai avec hypothèque des semés. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Barthélémy Icard et Pierre Laugier de ce lieu. [Signé : B Goirand, B Icard]

#### **Quittance pour Pierre Bret – f°128**

Le 05/02/1613 a comparu Me Bernard Constans de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme « ayant expres pouvoir et charge procuratoire comme il a dict » de Me Bernard Olivier de ce lieu,

résidant à Aix-en-Provence (13), a confessé avoir reçu de Pierre Bret de Peypin-d'Aigues (84), présent, 51 livres qu'il devait audit Olivier par acte chez ce notaire du 23/08/1610, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jacques Serre de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) et Jean Bret dudit lieu. [Signé : Constans]

#### **Arrentement des fours pour monseigneur de Créquy – f°129**

Le 05/02/1613 a comparu dame Madeleine de Bonne, dame de Créquy, comme femme et procuratrice de messire Charles de Créquy, laquelle a arrenté à Joseph Just, écuyer de Marseille (13) et Antoine Bonafoy de La Bastidonne (84), présents, les deux fours à cuire le pain que le seigneur a en ce lieu de La Tour-d'Aigues et tous les droits de fournage dus par les manants et habitants de ce lieu. Le tout pour un an à partir de Noël dernier contre une rente de quarante-six charges de blé, deux tiers de conségal et un tiers de blé annone, le tout payable à la Saint-Michel pour les deux tiers et pour l'autre tiers à Noël. Ils devront porter la rente au château ou à toute autre maison qui leur sera indiquée par ladite dame en ce lieu. La dame se réserve de cuire auxdits fours sans payer de droit pour la provision de sa maison en ce lieu, sa famille et domestiques sans diminution de la rente, comprenant parmi les domestique Me Gaspard Hupais notaire royal et lieutenant juge et ce notaire, pour leur maison et famille, « tout de mesme pour le fermier general ou autres que mondit seigneur metra dans sa [sic, mont manquant ?] au jeu de paulme et leur famille. »

Les rentiers ne pourront pas faire payer davantage les habitants que ne le veut la coutume. Il « sera faict une porte neuve a ung desdits fours et rabillé l'autre qu'est a l'autre four et lesdits fermiers fourniront tout ce que sera neccessere et madite dame fornira tous cloux et ferements a condition que lesdits fermeirs feront l'advance du pris. » Le coût sera déduit de la rente que paient les rentiers. Fait et publié au château de La Tour-d'Aigues, dans la chambre de ladite dame, en présence de Me Jacques Martin de Beaurepaire (38) et Me Gaspard Hupais notaire royal, baile et lieutenant de juge de ce lieu. [Signé : Madeleyne de Bonne, Joseph Just, Martin]

#### **Arrentement du droit des cosses pour monseigneur de Créquy – f°132 [vacat]**

Le 05/02/1613 a comparu dame Madeleine de Bonne, dame de Créquy, comme femme et procuratrice de Charles de Créquy, laquelle a arrenté à Me Louis Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la cense de quatre cosses de blé annone pour chaque saumée de terre due pour les terres autrefois soumises à la tasque en ce lieu, comprenant les terres de la bastide d'Anne Sauvecane et les terres du capitaine Bernard et de Jean Louis Roy, frères, à Saint-Martin-de-la-Brasque (84) quartier de Fontbonne sauf le droit des cosses dû par Me Gaspard Hupais notaire royal, baile et lieutenant de juge pour le seigneur se réserve, pour un an, moyennant [acte inachevé, vacat]

#### **Dette pour Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon – f°133**

Le 07/02/1613 a comparu Jean Rochel de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon, de ce lieu, absents, une charge d'orge prin, deux panaulx six cosses de mescle annone et orge, et douze panaulx d'avoine, le tout en prêt, reçu d'où quittance, pour les semer quartier du Lebreon en une terre de Me Pierre Roman à Peypin-d'Aigues (84), et en une terre qu'il tient de Toussaint Sauvecane à Saint-Martin-de-la-Brasque (84), à rendre au 1<sup>er</sup> mai, avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Raymond Gras de Saint-Martin-de-la-Brasque et Antoine Guion de ce lieu.

#### **Dette pour Me Jean Menc – f°134**

Le 07/02/1613 ont comparu Pierre Bret dit Jaumillon [et Michel Bret], de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Me Jean Menc notaire royal de Saint-Paul-lès-Durance (13), absent, ledit Pierre Bret une saumée quatre panaulx d'avoine et ledit Michel Bret huit panaulx d'avoine, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu d'où quittance, pour semer cette année dans les terres qu'ils ont et celles qu'ils tiennent en arrentement audit lieu, à rendre au 1<sup>er</sup> mai avec

hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Georges Roux de Saint-Martin-de-la-Brasque et Louis Varagis de Pertuis (84). [Signé : Varagis]

**Dette pour Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon – f°135**

Le 07/02/1613 ont comparu Georges Roux et Michel Bret de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lesquels ont confessé devoir à Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absents, deux charges d'orge prin en prêt, pour semer cette année dans leurs terres à Saint-Martin-de-la-Brasque, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre au 1<sup>er</sup> mai. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Varagis de Pertuis (84) et Pierre Bret de Saint-Martin-de-la-Brasque. [Signé : Varagis]

**Dette pour Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon – f°136**

Le 07/02/1613 a comparu Pierre Bret dit Jaumillon de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absents, une saumée d'orge prin, reçue précédemment en prêt d'où quittance, pour semer dans ses terres audit lieu de Saint-Martin-de-la-Brasque, à rendre au 1<sup>er</sup> mai. Fut présent Michel Bret dudit lieu qui s'est porté pleige. Ledit Pierre Bret hypothèque ses semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Varagis de Pertuis (84) et Georges Roux de Saint-Martin-de-la-Brasque. [Signé : Varagis]

**Dette pour Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon – f°137**

Le 07/02/1613 a comparu Jean Malan de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) lequel a confessé devoir à Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absents, une saumée cinq panaux de blé annone, deux saumées deux panaux de conségal et cinq panaux de mescle blé et orge, le tout reçu précédemment en prêt d'où quittance, pour semer cette année dans ses terres à Saint-Martin-de-la-Brasque, à rendre au 1<sup>er</sup> mai avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Georges Roux de Saint-Martin-de-la-Brasque et Louis Varagis de Pertuis (84). [Signé : Varagis]

**Dette pour Me Jean Menc – f°139**

Le 07/02/1613 a comparu Jean Malan de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Me Jean Menc notaire royal de Saint-Paul-lès-Durance (13), absent, une saumée d'avoine grosse mesure, reçue précédemment en prêt d'où quittance, pour semer cette année dans ses terres audit lieu, à rendre au 1<sup>er</sup> mai avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Georges Roux de Saint-Martin-de-la-Brasque et Louis Varagis de Pertuis (84). [Signé : Varagis]

**Dette pour Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon – f°140**

Le 07/02/1613 a comparu Michel Bret de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absents, trois saumées un panau de conségal, sept panaux d'orge et six panaux d'avoine, mesure courante, en prêt, pour semer, comme cela est déjà fait, cette année dans ses terres à Saint-Martin-de-la-Brasque, à rendre au 1<sup>er</sup> mai, avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Georges Roux de Saint-Martin-de-la-Brasque et Louis Varagis de Pertuis (84). [Signé : Varagis]

**Arrentement des cosses pour monseigneur de Créquy – f°141**

Le 07/02/1613 a comparu dame Madeleine de Bonne, dame de Créquy, comme femme et procuratrice de Charles de Créquy, laquelle a arrenté à Me Louis Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la cense de quatre cosses de blé annone par saumée de terre due pour les terres

qui étaient autrefois soumises à la tasque, comprenant les terres de la bastide d'Anne Sauvecane, du capitaine Bernard et Jean Louis Roy frères, au lieu de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) quartier de Fontbonne, sauf le droit de cosses dû par Me Gaspard Hupais notaire royal et lieutenant de juge que le seigneur se réserve. Le tout pour un an, à savoir les cosses dues au 15 août prochain. Et ceci contre une rente de cent-vingt saumées de blé annone mesure courante à payer en septembre, à porter en ses frais dans la chambre que ladite dame lui indiquera où ledit Jourdan y fera « mesurer ledit bled ». Ladite dame devra fournir le livre contenant l'arpentage pour qu'il puisse faire sa recette des cosses, livre donné à l'instant et qui est à rendre au terme du contrat. « Et là où sera nécessaire contraindre les debtors refuzantz a payer, ledit Jordan le pourra faire en force des lettres de constraincte qu'il prandra des officiers de mondit seigneur en cedit lieu et non alieurs suivant la forme portée par la transaction. » Il ne peut sous-arreter ou s'associer à cet arrentement sans le consentement du seigneur ou de sa femme. Fut présent Me Gaspard Hupais, lequel s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, dans le château et chambre de ladite dame en présence de Me Jacques Martin de Beaurepaire (38) et Salomon Lombard de Grenoble (38) argentier de ladite dame. [Signé : Madeleyne de Bonne, L Jourdan, Martin, Hupais]

#### **Arrentement du septain de La Bastidonne pour monseigneur de Créquy – f°144**

Le 07/02/1613 a comparu dame Madeleine de Bonne, dame de Créquy, comme femme et procuratrice de Charles de Créquy, laquelle a arrenté à Joseph Just écuyer de Marseille (13), présent, les droits de tasque et de septain des blés et grains dus par les manants et habitants de La Bastidonne (84), ainsi que les corvées qu'ils doivent, sans comprenant les droits et devoirs seigneuriaux sur ledit lieu, le tout pour un an et une prise de fruits, se terminant à Noël, contre une rente de dix-huit charges de blé annone, quatorze charges de conségal, quatre charge d'orge et quatre charges grande mesure d'avoine, le tout mesure courante, à payer à la Saint-Michel, à porter au château et grenier qui lui seront indiqués et dans lequel grenier il fera mesurer ladite rente. Il ne surchargera pas les habitants. Furent présents Antoine Bonafoy de La Bastidonne et Me Louis Jourdan de ce lieu, lesquels se sont portés pleiges. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château et chambre de ladite dame, en présence de Me Jacques Martin de Beaurepaire (38) et Salomon Lombard de Grenoble (38). [Signé : Madeleyne de Bonne, Joseph Just, L Jourdan, Martin]

#### **Dette pour Antoine Pourchier – f°146**

Le 08/02/1613 ont comparu François Roy de Lourmarin (84) et Jean Gaillard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Antoine Pourchier de ce lieu, absent, deux saumées de conségal, mesure courante, en prêt, le tout reçu précédemment d'où quittance et qu'ils promettent de rendre au 1<sup>er</sup> mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Pourchier et Claude Favier de ce lieu.

Le 15/03/1614 ledit Pourchier a fait quittance auxdits Roy et Gaillard. Fait en ce lieu en présence de Barthélémy Jourdan et Jean Laugier.

#### **Dette pour Valentin Clemens – f°147**

Le 08/02/1613 a comparu Jean Silve de Céreste (04) résidant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Valentin Clemens habitant de ce lieu, présent, la somme de 13 livres 8 sols pour des fournitures de vivres faites par ledit Clemens en sa maison audit Slivy, selon leur compte-final fait à l'instant comprenant 11 livres d'une cédule faite pour la même occasion, à payer, 7 livres 8 sols à la Sainte-Magdeleine et le reste à Pâques. Ledit Clemens se départ de toutes séquestrations arrestements faits entre les mains de Mathurin Gelu. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Claude Tamisier et Jean Martin de ce lieu. [Signé : C Tamisier]

#### **Quittance pour Pierre Barthélémy – f°148**

Le 08/02/1613 a comparu Me Louis Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu des hoirs de Jean Roman de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), présents, et des mains

d'Antoine Reynier rentier 8 livres 15 sols et des mains de Pierre Barthélémy époux de Catherine Roman l'une desdites hoirs 9 livres 5 sols et ce pour le paiement des tailles pour les années 1610, 1611 et 1612, que ledit Jourdan exige comme trésorier de Peypin-d'Aigues (84) et Saint-Martin-de-la-Brasque (84) comprenant 12 livres pour les dépens fait contre le principal débiteur et contre le séquestre suivant les jugements du lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13). Ledit Barthélémy a retiré les pièces du procès. D'où quittance dudit Jourdan. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Pierre Beymond et Christophe Escoffier de ce lieu. [Signé : L Jourdan]

#### **Procuration pour monseigneur de Créquy – f°150**

Le 09/02/1613 a comparu dame Madeleine de Bonne, dame de Créquy, comme femme et procuration de Charles de Créquy suivant procuration chez Me Chapelain et Me Desquatrenaux notaires et gardes-notes du roi en son Châtelet de Paris (75) du 13/06/1611, laquelle a nommé pour procureur [blanc dans l'acte], absent, pour au nom du seigneur recevoir le paiement du capitaine Gabriel Madon, de Viens (84), rentier de la terre et baronne de Roussillon, pour ce qu'il doit de sa ferme selon son contrat d'arrentement par la feue comtesse de Sault, mère dudit Charles, et passer les quittances ou contraindre par voie de justice. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château et chambre de ladite dame, en présence de Me Jacques Martin de Beaurepaire (38) et Salomon Lombard de Grenoble (38). [Signé : Madeleyne de Bonne, Martin]

#### **Procuration pour monseigneur de Créquy – f°152**

Le 09/02/1613 a comparu dame Madeleine de Bonne, dame de Créquy, comme femme et procuratrice de Charles de Créquy, laquelle a nommé pour procureur Me [blanc dans l'acte] Bonnet, procureur en la cour de parlement de Provence, absent, pour au nom dudit seigneur « fere declaration en jugement et dehors par devant ladite cour que madite dame en la qualité que dessus a toujours apreuvé et adurera les payementz que sont esté faictz au sieur Oratio Padoan marchant bourgeois de Marseille par capitaine Gabriel Madon du lieu de Viens a present rantier de la terre et seigneurie de Rossillon sur les payes de la rante qu'il doit selon le contract d'arrangement sur ce passé, desquelz payementz faictz ledit sieur Padoan en a tenu compte selon la cession a luy faictz par ladite feue dame comtesse de Sault. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château et chambre de ladite dame, en présence de Me Jacques Martin de Beaurepaire (38) et Salomon Lombard de Grenoble (38). [Signé : Madeleyne de Bonne, Martin]

#### **Ratification pour Denis Ganot – f°154**

Le 09/02/1613 a comparu dame Madeleine de Bonne, dame de Créquy, comme femme et procuratrice de Charles de Créquy, laquelle informée de l'acte d'obligation passé par noble Daniel Gras écuyer d'Aix-en-Provence (13) sieur de Venelles (13) pour la somme de 10200 livres suivant procuration à lui faite chez ce notaire le 22/01/1613, argent prêt par le sieur Denis Ganot de Marseille, avec pour pleige Charles Eyroux bourgeois de Simiane (04), acte chez Me Antoine Barnier notaire et greffier royal de ladite ville du 26 de ce mois, ladite dame a approuvé et ratifié cet acte en présence dudit Gras, ledit Ganot absent. Elle déclare avoir retiré dudit Gras les « douze centz livres par luy receues lhors dudit contract dont l'en a quicté » [sic, 10200 livres à moins qu'ils n'aient perçu qu'un dixième à ce moment-là]. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château et dans la chambre de ladite dame, en présence de Me Jacques Martin de Beaurepaire (38) et Salomon Lombard de Grenoble (38). [Signé : Madeleyne de Bonne, Gras, Martin]

#### **Mariage entre Bernardin Audoin et Jaumette Hermite – f°156**

Le 10/02/1613 contrat de mariage entre Bernardin Audoin fils des feus Guillaume et Marie Berneud, de Pertuis (84), et Jaumette Hermite, fille des feus Pierre et Marie [blanc dans l'acte] du lieu d'Urtis (05, actuellement Venterol). L'époux est assisté par Etienne Audoin son oncle paternel, Jean Berneud son oncle maternel, Etienne Monier et Guillaume Preyre, de Pertuis, ses cousins ;

l'épouse est assistée de Me Jacques Vian de ce lieu de La Tour-d'Aigues, ancien visiteur des gabelles à sel en ce pays, son maître « l'ayant elle servy pour servante dans sa maison plus de quatre ans y a avecq ledit Audoin. »

L'épouse s'assigne en dot tous ses biens et droits. Il sera fait à l'épouse une robe et un aubergeon de drap de boutique neuf de la couleur qu'elle choisira d'ici le jour du mariage aux dépens de l'époux ; les habits nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 120 livres ; d'elle à lui 60 livres. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la maison de dame Jeanne de Bourdon, dame de Saint-Hilaire, où ledit sieur Vian réside, en présence de Laurent Vian fils de Jacques de ce lieu et Me Jean Candolle d'Aix-en-Provence (13). [Signé : Vian, Gauch... Barneu..., L Vian, Candolle]

### Dette pour Me Jean Menc – f°160

Le 11/02/1613 a comparu Antoine Aubion de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Jean Menc notaire royal de Saint-Paul-lès-Durance (13), absent, quatre saumées d'avoine grosse mesure, reçues en prêt pour les semer cette année dans ses terres en ce lieu, à rendre au 1<sup>er</sup> mai. Fut présent Pierre Le Long de ce lieu qui s'est porté pleige. Ledit Aubion hypothèque ses semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Honoré Thuriel de ce lieu et Marquet Mothon de La Motte-d'Aigues (84). [Signé : Pierre Le Long, H Thuriel]

### Transaction entre Jacques Perben et Marguerite Vian – f°161

Le 14/02/1613 un procès risque de s'ouvrir entre Marguerite Vian fille des feus Louis Vian et Lucrèce Peyrol de ce lieu de La Tour-d'Aigues, à présent femme de Jean Audemar cardeur à laine de Valensole (04), d'une part, et Jacques Perben habitant de ce lieu, époux et héritier testamentaire avec bénéfice d'inventaire de ladite feue Peyrol. Ladite Vian prétend au paiement de la somme de 600 livres que ledite feue Peyrol lui devait pour reste de 1200 livres de dot dans son premier contrat de mariage avec feu Me Joseph Bastide notaire royal de Valensole, acte chez Me Jacques Boffier notaire royal de Valensole du 13/06/1593, ainsi que les intérêts de la somme restante et les robes mentionnées au contrat. « Au contrere, ledit Perben en ladite qualité presuposoit soubstenir que ladite somme restante ne se debvoit payer que de la monoye qui avoit cours lhors dudit contract, laquelle selon la tariffe observée en ceste province ne se pouvoit monter que cent huictante livres et d'ailleurs que ladite feue Peyrolle ne pouvoit oster le droict naturel de ses autres enfans heu esgard que son heritage ne valoit pas tant comme la constitution dudit dot. »

Ont comparu lesdits Marguerite Vian assistée par son mari, et ledit Perben, lesquels souhaitant vivre en paix sans procès, « apres avoir consideré la faculté des biens et heritage de ladite feue Peyrolle envelopé de debtes et charges et a ce que pouvoit valoir lhors du susdit mariage, heu esgard qu'elle avoit trois autres enfans masles et une fille », ils ont convenu que pour toutes les prétentions de ladite Vian sur l'héritage de sa mère, tant pour la dot que les intérêts et habits dudit contrat de mariage, ledit Perben promet de payer à ladite Vian 136 livres, soit 45 livres à la Saint-Michel, 30 livres un an après, 30 livres encore un an après et les 33 livres restantes un an après la dernière paie. Ladite Vian a reçu en déduction de la première paie 9 livres à l'instant, d'où quittance. Elle se départ de toutes ses prétentions. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Jean Menard, de Jean Antoine Escoffier de ce lieu et Me Etienne Durand de La Bastide-des-Jourdans (84). [Signé : Estienne Durand]

### Investiture pour François Velixandre – f°164

Le 14/02/1613 a comparu dame Madeleine de Bonne, dame de Créquy, comme femme et procuratrice de Charles de Créquy, laquelle informée de l'acquisition faite par François Velixandre de ce lieu de La Tour-d'Aigues d'une maison à lui vendue par Me Jacques Vian ancien visiteur des gabelles à sel en Provence, pour le prix de 630 livres suivant acte de vente chez Me Gaspard Hupais notaire de ce lieu le 31/12/1612, et du paiement fait à Jacques Nicolle et Georges Guedan rentiers des droits seigneuriaux de ce lieu du droit de lods et trézain du 09/01/1613, ladite dame a approuvé

et ratifié la vente et a investi ledit Velixandre sur le bien. Elle donne audit Velixandre en nouveau bail « le plassage au devant ladite maison depuis la muraille jusques et suivant l'ordre de la montée qu'est sur la rue en la maison de damoyselle Delphine Devoulx pour y advancer sadite maison, bastir la murailhe neccessere de l'haulteur qu'il advisera hors du prejudice d'aultruy, cruser au devant ladite maison jusques au mitan de la rue et y fere une cuve, moyennant deux chapons gras qua madite dame a confessé avoir receues dont en a quicté ledit Velixandre, et une cense qu'elle impose des a present et pour toujours sur ledit plassage de de [sic] six deniers annuellement payable et perpetuellement a chascun jour et feste de Noel. » Acte fait et publié en ce lieu, dans le château et chambre de ladite dame en présence de Me Jacques Martin de Beaurepaire (38) et Salomon Lombard de Grenoble (38). [Signé : Madeleyne de Bonne, Martin]

#### **Quittance pour Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon – f°168**

Le 14/02/1613 a comparu dame Madeleine de Bonne, dame de Créquy, comme femme et procuratrice de Charles de Créquy, laquelle a confessé avoir reçu de Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, rentiers des droits seigneuriaux de Peypin-d'Aigues (84) et Saint-Martin-de-la-Brasque (84), présents, cent charges de blé annone et soixante-dix charges de conségal, mesure courante, pour la rente desdits lieux, paie de cette année échue à la récolte dernière, suivant leur acte d'arrentement passé chez ce notaire en 1608 avec la feue comtesse de Sault mère dudit Créquy, avec Antoine et Pascal Estienne desquels lesdits Sicard et Darbon ont droit et cause, « ayant ilz payé comme poursuivis a ce fere en force des provisions et constrainctes que mondit seigneur en a obtenu de la cour de parlement de Paris. » D'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château et chambre de ladite dame, en présence de Me Jacques Martin de Beaurepaire (38) et Salomon Lombard de Grenoble (38). [Signé : Madeleyne de Bonne, Martin, Darbon]

#### **Procuration pour monseigneur de Créquy – f°170**

Le 14/02/1613 a comparu dame Madeleine de Bonne, dame de Créquy, comme femme et procuratrice de Charles de Créquy, laquelle a constitué pour procureur Me Jacques Martin, de Beaurepaire (38), présent, pour exiger et recevoir des débiteurs dudit sieur de Créquy ce qui lui est dû pour les arrentements, obligations, cédules, confession et autres et passer quittance avec pouvoir de proroger les paiements, et de contraindre par voie de justice. « Et encores de passer tous contractz aux suffizances de mondit seigneur tant de prisfaict, recognassances, reparations des maisons et generallement fere gerer et negocier aux afferes de mondit seigneur comme si madite dame en personne y estoit. » Il devra rendre compte et prêter le reliquat. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château et chambre de ladite dame, en présence de Me Gaspard Hupais notaire et lieutenant de juge de ce lieu et Salomon Lombard de Grenoble (38). [Signé : Madeleyne de Bonne, Martin]

#### **Investiture pour Me Claude Gavaudan – f°173**

Le 14/02/1613 a comparu dame Madeleine de Bonne, dame de Créquy, comme femme et procuratrice de Charles de Créquy, laquelle informée de l'acquisition faite par Me Claude Gavaudan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, d'une terre de deux charges de semences comprenant un coin de jardin quartier du Moulin Vieux suivant une vente faite par Me Claude Darbon ancien procureur au siège d'Aix-en-Provence, acte chez Me Antoine Olivier notaire royal de Pertuis (84) du 15/10/1612 contre le prix de 300 livres. Ladite dame s'est aussi assurée du paiement du droit de lods et trézain aux rentiers seigneuriaux, suivant quittance du 19/10/1612. Elle approuvé et ratifie la vente et investi ledit Gavaudan sur la propriété. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château et chambre de ladite dame, en présence de Me Jacques Martin de Beaurepaire (38) et Salomon Lombard de Grenoble (38). [Signé : Madeleyne de Bonne, Martin, Gavaudan]

#### **Quittance pour Me Pons May et Jean Garcin – f°175**

Le 14/02/1613 a comparu dame Madeleine de Bonne, dame de Créquy, comme femme et procuratrice de Charles de Créquy, laquelle a confessé avoi reçu de Me Pons May chirurgien et de Jean Garcin, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présents, la quantité de deux cents charges de conségal et soixante charges de blé annone pour la rente des moulins seigneuriaux de ce lieu et de La Motte-d'Aigues (84) qu'ils tiennent à ferme, paie échue à la Saint-Michel dernière suivant acte d'arrentement passé par la comtesse de Sault chez ce notaire en 1608, « payant lesdits rantiers comme poursuivis a ce fere suivant les provisions et constrainctes obtenues par mondit seigneur de la cour de parlement de Paris ainsy qu'en appert par les exploictz sur ce faictz. » D'où quittance et décharge des séquestres. Fait et publié en ce lieu, dans le château et chambre de ladite dame, en présence de Me Jacques Martin de Beaurepaire (38) et Salomon Lombard de Grenoble (38). [Sogné : Madeleyne de Bonne, Martin]

### Cession pour Me Gaspard Hupais – f°177

Le 14/02/1613 a comparu dame Madeleine de Bonne, dame de Créquy, comme femme et procuratrice de Charles de Créquy, laquelle pour payer Me Gaspard Hupais notaire royal, baïle et lieutenant de juge de ce lieu de La Tour-d'Aigues pour la somme de 1013 livres 12 sols que le seigneur lui doit suivant leur compte arrêté fait par sieur Pierre de Vaquet comme procureur et receveur général de la feue comtesse de Sault, mère dudit Créquy, le 24/03/1611, ledit Vaquet ayant les pièces justificatives comme ledit Hupais l'a montré avec la copie retirée « pour sa future cautelle » et dont il a baillé copie à ladite dame, et d'autre part la somme de 300 livres pour les gages dudit Hupais pour deux années après le décès de la feue comtesse « comme son serviteur domestique suivant le legat a luy faict et a tous ses autres serviteurs et servantes » suivant son testament du 14/04/1609, soit au total 1316 livres 16 sols, elle lui a cédé semblable somme à prendre de Joseph Just, de Marseille (13) qu'il doit au seigneur suivant acte de compte-final chez ce notaire le 05/02/1613 avec droits d'actions contre ledit Just, Antoine Bonafoy et Louis Jourdan ses pleiges. D'où quittance. Pour la part issue de l'héritage, si cette part n'est finalement pas due, ledit Hupais devra rendre la somme léguée. Fait et publié en ce lieu, dans le château et chambre de ladite dame, en présence de Me Jacques Martin de Beaurepaire (38) et Salomon Lombard de Grenoble (38). [Signé : Madeleyne de Bonne, Hupais, Martin]

Le 18/02/1613 la cession a été intimée auxdits Joseph Just, Antoine Bonafoy et Louis Jourdan, pleiges, lesquels ont accepté. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Barthélémy Icard et Barthélémy Gueidan de ce lieu. [Signé : Joseph Just, L Jourdan, Hupais, B Icard]

### Quittance pour Charles Eiroux – f°181

Le 14/02/1613 a comparu dame Madeleine de Bonne, dame de Créquy, comme femme et procuratrice de Charles de Créquy, laquelle a confessé avoir reçu de Charles Eiroux, bourgeois de Simiane (04), absent, et des mains de Me Jean Vaugine dudit lieu, la somme de 610 livres pour la rente de la terre et seigneurie de Saint-Christol (84), paie échue au 1<sup>er</sup> janvier dernier, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château et chambre de ladite dame, en présence de Me Gaspard Hupais notaire et lieutenant de juge de ce lieu et Salomon Lombard de Grenoble (38). [Signé : Madeleyne de Bonne]

### Cession pour Jean Allemand – f°182

Le 15/02/1613 a comparu Claude Denante, de Bonnieux (84), lequel pour payer la somme de 18 livres qu'il doit à Jean Allemand de ce lieu de La Tour-d'Aigues pour aliments fournis en sa maison, selon leur compte-final, ainsi que pour une demie charge de conségal reçue en prêt, il lui a cédé la somme de 33 livres à prendre Grégoire Meilleuret de Cabrières-d'Aigues (84), Pierre Dubin et Jacques Consolin de Cadenet (84) qu'ils lui doivent ainsi qu'à Laurent Pelissier par acte chez Me Charles Augier notaire de Cabrières-d'Aigues du 17/01/1611. D'où quittance. Fait et publié en ce

lieu, chez le notaire, en présence de Jean Martin fils de Pierre et de Vincent Barrière de ce lieu.  
[Signé : J Martin]

**Arrentement pour Me Pascal Sicard et Me Guillaume Sicard contre André Silvestre – f°183**

Le 15/02/1613 ont comparu Me Pascal et Guillaume Sicard, frères, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont arrenté à Andrieu Silvestre de ce lieu, présent, toutes les terres qu'ils possèdent quartier de Vaumalle, pour cinq ans et quatre prises de fruits à partir de la Toussaint passée contre une rente annuelle de quatre charges six panaulx de blé annone, mesure courante à payer à chaque Sainte-Magdeleine à partir de la suivante. En considération de cet acte, ledit Me Pascal a prêté ce jour une saumée d'avoine pour semer cette année que ledit Silvestre promet de rendre au 1<sup>er</sup> mai. Ledit Silvestre laissera la dernière année la moitié des terres vide. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Jean Menard et Nicolas Olivier de ce lieu. [Signé : Sicard, J Menard, N Olivier]

**Convention pour la communauté de La Tour-d'Aigues – f°185**

Le 15/02/1613 ont comparu Jean Martin fils de feu Jean et Denis Daumas de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont promis à la communauté de ce lieu, Me Jean Menard et Nicolas Olivier deux des consuls, présents, de servir de gardes en ce lieu durant un an à partir de ce jour contre le prix de 90 livres, chacun à moitié, à payer par quartier tous les deux mois. Ils « seront tenus garder soigneusement et fidellement les deffendz et royeres de ladite communauté, ensemble les propriétés des particuliers situées dans le terroir et distroict de cedit lieu et sans support de personne, fere les denonciations au greffe seigneurial comme de costume contre les malfacteurs ausquelles ilz participeront pour leur part des peynes municipaux suivant l'ordre porté par les reglementz et deliberations dudit conseil, et seront tenus en leur propre et privé nom de tous les maulx qui se feront ausdites propriétés soit de nuict ou de jour, par personnes ou par bestail, sauf que s'ilz indiquent les malfacteurs, ilz en demeureront deschargés. Et neanmoingz fere les denonciations promptement apres qu'ilz auront treuvé quelcun en faulte et pour le plus gard dans trois jours suivant l'ordre acoustumé, autrement n'y seront apres receus et respondront de telz maulx. » Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Pierre Bonardel de La Motte-d'Aigues (84) et Louis Varagis de Pertuis (84). [Signé : J Menard, N Olivier, Varagis]

**Dette pour Jacques Gueidan – f°187**

Le 16/02/1613 ont comparu Daniel Jourdan et Etienne Roux, de La Motte-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à Jacques Gueidan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, douze panaulx d'orge prin, mesure courante, pour semer dans leurs terres audit lieu, le tout reçu précédemment d'où quittance, et qu'ils promettent de rendre au 1<sup>er</sup> mai avec hypothèque de leurs semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Barthélémy Jourdan et Pierre Bret de Saint-Martin-de-la-Brasque (84).

**Dette pour Me Jean Menc – f°188**

Le 16/02/1613 a comparu Barthélémy Jourdan de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Me Jean Menc notaire royal de Saint-Paul-lès-Durance (13), absent, dix panaulx d'avoine pour semer cette année dans ses terres audit lieu, à rendre au 1<sup>er</sup> mai avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le greffe, en présence de Pierre Bret et Brancais Vian dudit lieu.

**Dette pour Me Jean Menc – f°189**

Le 16/02/1613 a comparu Monet Roman laboureur de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Me Jean Menc notaire royal de Saint-Paul-lès-Durance (13), absent, une saumée d'avoine grosse mesure en prêt, reçue précédemment d'où quittance, pour semer cette année dans ses terres audit lieu, à rendre au 1<sup>er</sup> mai avec hypothèque des semés. Fait et publié à Saint-Martin-de-la-Brasque, dans la maison dudit Roman, en présence de Jean et Pierre Bret dudit lieu.

### Dette pour Me Jean Menc – f°190

Le 16/02/1613 a comparu Jean Ferrat laboureur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel tant pour lui que pour Pierre son frère, a confessé devoir à Me Jean Menc notaire royal de Saint-Paul-lès-Durance (13), absent, une saumée d'avoine grosse mesure, en prêt, pour semer dans l'affar des terres qu'ils tiennent à rente de ce lieu, à rendre au 1<sup>er</sup> mai avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, dans le greffe, en présence de Me Antoine Queyrel baile de La Bastidonne (84) et Barthélémy Imbert de ce lieu. [Signé : Queyrel]

### Arrentement de jardin pour monseigneur de Créquy – f°190

Le 16/02/1613 a comparu Me Jacques Martin de Beaurepaire (38) comme procureur substitué pour madame de Créquy, comtesse de Sault, lequel a arrenté à Jean Sauvat, maçon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, un petit jardin limitrophe du moulin plus bas, et « le naix » ainsi que l'autre petit jardin que ladite dame possède confrontant jardin d'Antoine Mallet, la rivière et le chemin, pour quatre ans à partir de ce jour se terminant au 1<sup>er</sup> janvier la dernière année contre une rente annuelle de 33 livres à payer à chaque Saint-Michel à partir de la prochaine. « Ledit Sauvat fera la muraille dudit naix a chaulx et sable a ses despans et le conservera, ensemble ledit jardin en bons mesnager. » Fait et publié en ce lieu, dans le château, en présence de Jean Jouvent de ce lieu et Esprit Blanc de Champsaur (05). [Signé : Martin]

### Dette pour Bernardin Audoin – f°192

Le 16/02/1613 a comparu Georges Rougier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Bernardin Audoin de Pertuis (84), présent, deux saumées d'avoine grosse mesure en prêt, reçues précédemment d'où quittance, à rendre au 15 juillet. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Philippe Astoin et Me Bertrand Coussin.

### Dette pour Me Jean Menc – f°192

Le 16/02/1613 a comparu Pierre Roman fils de feu François, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Me Jean Menc notaire royal de Saint-Paul-lès-Durance (13), absent, deux saumées d'avoine grosse mesure, pour semer dans ses terres et celles de son père audit lieu, à rendre au 1<sup>er</sup> mai, avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la boutique du greffe, en présence de Jaume Monier et Barthélémy Imbert de ce lieu. [Signé : P Roman]

### Arrentement pour Jean Garcin – f°193

Le 18/02/1613 a comparu Jean Garcin marchand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a arrenté à Pierre Jourdan dudit lieu, présent, les biens suivants : une maison avec la tine de pierre et quatre tonneaux et deux bouttes à vin y étant, en ce lieu, place du Tripot ; un jas aux Aires confrontant jas de Georges Thurin ; une vigne quartier du Plan de trois carterades confrontant vigne de François Charpin ; une vigne de même taille Au-dessus Lanthin confrontant vigne de Jacques Gueidan ; une vigne audit quartier de trois carterades confrontant vignes d'Alayette Lachatte ; une terre, jardin, prés et chenevier quartier de Hourgouze en trois parts, confrontant terre du sieur Debecaris, pré du seigneur, terre de demoiselle Delphine Devoulx et le fossé de Hourgouze. Le tout, pour la maison, les vignes et chenevier qui appartenait à Billard pour cinq ans et cinq prises de fruits, à part pour les vignes et chenevier de ce jour, la maison fin mai prochain. Pour la terre, jardin et prés ce sera pour trois années entières à partir de la fin du bail d'Antoine et finissant au même jour. La rente annuelle pour les deux premières années est de 174 livres et pour les trois dernières de 300 livres, à payer en deux paies, la première à Notre-Dame de février et l'autre fin août à partir de Notre-Dame de février prochain et ainsi de suite.

Ledit rentier ne pourra couper des arbres, mais pourra escabassar [élaguer] les saules une fois pendant son bail. Ledit Garcin devra lui fournir la somme de 75 livres à rendre au 15 août prochain

en deux ans ; il devra fournir deux grands lits et une couchette le tout garni de bassaque, matelas de laine, traversins et couvertures, le tout garni de leurs courtinages, rideaux dont l'un de cadis vers et l'autre en toile ; il fournira aussi une longue table avec ses tréteaux et deux grands bancs. Ils seront estimés et à rendre à la même valeur à la fin du bail. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Me Louis Jourdan et Honoré Thurin fils de Georges. [Signé : J Garcin, L Jourdan, H Thurin]

Le 12/12/1618 acte barré en présence de Jean Garcin et d'Antoine son frère et « ayant droit de luy en ceste cause au moyen de leur partage receu par mestre Passayre notere de Maurasque » et dudit Pierre Jourdan, qui se font quittance réciproque. Fait en ce lieu en présence de Me Antoine Ange et Jean Chansaur de ce lieu. [Signé : J Garcin, A Garcin, Ange]

### **Quittance pour François Daumas – f°197**

Le 19/02/1613 a comparu Me Bertrand Coussin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de François Daumas de ce lieu, présent, la somme de 20 livres pour « toute la prethension adjugée audit Coussin pour raison du differant qu'ilz avoient entre eux pour raison de la liquidation faicte sur les dommages et interestz de la chambre mentionnée aux rapportz sur ce faictz et dont y avoit heu proces par devant les officiers de credit lieu » ainsi que 3 livres pour les dépens du procès suivant accord entre les parties. La somme a été reçue à l'instant, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Me Claude Gavaudan et Jean Menard de ce lieu. [Signé : Gavaudan, Coussin, J Menard]

### **Quittance pour François Pourchier – f°198**

Le 20/02/1613 a comparu Me Jean Candolle d'Aix-en-Provence (13), comme cessionnaire de Me Jacques Vian ancien visiteur des greniers à sel en cette province également présent, lequel a confessé avoir reçu de François Pourchier de ce lieu, présent, la somme de 187 livres 10 sols et une charge d'huile, pour la rente que ledit Pourchier pour cette année paie à échoir à Pâques suivant acte d'arrentement chez Me Raymond Olivier notaire royal de Pertuis (84), d'où quittance incluant les précédentes. Fait et publié en ce lieu, dans la maison de la dame de Saint-Hilaire où ledit sieur Vian habite, en présence de François Pertuis et Jean Canard de ce lieu. [Signé : Candolle, Vian]

### **Procuration pour Martin Philip – f°199**

Le 20/02/1613 a comparu Martin Philip, maître fontainier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a nommé pour procureur Jean Lantelme, d'Aix-en-Provence (13), son beau-père, absent, pour recouvrer de Barthélémy Pelissier maçon d'Aix-en-Provence la somme de 18 livres qu'il lui doit suivant acte chez Me Maurel notaire royal d'Aix-en-Provence de l'an dernier, et en passer quittance ou contraindre par voie de justice. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Jaume Monier et Claude Roman de ce lieu. [Signé : Phelip]

### **Convention de boucher pour la communauté de La Tour-d'Aigues – f°201**

Le 20/02/1613 a comparu Antoine Alosco boucher de Saint-Michel (04), lequel a promis à la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues, Jean Canard et Jean Menard deux des consuls présents, de servir de boucher à la communauté pour un an à partir de Pâques « et ce faisant fournir et vandre a tous indiferement de cher de bon mothon gras pour sept liardz la livre hors dudit jour de Pasques prochain jusques a la fin de juillet qu'il la vandra deux soulz la livre, la teste et les quatre piedz pour deux soulz, les entrailles et sang a mesme pris, la levade entiere pour deux soulz sans coupper le penon, six beufz d'Auvergne gras pour six liardz la livre et tous les autres avec la grosse cher pour cinq liardz la livre tout l'an, et si durant les susdits quatre mois ledit bouchier ne tenoit de grosse cher audit cas baillera le mothon pour cinq liardz, tuera a boutique ouvrete pour eviter abus, permettra librement la visite aux visiteurs, vandra la graisse pour trois soulz la livre tout l'an et les chandelles pour trois souls et demy la livre. Et ne vandra une cher pour autre, ny fera faulx poids ains observera tous les autres paches, conventions et reserves contenues au precedant acte

de bouchier de l'année dernière et sur les peynes que s'y treuveront mentionnées, et baillera bonne et suffizante caution dans huict jours. » Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Me Jean Guillaume Sauvecane et Honoré Thurin fils de Georges de ce lieu. [Signé : J Menard, Alocque, Sauvecane, H Thurin]

#### **Dette pour Mathieu Jacquet – f°203**

Le 21/02/1613 a comparu Me Jacques Vian de ce lieu de La Tour-d'Aigues, ancien visiteur des greniers à sel en ce pays, lequel a confessé devoir à Mathieu Jaquet marchand de Pertuis (84), absent la somme de 150 livres en prêt amiable, reçue présentement des mains de Me Jean Cadolle, à rendre le 15 août. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Guillaume Morel de Cabrières-d'Aigues (84) et Jaume Monier de ce lieu. [Signé : Vian, Morel]

#### **Mègerie pour Antoine Vespiere – f°204**

Le 22/02/1613 a comparu Antoine Vespiere de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a baillé en mègerie à Jean François Bouzon de ce lieu, présent, une terre quartier de Restantier, de deux saumées, confrontant terre de Barthélémy Volonne et la draie ; ainsi qu'une autre terre quartier des Molières de quatre saumées confrontant terres de Louise Michel et le chemin de Cucuron. Le tout pour un an et une prise de fruits à partir de ce jour jusqu'à la fin de la récolte. Ledit Bouzon devra labourer avec son bétail mulard et y donner cinq raies comprenant le semé et payer toutes les factures. Ledit Vespiere devra fournir toute la semence qu'il récupérera à l'aire. Tout le reste, ainsi que les noix et les amandes, se partagera à parts égales. Les pailles appartiendront audit Bouzon. Ledit Vespiere devra payer audit Bouzon 6 sézains pour la moisson et le sarclage. Il devra engager un homme durant la semence et l'aire, salarié par ledit Vespiere, nourri par ledit Bouzon. Ledit Vespiere prête audit Bouzon une charge de conségal à rendre au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Darbon et Jaume Pardigon de ce lieu.

#### **Procuration pour Me Bernard Constans – f°205**

Le 22/02/1613 a comparu Me Bernard Constans praticien de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a nommé pour procureur Me Alexandre Olivier notaire royal d'Ansouis (84), présent, pour recouvrer de Me Jacques Gasquet d'Ansouis 10 livres de principal et les dépens, le tout suivant les lettres compulsoires et les exploits, et en concéder quittance ou continuer les poursuites en cas de refus de paiement. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Claude Roman et Barthélémy Imbert de ce lieu. [Signé : Constans]

#### **Quittance pour Etienne et Chabert Silvestre – f°206**

Le 23/02/1613 a comparu Barthélémy Icard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Chabert et Etienne Silvestre, frères de ce lieu, présents, la somme de 69 livres 8 sols pour le prix et achat d'une terre et vigne qu'il leur a vendue suivant acte chez ce notaire le 31/12/1612, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Allemand et François Charpin de ce lieu. [Signé : B Icard, F Charpin]

#### **Dette pour Jacques et Me Balthazar Gueidan – f°207**

Le 23/02/1613 a comparu Me Jean Jourdan de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Jacques et Me Balthazar Gueidan notaire, père et fils de ce lieu de La Tour-d'Aigues, rentiers des droits seigneuriaux de La Motte-d'Aigues, présents, deux saumées de blé annone en prêt, pour les semer cette année dans ses terres audit lieu, le tout reçu précédemment d'où quittance, et qu'il promet de rendre au 1<sup>er</sup> mai avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence d'Antoine Mallet et Me Claude Gavaudan de ce lieu. [Signé : Gueidan, Anthoine Mallet, Gavaudan]

#### **Procuration pour la communauté de La Tour-d'Aigues – f°208**

Le 24/02/1613 ont comparu Jean Canard, Me Jean Menard et Nicolas Olivier, consuls, Jean Louis Roy, Henry Darbon, Pierre Sauvan, Honoré Thurin, Jean Pourchier, Jean Bouchet, Me Claude Gavaudan en lieu et place de Pierre Mairetet absent de la province, « tous conseillers faisant l'entier conseil ordinere » de la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues, par-devant Me Gaspard Hupais notaire royal, baile et lieutenant de juge de ce lieu, lesquels ont constitué pour procureurs ledit Menard consul, Me Pascal Sicard et Me Jean Guillaume Sauvecane, de ce lieu, pour faire compte avec Georges Vian, écuyer de Pertuis (84) de tous les arrérages de tailles qu'il doit et les compenser sur ce que la communauté lui doit tant pour les sommes en commun avec Me Jacques Vian ancien visiteur des greniers à sel en ce pays, son oncle, pendant leur société qu'en son propre, et passer un acte d'accord avec lui pour le procès qu'il avait avec son oncle contre la communauté « sur la separation qu'ilz prethendroient », avec promesse après le compte de lui payer les sommes qui lui sont dues légitimement au terme prévu. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la maison de ville en présence de Me [blanc dans l'acte] Thomassin écolier de Caumont (84) et Me Guillaume Roy d'Apt (84). [Signé : Hupais, N Olivier, J Menard, JL Roy, H Darbon, Gavaudan, J Bouchet]

#### **Dette pour Me Pascal Sicard – f°211**

Le 25/02/1613 a comparu Me Bertrand Coussin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Pascal Sicard de ce lieu, absent, une saumée et demi de conségal et une demie saumée d'annone, mesure courante, en prêt, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre au 1<sup>er</sup> mai avec hypothèque de toute la rente que Noël Rougier lui doit pour la bastide qu'il tient de lui et paies à échoir à la récolte prochaine. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Roman Lourd et Me Claude Darbon de ce lieu. [Signé : Coussin]

#### **Dette pour Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon – f°212**

Le 25/02/1613 a comparu Jean Roman fils de feu François, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absents, six panaulx d'orge prin mesure courante, pour semer cette saison dans ses terres audit lieu, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre au 1<sup>er</sup> mai. Fut présent Guillen Andrieu de ce lieu de La Tour-d'Aigues, qui s'est porté pleige. Ledit Roman hypothèque ses semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Vian et Sauvaire Daumas de ce lieu. [Signé : J Roman]

#### **Dette pour Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon – f°213**

Le 25/02/1613 a comparu Sauvaire Mouret de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absents, six panaulx d'avoine mesure courante, pour les semer cette année dans les terres de sa femme audit lieu, à rendre au 1<sup>er</sup> mai avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Goirand de La Motte-d'Aigues (84) et Barthélémy Imbert.

#### **Quittance pour Denis Toupin – f°214**

Le 25/02/1613 a comparu Jacques Gueidan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Denis Toupin, de Vaugines (84), présent, la somme de 27 livres pour le prix du vin provenant de la tasque de La Motte-d'Aigues (84) et ce pour la paie de la Toussaint dernière suivant acte d'arrentement chez ce notaire, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de messire Balthazar Emin prêtre et Barthélémy Imbert de ce lieu. [Signé : Jaques Gaydan, B Emin]

#### **Transaction entre Pierre Roman et Daniel Ripert – f°215**

Le 25/02/1613 un procès risque de se produire entre Pierre Roman fils et héritier des feus Bernard et Catherine Pelegrin de Cabrières-d'Aigues (84), d'une part, et Jeanne Roman sa sœur, femme de

Daniel Ripert dudit lieu, pour les droits de légitime, fruits et suppléments qu'elle prétend sur les biens de ses parents « heu esgard qu'il n'y avoit autres enfans que eulx deus. »

Ont comparu lesdits Roman et Ripert, ce dernier comme mari de ladite Jeanne, lesquels pour éviter tout procès se sont accordés. Pour tout ce que ladite Jeanne prétend sur les biens de ses parents, elle aura les pièces suivantes : une maison d'haut en bas avec un petit coin de jardin au-devant, à Cabrières-d'Aigues, quartier des Motets confrontant maison desdits Ripert et Roman en deux parts, les aires et le chemin ; une terre et petit jardin audit quartier confrontant terres de Me François Magnan et le chemin en deux parts ; un coin de vigne de cinq cents souches derrière le château, confrontant vignes de Daniel Antoard, dudit Me Magnan et de Me Monestier ; une vigne au Clot de même taille confrontant vigne de Mathieu Bret, le fossé et terre des hoirs de Louis Ripert ; un coin de pré quartier de Robians d'une émine confrontant près de David Marque et le chemin ; une terre quartier de l'Infernet d'une émine confrontant terre de David Marque et terres de Jean Antoard ; une terre d'une saumée quartier de Saint-Jean confrontant terres dudit Roman, de Me Monestier et le fossé en deux parts ; une terre à La Petite Maire d'une demie saumée confrontant terres dudit Roman, dudit Me Monestier et de Me François Magnan ; une terre de huit cosses au Clot confrontant terres des hoirs de Louis Ripert et le chemin et terre de Daniel Ripert ; une terre audit quartier de deux émines confrontant le fossé, terre dudit Me Magnan et le chemin ; un coin de terre de deux émines planté d'oliviers audit quartier confrontant terres dudit Roman, de David Marque et le chemin ; une autre terre au quartier du Lebreon d'une demie saumée confrontant terres de Michel Pavin et dudit Roman.

Ledit Ripert fait quittance audit nom de tous les droits de légitime, fruits et supplément. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Balthazar Billard de ce lieu et Antoine Alosque de Saint-Michel (04) boucher domicilié en ce lieu. [Signé : Billard, Alosque]

#### **Dette pour Jean Miolan – f°218**

Le 01/03/1613 a comparu Philippe Estienne [Esteve] de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jean Miolan marchand de Marseille (13), présent, la somme de 42 livres pour le prix et achat d'un mulet poil gris garni de son bât, mors et cordage, reçu ce jour d'où quittance, et qu'il promet de payer en deux paies, moitié le 15 août et moitié au même jour l'année suivante, avec hypothèque du mulet. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de François Velixandre et Jaume Monier de ce lieu.

#### **Dette pour Antoine Pourchier – f°219**

Le 01/03/1613 a comparu François Icard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Pourchier, marchand de ce lieu, présent, la somme de 48 livres 15 sols pour l'achat d'un bœuf poil roux, reçu ce jour d'où quittance, à payer en deux paies, moitié au 15 août et moitié au même jour l'année suivante, avec hypothèque du bœuf. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Georges Rougier et Jaume Monier de ce lieu. [Signé : Iccard]

#### **Dette pour Antoine Pourchier – f°220**

Le 02/03/1613 ont comparu Jacques Gueidan et Joseph Aubion, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Antoine Pourchier de ce lieu, présent, la somme de 90 livres pour l'achat et prix de deux bœufs, l'un poil blanc, l'autre roux, reçus ce jour d'où quittance, et qu'ils promettent de payer au 1<sup>er</sup> août avec hypothèque des bœufs. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Mathieu Manuel de Grambois (84) et Claude Mouret de Peypin-d'Aigues (84). [Signé : Jaques Gaydan, Claude Mouret, Manuel]

Le 15/10/1613 Marie Estienne femme et procureure dudit Pourchier a confessé avoir reçu précédemment dudit Aubion et pour sa part 45 livres, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Denis Daumas et Balthazar Billard.

Le 12/09/1614 ledit Pourchier a confessé avoir reçu dudit Aubion 6 livres 10 sols en déduction du total, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence d'Honoré Thurin et Valentin Clemens. [Signé : H Turin]

Le 09/03/1616 ledit Pourchier a confessé avoir été payé par ledit feu Jacques Gueidan 38 livres 10 sols, somme restante pour le prix des bœufs, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Guillaume Morel et Pierre Roman. [Signé : Morel, P Roman]

### **Arrentement pour Laurent Trouchet – f°221**

Le 02/03/1613 a comparu Laurent Trouchet maréchal habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a arrenté à Georges Rougier de ce lieu, présent, une vigne et verger de trois hommes au quartier de Pielibous confrontant vignes de Melchion Valete et autres, pour quatre ans et quatre prises de fruits à partir de ce jour contre une rente annuelle de 7 florins à payer à chaque Noël dès cette année. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Claude Mouret de Peypin-d'Aigues (84) et Mathieu Manuel de Grambois (84). [Signé : Manuel]

Le 04/01/1620 acte barré en présence de Catherine Arlaud veuve et héritière dudit Laurent Trouchet, et Georges Rougier, lesquels se font quittance réciproque. Fait et publié en présence de François Brun et Jean François Rougon de ce lieu. [Signé : F Brun]

### **Quittance pour Denis Toupin – f°222**

Le 02/03/1613 a comparu Marguerite Sauvecane veuve d'Antoine Estienne, laquelle a confessé avoir reçu de Denis Toupin de Vaugines (84), présent, la somme de 332 livres 8 sols en déduction et à bon compte de ce qu'il lui doit suivant acte chez Me Louis Sauvecane notaire royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, « procedant des prethensions de ladite Sauvecane et de son feu mary sur la remission de l'arrantement ou megerie de la bastide de La Bonde », somme reçue ainsi : 300 livres depuis trois mois et le reste ce jour avant cet acte, tant pour le principal que les dépens. Elle a aussi reçu dudit Toupin douze saumées d'orge qu'il devait suivant le même acte. D'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la boutique du greffe, en présence d'Antoine Pourchier et Me Claude Gavaudan de ce lieu. [Signé : Gavaudan]

### **Quittance et reconnaissance pour Marguerite Toupin – f°223**

Le 02/03/1613 a comparu Charles Gerard de Pertuis (84), lequel comme père et légitime administrateur de Laurent Gerard, mari de Marguerite Thopin, a confessé avoir reçu de Denis Thopin, de Vaugines (84), son beau-frère, père de ladite Marguerite, présent, la somme de 120 livres à bon compte de la dot assignnée par ledit Denis à sa fille dans son contrat de mariage reçu chez ce notaire le 09/12/1612, pour la paie échue à Noël, d'où quittance et reconnaissance au profit de l'épouse, absente. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la boutique du greffe, en présence d'Antoine Roux de ce lieu et de Me Claude Vias habitant à Pertuis. [Signé : Vias]

### **Quittance pour François Roy – f°225**

Le 02/03/1613 a comparu Antoine Pourchier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir été payé et être satisfait de François Roy de Lourmarin (84), présent, pour tout ce qu'il lui devait jusqu'au mois de décembre dernier « dont il peult apparoir tant par actes que autrement », d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence d'Antoine Roux et Antoine Toupin de Vaugines (84).

### **Compte-final pour Pierre Bret – f°226**

Le 02/03/1613 a comparu Noël Meynier de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Peirre Bret dudit lieu, présent, la somme de 12 livres et ce d'après leur compte-final de toutes les affaires qu'ils ont eues ensemble jusqu'à ce jour. Il promet de payer au 15 août et moyennant cette paie, il sera quitte de tout. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Malan de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) et Christophe Escoffier de ce lieu.

Le 15/09/1615 acte barré en présence dudit Bret qui fait quittance audit Meynier. Fait en présence d'Etienne Goirand et Guillaume Morel. [Signé : Morel]

#### **Dette pour Me Jean Menc – f°227**

Le 02/03/1613 ont comparu Jean et Barthélémy Garcin, frères, marchands habitants de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Me Jean Menc notaire royal de Saint-Paul-lès-Durance (13), absent, six saumées d'avoine grosse mesure, reçues précédemment en prêt d'où quittance, à rendre au 1<sup>er</sup> mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Christophe Escoffier et Pierre Laugier de ce lieu. [Signé : J Garcin, B Garcin]

Le 18/08/1614 a comparu Honoré Roux de ce lieu de La Tour-d'Aigues comme cessionnaire dudit Menc, acte chez Me Carle notaire de Beaumont-de-Pertuis (84) du 18/11/1613, lequel a confessé avoir été payé des mains dudit Garcin du prix desdites six saumées d'avoine, à savoir 57 livres 12 sols, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Pierre Laugier et Jean Roux de ce lieu. [Signé : H Rous, J Garcin]

#### **Dette pour Jean Allemand – f°228**

Le 06/03/1613 a comparu Jacques Blanc bourgeois de Pertuis (84), lequel a confessé devoir à Jean Allemand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 86 livres 3 sols, en prêt amiable, somme reçue précédemment d'où quittance, à rendre moitié à Pâques et moitié fin juillet. Fut présent Laurent Vian fils de feu Jacques de ce lieu, qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Jean Richard et Jean Roman fils de Marc de Peypin-d'Aigues (84). [Signé : J Blanc, L Vian, J Roman, J Richard]

#### **Quittance avec cession pour monseigneur de Créquy – f°229**

Le 06/03/1613 a comparu Me Gaspard Hupais notaire royal, baile et lieutenant de juge de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de haut et puissant seigneur Charles de Créquy, absent, Me Jacques Martin de Beaurepaire (38) ayant charge comme procureur substitué de madame de Créquy, procuratrice et épouse dudit seigneur, la somme de 380 livres 3 sols 4 deniers : 60 livres des mains de sieur Salomon Lombard argentier de ladite dame le 30/06/1612 ; 60 livres 6 sols en quatre charges de blé de conségala du rentier de Lourmarin (84) ; 44 livres 2 sols des mains de Pascal Estienne ; 30 livres de Me Charles Augier ; 64 livres 16 sols des mains dudit sieur Salomon Lombard argentier et 120 livres 19 sols des mains de Joseph Just suivant un mandat qui lui avait été adressé par ladite dame le 07/02/1613. D'où quittance. Pour paiement de cette somme, ledit Me Hupais comme cessionnaire du feu capitaine Etienne Pascal d'Aix-en-Provence (13) suivant cession chez ce notaire le 24/09/1611, a rétrocédé audit seigneur même somme de 380 livres 3 sols 4 deniers à prendre de la communauté de ce lieu sur ce qu'elle doit audit feu capitaine Pascal suivant ledit acte de cession. Ledit Hupais se réserve la possibilité de se « fere payer les despans a luy deubz contre ladite communauté pour raison du proces pandant a occasion de la susdite somme. » Fait et publié en ce lieu, dans le château, en présence d'Esprit Blanc d'Aubessagne (05) et du capitaine André Brunel de Simiane (04). [Signé : Martin, Hupais, S Blanc]

#### **Cession pour Jacques Blanc – f°231**

Le 06/03/1613 a comparu Jean Allemand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a cédé à Jacques Blanc, bourgeois de Pertuis (84), présent, la somme de 86 livres 3 sols à prendre de Raphaël Bonaud de Pertuis qu'il doit audit Allemand suivant les sentences rendues par le lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13) et par le juge de Pertuis du 09/02/1610 et lettres exécutoires du 09/03/1610, lettres compulsoires des dépens, exploits de gagerie et autres procédures de prise de corps contre ledit Bonaud, pièces retirées par ledit Blanc pour qu'il recouvre ladite somme et « tout ce que se treuvera estre legitimement deub tant pour le principal, interestz que despans ors que ne soyent taxés sur lesdites pieces. » Cette cession est faite en acquittement de semblable somme que ledit Allemand devait audit Blanc, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du

greffe, en présence de Me Jean Roman baile de La Motte-d'Aigues (84) et François Roy de Lourmarin (84). [Signé : J Blanc]

### **Procuration pour monseigneur de Créquy – f°233**

Le 06/03/1613 a comparu Me Jacques Martin de Beaurepaire (38) comme procureur substitué de dame Magdeleine de Bonne, dame de Créquy, suivant procuration chez ce notaire le 14/02/1613, a constitué pour procureur le capitaine Jean Depieuvre résidant à Sault (84), absent, pour recouvrer de Claude Archias d'Apt (84) 38 livres 8 sols, de Mosquel de Lisle 16 livres 16 sols, de monsieur Pierre de Vaquet ou de son rentier 14 livres 8 sols, du capitaine François Onic 42 livres, de Noël Aubert, de Sault, 50 livres 8 sols, le tout pour l'hivernage des pourceaux qu'ils ont tenus dans les forêts de Saint-Christol (84) et la garde à Sault depuis le mois de novembre, et contraindre en cas de refus par voie de justice. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château, en présence de Salomon Lombard de Grenoble (38) argentier de ladite dame et le capitaine André Brunel de Simiane (04). [Signé : Martin, Lombard]

### **Cession pour Me Claude Gavaudan – f°235**

Le 09/03/1613 a comparu Marguerite Goirand femme de Guillaume Nicolas de La Motte-d'Aigues (84), laquelle a déclaré à Me Claude Gavaudan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, qu'elle lui doit la somme de 6 livres et demi que ce dernier lui a prêté, somme employée au rachat « de certains meubles que les hoirs de feu Jehan Maurin luy ont faict vendre suivant les exploictz faictz par Vincens Goujon sergent royal de Pertuis du dernier fevrier. » Pour s'acquitter de cette somme et d'autres « qu'elle luy peut debvoir », elle a cédé audit Gavaudan 6 livres et demi à prendre de la communauté de La Motte-d'Aigues, « debitrice et obligée a la restitution desdits meubles comme ayant esté vandus pour les debtes d'icelle. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la boutique du greffe, en présence de Jean Roman fils de Marc de Peypin-d'Aigues (84) et Pierre Beymond de La Motte-d'Aigues. [Signé : Gavaudan, J Roman]

### **Dette pour Jean Garcin – f°237**

Le 09/03/1613 a comparu Antoine Barruou, de Meillon en Dauphiné [Méolans-Revel ?] habitant à Mirabeau (84), lequel a confessé devoir à Jean Garcin marchand habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 126 livres 5 sols 6 deniers pour l'achat tant de vin que de pourceaux et chèvres suivant leur compte fait à l'instant, le tout reçu d'où quittance, à payer le 15 août. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de François Darbon et Jaume Monier de ce lieu. [Signé : J Garcin]

### **Déclaration pour Antoine Pourret – f°238**

Le 09/03/1613 comme le 25/08/1612 Georges Gueidan et Jacques Nicollet, rentiers des droits seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, « auroyent en force de clame par eux expozée le vingt deux decembre precedant faict gager Joseph Just de Marseille et pris deux saumées neuf panaulx mescle, dix saumées cinq panaulx consegail, six saumées cinq panaulx d'avoyn grosse mesure, sept saumées d'orge et neuf saumées cinq panaulx bled remises en ung grenier dudit Just et en une chambre au lieu de La Bastidonne de Saveric et le tout sequestré en mains et pouvoirs d'Anthoine Pourret dudit lieu, ainsy qu'en appert par l'exploict sur ce faict. Et se treuvant lesditz Gueidan et Nicollet comme rantiers seigneuriaux dudit La Tour poursuivis par madame de Crequi pour le payement de la rante ; par mesme ilz auroient poursuivy ledit Just et de faict ledit Nicollet pour sa part auroit faict declaration escripte et signée de sa main du vingt troysiesme novembre audit an, que ledit Pourret pourroit expedier a madite dame lesdits grains saisis audit Just, qui tout de suite et trois jours au paradvant auroit faict mesme declaration audit Pourret, escripte et signée de sa main, portant que ledit Pourret pourroit fere ladite expedition a madite dame. En execution de quoy le mesme jour vingt troysiesme novembre, elle faict recevoir par Salomon Lombard son argentier unze charges consegail, dix charges bled annone, quatre charges d'orge, trois charges

mescle et de ce en auroit faict aquict de sa main a la descharge dudit sequestre par façon qu'ayant bien compté les grains saisis se trouve qu'icellui Pourret a encores deux charges cinq panaulx avoine, deux saumées sept panaulx d'oge pour tout reste de ladite sequestration, ainsy qu'en appert par les piecces susdites retirées presentement par ledit Just fors la coppie dudit exploict. Pour ce est il que personnellement estably par devant moy notere royal soubsignés et tesmoingz soubs nommés ledit Joseph Just, lequel de son gré pour luy, ses hoirs, a declairé et declaire audit Pourret, absant, moydit notere stipulant, qu'il n'empeche ains consant pour eviter tous fraiz et despans que ledit Pourret baille et expedie ausdits Gueidan et Nicollet lesditz grains restans, et des a presant et pour tousjours l'en a entierement deschargé et descharge en bonne et deue forme aveq promesse l'en relever et garantie et randre la promesse dudit Lombard argentier et desdits rantiers en cas qu'il en feust recherché envers tous qu'il appartiendra, sauf audit Just d'en venir a compte aveq lesdits rantiers et repeter d'iceulx ce que de droict. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présnece de Me Claude Darbon fils de François et Barthélémy Imbert de ce lieu. [Signé : Joseph Just, Darbon]

#### Dette pour Me Pascal Sicard – f°240

Le 11/03/1613 a comparu Jaume Pardigon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Pascal Sicard de ce lieu, absent, deux saumées d'avoine grosse mesure, pour semer cette année dans sa « terre franche des Trois Coletz », le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre au 1<sup>er</sup> mai avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Laugier et Jean Pourret de ce lieu.

#### Caution pour la communauté de La Tour-d'Aigues – f°241

Le 11/03/1613 a comparu François Pourchier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel bien informé de l'acte de convention passé par Antoine Alosque de Saint-Michel (04) pour servir de boucher à la communauté de ce lieu durant une année suivant acte chez ce notaire en février, il s'est porté pleige et caution pour lui envers la communauté, Jean Canard et Jean Menard consuls présents. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Jean Sauvat et Antoine Martin de ce lieu. [Signé : Alosque, A Martini]

#### Convention de tripier pour Antoine Alosque, boucher – f°242

Le 11/03/1613 a comparu Jean Sauvat, maçon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a promis et convenu à Antoine Alosque, présent, « de luy servir de trippier durant une année comptable des le jour et feste de Pasques prochene venent soubs les paches suivantes, que ledit Sauvat prandre les tumbades des beufs excepté le cuyr, langue et graisse a la manière acoustumée pour sept florins celles des vaches, les trois pour deux des beufz pour le mesme pris et les trois vedelles pour deux vaches a proportion et prandra aussy les ventres, sang de mothon, brebis et menon pour deux soulz la piece, n'entendant estre que ceulx qui ne se pourront vandre aux habitans dudit lieu. » Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de François Pourchier et Antoine Martin de ce lieu. [Signé : Alosque, A Martini]

#### Quittance portant compte-final pour Jacques Gueidan – f°243

Le 11/03/1613 Jacques Gueidan de ce lieu de La Tour-d'Aigues s'était obligé envers feu Me Antoine Juramy marchand de Pertuis (84) pour la quantité de dix charges de conségal suivant acte chez ce notaire le 06/10/1609, ainsi que 30 livres pour reste de cession faite par Brémond Chenard audit feu Juramy suivant acte chez Me Antoine Olivier du 18/05/1606 et du 13/01/1607, ainsi que 26 livres 19 sols pour marchandises selon « ce que se trouve descript au livre de raison dudit feu Jurami au fueillet cent septante sept », soit au total 153 livres suivant le compte fait à l'instant.

Me Louis Aujoin procureur de Me raymond Spagnel avocat en la cour, mari de demoiselle Cécile Juramy fille et héritière universelle dudit feu Antoine suivant procuration chez Me Jean Lambert notaire d'Aix-en-Provence (13) du 21/03/1611, a reçu douze charges de blé la récolte dernière,

estimées à raison de 12 livres la charges, soit 144 livres. Ainsi ledit Gueidan doit encore 9 livres et ledit Aujoin a confessé les avoir reçues ce jour dudit Gueidan, présent, ainsi que 3 livres 15 sols pour les intérêts de 30 livres de ladite cession pour deux années échues au denier seize, d'où quittance. Il a reçu dudit Gueidan un acquit de 37 écus 36 sols écrit et signer par ledit feu Juramy en date du 18/08/1609 « pour luy servir a ses comptes et fere veoir l'erreur qu'est en la posite couchée en son estat de quatorze escus vingt soulz ne debvant estre que pour dix escus. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la boutique du greffe, en présence d'Antoine Martini et Jean Archimbaud de ce lieu. [Signé : Jaques Gaydan, Aujoin, A Martini]

#### **Dette pour Me Jean Menc – f°246**

Le 11/03/1613 a comparu Germain Payan de Grambois (84), lequel a confessé devoir à Me Jean Menc notaire royal de Saint-Paul-lès-Durance (13), absent, une saumée d'avoine grosse mesure, pour la semer cette année aux terres qu'il tient à rente du capitaine François Roux, quartier de Veade, à La Tour-d'Aigues, à rendre au 1<sup>er</sup> mai avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la boutique du greffe, en présence de Jaume Monier et Antoine Martini de ce lieu. [Signé : A Martini]

#### **Dette pour Me Jean Menc – f°247**

Le 11/03/1613 a comparu François Darbon fils d'Etienne de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Jean Menc notaire royal de Saint-Paul-lès-Durance (13), absent, trois saumées d'avoine grosse mesure, reçues précédemment en prêt amiable pour les semer cette année aux terres qu'il tient à rente du capitaine Bernard et de Jean Louis Roy, quartier de Billadoire en ce lieu, à rendre au 1<sup>er</sup> mai. Furent présents lesdits Roy, frères, lesquels se sont portés pleiges. Ledit Darbon hypothèque les semés. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Pierre Laugier et Pons Daumas de ce lieu. [Signé : JL Roy, B Roy]

#### **Dette pour Me Pascal Sicard – f°248**

Le 12/03/1613 ont comparu Jean Estienne et Georges Roux, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lesquels tant pour eux que pour la communauté dudit lieu, suivant pouvoir donné par procuration de ce jour chez Me Louis Ricard notaire de Grambois (84) ont confessé devoir à Me Pascal Sicard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, six charges de blé annone mesure courante, en prêt amiable, reçues précédemment d'où quittance, à rendre au 1<sup>er</sup> mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Brigas et Michel Rodde de ce lieu. [Signé : M Rodde, J Brigas]

#### **Quittance pour Jean Jourdan et Daniel Magnan – f°250**

Le 13/03/1613 a comparu Me Pons May chirurgien de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Jean Ripert de Cabrières-d'Aigues (84), présent, la somme de 26 livres 7 sols pour le prix d'une saumée et demi de conségal et une charge deux panaulx neuf cosses de blé annone, prises en gagerie à Jean Jourdan et Daniel Magnan comme pleiges de Jean Pascal, pour le paiement d'une saumée de blé annone qu'il doit audit May suivant acte chez Me Louis Sauvecane notaire de ce lieu du 04/04/1612 avec dépens en force de lettres de clame et procès littéraire fait jusqu'à « iteratif comandement contre lesdits Jordan et Magnan comme sequestres l'un de l'autre selon le compte sur ce entre eux faict, ayant lesdits grains esté vandus a l'inquant publiq ce jourdhuy en la place dudit Cabrieres et delivrés audit Ripert comme dict est. » D'où quittance envers ledit Ripert et quittance auxdits Jourdan et Magnan pleiges. Ledit May fait à ces deux derniers cession d'actions et il leur a expédié toutes les pièces et procédures, à savoir « l'exploit de gagerie en force de lettres de debit, lettres de libération d'inquant aveq l'exploit au pied, lettres d'expédition de gagerie et exploitez au pied d'icelle, la requete et lettres de secon et iteratif comandement avec l'exploit de delivrance y joint » des 22/10, 27/11/1612, 09/01 et 04/03/1613 et ladite délivrance de ce jour, le tout retiré par ledit Jourdan pour poursuivre son remboursement contre ledit Pascal,

principal débiteur. Fait et publié à La Motte-d'Aigues (84), dans la maison d'Anne Brunet, en présence de Me Jean Jourdan baile et Daniel Bouchard dudit lieu. [Signé : P May, Daniel Bouchard]

#### **Convention pour la communauté de La Motte-d'Aigues – f°252**

Le 13/03/1613 ont comparu Me Jean Jourdan baile, Jacques Arnoulx et Marquet Mothon consuls de ce lieu de La Motte-d'Aigues (84), députés par délibération du conseil du 10, d'une part et Me Clément Roland et le capitaine Pierre Roche de Cadenet (84), lesquels ont passé une convention, Lesdits Roland et Roche « seront tenus comme ilz prometent de harpanter, mesurer toutes et chascunes les piecces et proprietés cultes que les particuliers, manatz et habitans tenantz biens audit La Motte possedent dans le terroir et distroict dudit lieu selon l'indication que leur sera faicte par deux députés que ladite communauté employera aux despans d'icelle et par apres rediger la contenance desdites piecces avec leurs confrons bien exprimés avec l'extime qu'en sra faicte tant par lesdits députés que extimateurs dans ung livre bien et deuement faict et escript soubz la mesme description et extime que par les susdits extimateurs leur sera donnée dans deux mois prochains d'huy comptables. » La communauté leur paiera 120 livres en trois paies égales, la première dans trois jours, la suivante le 15 août et la dernière au même jour l'année suivante. « Et en cas que dans ledit livre se treuvast quelque obmission ou erreur pour raison dudit harpantage, audit cas lesdits Roland et Roche seront tenus les venir rabiller a leurs despans dans six mois pour tout dilay et là où la plaincte seroit inutile leurs journées seront payées a raison de trois livres pour jour aux fraiz des plaintifz. » Fait et publié à La Motte-d'Aigues, dans la maison d'Anne Brunet en présence de Jean Richard de Peypin-d'Aigues (84) et Guillaume Morel de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : C Rolland, Roche, J Richard, Morel]

Le 19/08/1614 lesdits Roland et Roche ont confessé avoir reçu de la communauté de La Motte-d'Aigues (84) et des mains de Mathieu Pavin trésorier, présent, la somme de 40 livres pour entier paiement, ayant retiré le surplus des mains tant des consuls que trésorier. D'où quittance générale. Fait et publié audit lieu en présence de Pierre Long de La Motte-d'Aigues et Esprit de La Forest de Cadenet (84). [Signé : C Rolland, Roche, Esperyt La Forest, M Pavin]

#### **Arrentement pour le capitaine Bernard et Jean Louis Roy – f°254**

Le 14/03/1613 ont comparu le capitaine Bernard et Jean Louis Roy, frères, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont arrenté à François Darbon, fils d'Etienne, de ce lieu, présent, la bastide, les terres et pré qu'ils ont quartier de La Billadoire et que ledit Darbon tenait précédemment en arrentement, et ce pour cinq ans et quatre prises de fruits à partir de ce jour et se terminant la dernière année au 30 novembre, contre une rente annuelle de douze saumées et demi de blé, savoir moitié de blé annone et moitié de conségal, mesure courante, à payer à chaque Sainte-Magdeleine dont la première paie aura lieu à ladite date en un an et ainsi de suite. Ledit Darbon devra résider avec sa famille et bétail dans la bastide, faire consommer les pâtures, employer le fumier aux endroits nécessaires, sans dépeupler les arbres. Lesdits Roy devront faire prêter audit Darbon et lui être caution pour la semence desdites terres et ledit Darbon en supportera les intérêts annuels et rendra les grains à chaque récolte. Lesdits Roy se porteront pleiges pour l'achat de deux bœufs ou vaches pour labourer les terres et ce bétail seront hypothéqués. Ledit Darbon laissera la dernière année la moitié des terres vide. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Jean Archimbaud et Honoré Thurin fils de Georges de ce lieu. [Signé : JL Roy, B Roy, H Thurin]

#### **Quittance pour Nicolas Cavalier – f°257**

Le 14/03/1613 ont comparu Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, rentiers des droits seigneuriaux de Peypin-d'Aigues (84), lesquels ont confessé avoir reçu de Nicolas Cavalier de Lourmarin (84), présent, la somme de 18 livres pour le droit de lods d'une acquisition faite sur les biens d'Isabeau Meynier femme de Monet Roman suivant acte chez Me Arnaud notaire de Cucuron (84) le 05/01/1613 pour le prix de 323 livres 14 sols avec 18 livres pour le lods, d'où quittance, grâce faite du surplus. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues,

dans la boutique du greffe, en présence d'Honoré Thurin fils de Georges et Barthélémy Imbert de ce lieu. [Signé : Darbon, Sicard, H Thurin]

**Dette pour Nicolas Boyer – f°258**

Le 14/03/1613 a comparu François Darbon fils d'Etienne de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Nicolas Boyer de Grambois (84), présent, deux saumées et demi de conségal, mesure courante, en prêt amiable, reçues précédemment d'où quittance, à rendre au 12 mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Mathieu Freissinier de Grambois et Balthazar Billard de ce lieu. [Signé : Billard]

**Déclaration entre Jacques Martin et Honoraide Fillol – f°259**

Le 23/03/1613 comme le 20/02/1613 contrat de mariage a été passé par-devant Me Bruneti notaire royal de La Bastide-des-Jourdans (84) entre Jacques Martin fils de feu Jean, et Honoraide Fillol dudit lieu « sans que s'en soyt ensuivy aucun effect par parolles, promesses ny donnations, en intention de le declairer nul entre eux pour n'estre agreable a leurs amis et parans ainsy qu'ilz ont dict. »

Ont comparu lesdits Martin et Fillol, lesquels « recognoissantz ainsi qu'ilz ont dict ledit mariage ainsi contracté par parolles de futur n'estre a leur advantage ny proffict, attandu leur vieillesse, pour ces causes et autres considerations ont declairé et declairent qu'ilz ne se veullent aucunement servir dudit contract de mariage, ains estre perpetuellement de nul effect et valleur et s'en despartantz se sont quictés reciproquement l'un l'autre avec promesse de ne s'en jamais rechercher en façon que soit, n'empecheant qu'ilz ou l'un d'eux se remarie si bon luy semble, auquel cas ne se donneront aucun empêchement soubz quelque suget que ce soyt dont en ont protesté et de se provoier pour la dispensation de leur serement ainsi que s'appartient. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de François Roy de Lourmarin (84), François Brun et Pierre Vian de ce lieu. [Signé : F Brun, Piere Vian]

**Quittance pour Marguerite Sauvecane – f°260**

Le 23/03/1613 ont comparu Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé avoir reçu de Marguerite Sauvecane veuve d'Antoine Estienne, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), absente, la somme de 66 livres pour la rente de la tasque du vin due par les habitants de Peypin-d'Aigues (84) et Saint-Martin-de-la-Brasque, sous-arrentée à ladite Sauvecane, paie échue au 20/02/1613 suivant acte chez ce notaire, somme reçue des mains de Me Jean Menard de ce lieu comme l'ayant en dépôt depuis mardi dernier suite à la sommation faite par ladite Sauvecane et intimée par Bandoli sergent, d'où quittance ainsi qu'audit Menard. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jacques Martin de La Bastide-des-Jourdans (84) et Pierre Laugier de ce lieu. [Signé : Sicard, Darbon, J Menard]

**Procuration pour la communauté de La Tour-d'Aigues – f°262**

Le 25/03/1613 ont comparu Jean Canard, Jean Menard et Nicolas Olivier consuls, Jean Louis Roy, Henry Darbon, Pierre Sauvan, Honoré Thurin, Me Claude Gavaudan et Jean Martin fils de Pierre « respectivement appellés au lieu et place de » Jean Pourchier, de Pierre Mairetet et Jean Bouchet, tous conseillers faisant le conseil ordinaire de la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues, assemblés dans la maison de ville par-devant Me Gaspard Hupais, notaire royal, baile et lieutenant de juge de ce lieu et sa vallée, lesquels ont nommé pour procureur lesdits consuls ou deux d'entre eux pour emprunter jusqu'à 300 livres pour les employer aux procès et affaires que la communauté et plus particulièrement exprimés dans la délibération du conseil. Fait et publié audit lieu ci-dessus en présence de Me Claude Thomassin du lieu de Caumont (84), régent des écoles, et Michel Granier maçon d'Ongles (04). [Signé : N Olivier, J Menard, H Darbon]

**Dette pour Martin Philip – f°264**

Le 27/03/1613 a comparu Jean François Bouzon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Martin Philip maître fontainier de ce lieu, absent, la somme de 21 livres 12 sols pour l'achat de deux charges de conségal, reçues, à payer à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, en la place du Tripot, en présence de Barthélémy Icard et Jacques Gueidan de ce lieu.

Le 29/04/1615 acte barré en présence dudit Philip qui fait quittance audit Bouzon, présent. Fait et publié en ce lieu en présence de Pierre Laugier et Jean Pourret. [Signé : M Phelip]

#### **Dette pour Jean Allemand – f°265**

Le 27/03/1613 a comparu Audet Arlaud laboureur de Mirabeau (84), lequel a confessé devoir à Jean Allemand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, une saumée de conségal mesure courante, en prêt, reçue précédemment d'où quittance, à rendre au 1<sup>er</sup> mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Velixandre et Pierre Laugier.

#### **Dette pour Me Pascal Sicard – f°265**

Le 27/03/1613 a comparu Pierre Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Pascal Sicard de ce lieu, absent, une saumée de conségal mesure courante, reçue précédemment en prêt d'où quittance, à rendre au 1<sup>er</sup> mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Laugier et Jean Pourret de ce lieu.

Le 24/10/1613 acte barré en présence dudit Sicard qui fait quittance audit Jourdan. Fait en ce lieu et en « presences que dessus. » [Signé : Sicard]

#### **Quittance pour Michel Felissian – f°266**

Le 27/03/1613 a comparu François Velixandre de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de François Darbon fils d'Etienne de ce lieu, présent et de Michel Felissian de ce lieu absent, neuf saumées de conségal et cinq charges de blé que ledit Darbon lui devait ainsi qu'à la confrérie Corpus Domini dont il est le recteur, comprenant les dépens. Il déclare avoir reçu les grains depuis le 25/08/1612 dont il avait fait quittance au bas de l'acte d'obligation reçu chez Me Louis Sauvecane notaire de ce lieu « et ainsy l'a aussy declairé aux auditeurs des comptes ordineres de cedit lieu lhors qu'ilz procedoient au compte dudit Felissian sur l'administration de la charge de sequestre ». D'où quittance envers ledit Felissian séquestre ainsi qu'envers ledit Darbon. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jaume Monier et Pierre Laugier de ce lieu.

#### **Procuration pour Antoine Laurens – f°268**

Le 27/03/1613 a comparu Antoine Laurens boulanger habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a nommé pour procureur Marguerite Abel, sa femme, absente, pour recouvrer de Pierre Sartoux, hôte de Pertuis (84), tout ce qu'il doit audit Laurens pour le prix d'une terre et verger par lui vendue audit Sartoux, acte chez Me Georges Chapuis notaire de Pertuis (84) en février, et en passer quittance ou poursuivre en cas de refus. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Claude Queyrel de La Bastidonne (84) et Guillaume Morel de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : C Queyrel, Morel]

#### **Dette pour François Vieil – f°269**

Le 27/03/1613 a comparu Melchion Volaire de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à François Vieil de ce lieu, présent, la somme de 6 livres reçue en prêt d'où quittance, et qu'il promet de rendre au 30 juin. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence d'Etienne Durand de La Bastidonne (84) et Honoré Castelin habitant [de ce lieu]. [Signé : Estienne Durad]

Le 18/09/1613 acte barré en présence dudit Vieil qui fait quittance audit Volaire. Fait en ce lieu en présence de Jean Durand et Pons Aubin.

#### **Testament de Jean Pourchier – f°270**

Le 28/03/1613 vers 14h, testament de « discret homme » Jean Pourchier fils des feus Guillaume et Andrieve Theric, de ce lieu de La Tour-d'Aigues. Il souhaite être inhumé en l'église de ce lieu dans la tombe de ses prédecesseurs, que son corps soit accompagné de la croix et des prêtres de cette église ainsi que des frères religieux observantin du couvent du Tourret, et qu'ils célèbrent une grand-messe des morts, diacre sous diacre, pour la déprécation de son âme et tout de suite après une novaine de messes à même intention, un cantage après celle-ci et un autre à la fin de l'an de son décès, et qu'il soit payé aux prêtres et religieux qui y assisteront comme de coutume après le tout.

Il lègue aux recteurs de la confrérie des Pénitents Blancs de ce lieu 6 livres pour être employées à la réparation et édifice de la chapelle, à payer dans l'an de son décès et les chargent de faire prier Dieu pour son âme.

Il lègue à Andrieve et Delphine Pourchier, ses filles et de feu Catherine Pardigon, à chacune la somme de 480 livres pour tous leurs droits paternels et maternels à payer ainsi : 60 livres le jour de leur mariage, 30 livres un an après et ainsi de suite chaque année jusqu'à l'entier paiement.

Il ordonne que Marguerite Pourchier, son autre fille et de ladite Pardigon « soyt contante de semblable somme » de 480 livres qu'il lui constitua en dot dans son contrat de mariage avec Jean Gaillard reçu chez ce notaire « luy prohibant de autre chose demander sur sondit bien. » Si une ou plusieurs de ses filles meurt sans enfant légitime, il lui substitue son fils et héritier universel et ses filles à parts égales entre eux. Si toutes meurent ainsi, il leur substitue son fils. En plus des dots, il veut que lesdites Andrieve et Delphine soient nourries et entretenus honnêtement aux dépens de son héritage jusqu'à leur mariage.

Il lègue à Marguerite Girard, sa « femme bien aymée » un lit garni d'un matelas, une couverture de laine, cortines, rideaux ainsi que dix linceuls, six napes, douze serviettes, la moitié du fil, une ouille de fer, une verguette, une sartan et le mastre, tous l'étain et les grains qui seront dans sa maison, ainsi que quarante coupes de vin qui sont dans un des tonneaux dans la cave. Il lui lègue aussi la jouissance de la salle et du plus haut de la maison, ainsi que trois émines de chenevier près de sa bastide quartier du Colombier pour en jouir sa vie durant en gardant l'état de viduité. Il la charge de nourrir ses fils et filles jusqu'au jour de la Saint-Michel, et de faire faire la récolte des blés pendant ainsi que de nourrir le valet.

Il nomme pour héritier universel Charles Pourchier, son fils et de de ladite Girard, ainsi que tout enfant posthume mâle à part égale avec ledit Charles et s'il a une fille avec la même dot que les autres et mêmes clauses et substitutions. Si son fils meurt sans enfant légitime il lui substitue ses filles et à défaut leurs enfants.

Comme son fils Charles est en bas âge, « n'ayant encores ataint l'eage d'ung an et demy », il nomme pour tuteur, ainsi que pour un posthume mâle, Isnard Brun de ce lieu, son cousin germain « a condition qu'il se chargerai fidellement de tous ses biens par bon et loyal invantere que sera faict par moydit notere et d'en randre compte et prester le reliqua en temps et lieu, laissant toutesfois a ladite Girarde sa femme l'education, entretenement et norriture de sesdites filles jusques a leur mariage et de sondit filz jusques quil aura attaint l'eage de vingt ans, a laquelle sera expedié annuellement deux saumées bled annone et six saumées de consegal, trente coupes vin et trente livres argent a chacun jour et feste saint Michel et le tout sera tant pour sa norriture que de sesdites filles et enfans ausquelz il comande tres expressement de se comporter et vivre sagement en hobeissance et respect et en cas que les fructz de sondit bien et heritage ne feussent suffizantz supporter ladite pention ou que sesdits enfans et filles vinsent a decceder, audit cas icelle pention sera retranchée selon la faculté de sondit bien et a proportion augmentée si ladite femme estoit enceinte comme dict est. » Il nomme pour gadiateurs Louis Allard et Me Jean Guillaume Sauvecane. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la maison du testateur, en présence de messire Balthazar Emin prêtre, Me Jean Guillaume Sauvecane, Me Claude Gavaudan, André Silvestre, Jacques Olivier, Claude Ferrier de ce lieu, et Etienne Durand de La Bastide-des-Jourdans (84). [Signé : B Emin, Sauvecane, Gavaudan, Estienne Durad, C Ferrier]

### Codicille de Jean Pourchier – f°277

Le 29/03/1613 à 4h du matin « discret homme » Jean Pourchier fils des feus Guillaume et Andrieve Theric, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, au lit, malade, se souvient avoir fait son testament la veille chez ce notaire où il a nommé héritier universel Charles Pourchier son fils et de Marguerite Gerard. Il a choisi de modifier son testament.

Il veut que soit célébré dans l'église de ce lieu, par les prêtres, un cantage durant quatre ans à chaque 3 novembre et qu'ils soient payés sur son héritage au prix accoutumé.

Il augmente le legs fait à sa femme et veut qu'en plus du reste, lui soit expédié tout le fil qu'il y aura dans sa maison et la somme de 60 livres « affin qu'elle ayt meilleur moyen nourrir ses enfans et effectuer le contenu en sondit testament. »

« Se souvenant encores avoir en bource environ trois centz livres argent », il a ordonné que ladite somme soit expédiée à Antoine Pourchier son cousin germain pour la conserver au profit de son fils et héritier « a condition qu'il s'en chargera en bonne forme et de le randre lhors et a qui srea dict. »

Il approuve tout le reste de son testament. Fait et publié en ce lieu, dans la maison dudit Pourchier, en présence de messire Jean Antoine Lantelme prêtre, Me Jean Guillaume Sauvecane, Joseph Aubion, Antoine Reynaud dudit lieu et messire Antoine Marion Jehan de Châteauneuf-lès-Avignon (Châteauneuf-de-Gadagne, 84) demeurant comme diacre en ce lieu. [Signé : Sauvecane]

### Dette pour Me Pascal Sicard – f°280

Le 30/03/1613 ont comparu Georges et Honoré Thurin, père et fils, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Me Pascal Sicard de ce lieu, absent, une saumée de blé annone, mesure courante, reçue précédemment en prêt d'où quittance, à rendre au 1<sup>er</sup> mai. Fut présent Elzias Silvestre de Peypin-d'Aigues (84), qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Antoine Derbes et Laurent Solliers de ce lieu. [Signé : H Thurin, G Thurin, Elzias Silvestre, Derbes]

Le 21/09/1613 acte barré en présence dudit Sicard qui fait quittance auxdits Thurin, ayant été payé des mains dudit Silvestre et cédant à ce dernier ses droits d'actions contre lesdits Thurin. Fait en ce lieu en présence d'Antoine Volaire de ce lieu et Guillaume Morel de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : Sicard, Elzias Silvestre]

### Achat pour Elzias Silvestre – f°281

Le 30/03/1613 a comparu Georges Thurin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Elzias Silvestre de Peypin-d'Aigues (84), présent, un castral sive plassage de maison d'haut en bas et de bas en haut, à Peypin-d'Aigues quartier des Bastides, confrontant castral de François Moret, les deux rues et castral d'Antoine Moret. La vente est faite pour le prix de 12 livres, dont la moitié a été payée à l'instant d'où quittance, et l'autre moitié sera à payer au 15 août. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Laurent Solliers de ce lieu et Me Antoine Derbes habitant Pertuis (84). [Signé : Elzias Silvestre, G Thurin, Derbes]

Le 06/02/1617 ledit Thurin a fait quittance audit Silvestre, présent, la somme de 6 livres ayant été payée à Me Louis Ange pour ledit Thurin suivant quittance du 11/11/1613, présentement exhibée et retirée par ledit Thurin. Fait en présence de Jean La Coste et François Rougon de ce lieu. [Signé : Elzias Silvestre, G Thurin]

### Dette pour Me Pons May – f°283

Le 01/04/1613 a comparu Jaume Pardigon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Pons May chirurgien de ce lieu, absent, une saumée de conségala, mesure courante, en prêt, reçue précédemment d'où quittance, à rendre dans un mois. Fait et publié en ce lieu, dans le greffe, en présence de Me Jean Guillaume Sauvecane et Guillaume Bœuf de ce lieu. [Signé : Sauvecane]

### Testament de Claudette Jacquet – f°284

Le 02/04/1613 à 2h du matin, testament de « discrete personne » Claudette Jaquet femme de Raymond Plantard, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, fille des feus Antoine Jaquet et Catherine Molinet, de la ville de Pertuis (84), dans son lit, malade. Elle souhaite être inhumée en l'église de ce lieu, dans la tombe où sont enterrés les devanciers de son mari, que son corps soit accompagné de la croix et des prêtres desservant cette église. Elle souhaite que ces derniers célèbrent une grande messe des morts, une noveine de messire pour la dépréciation de son âme, un cantage à la fin et un autre au bout de l'an de son décès et qu'ils soient payés par ses héritiers au prix accoutumé une fois.

Elle lègue à Jaumette Jaquet, veuve de feu Jean Amoreux, sa sœur, la somme de 6 livres à lui payer dans l'an de son décès.

Elle veut que Marguerite Plantard, sa fille, femme de Benoît Abel, soit contente de la dot et des donations qui lui ont été faites par son contrat de mariage et qu'elle n'en demande rien de plus.

Elle nomme pour héritiers universels Antoine et Laurent Plantard, ses enfants, à parts égales. Si l'un meurt sans enfant légitime, elle lui substitue l'autre, « deffandans audit Anthoine ne vandre ny alienner aulcune chose de sondit heritage ains se contanter des fructz a peyne de nullité de tous contractz en façon que ledit heritage soyt conservé aux enfans que plerra a Dieu luy donner et a deffault de ce audit Laurens Plantard comme dict est. » Si ses deux fils meurent sans enfants légitimes, elle leur substitue le plus proche de leur sang. Elle nomme pour gadiateurs Jaumet Monier et Georges Constans de ce lieu. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la maison de ladite Jaquet, en présence de Jean Canard, Louis Allard, Guillaume Darbon, Jaumet Gouirand, Jean Brun fils de François et Marquet Brun, de ce lieu. [Signé : L Alard, Darbon, J Brun, J Goiran]

#### Dette pour Martin Philip – f°289

Le 03/04/1613 ont comparu Jaume Blanc et Anne Boyer, mariés, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Martin Philip de ce lieu, absent, la somme de 10 livres 4 sols pour un prêt, somme reçue d'où quittance, qu'ils promettent de rembourser à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Jaume Monier de ce lieu et Me Antoine Derbes habitant à Pertuis (84). [Signé : Derbes]

Le 06/12/1613 acte barré en présence dudit Philip qui fait quittance à ladite Boyer. Fait en ce lieu en présence de Jean Laugier et Pons Andrieu de ce lieu.

#### Dette pour Me Georges Chapuis – f°290

Le 05/04/1613 a comparu Balthazar Billard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Georges Chapuis notaire royal de Pertuis (84), absent, une saumée de blé annone, en prêt, reçue précédemment d'où quittance, à rendre au 1<sup>er</sup> mai. Fut présent Jean Martin fils de feu Pierre de ce lieu, qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jaume Monier et Pierre Laugier de ce lieu. [Signé : Billard]

Le 07/12/1617 ledit Chapuis a fait quittance audit Billard. [Signé : Chappuis]

#### Mariage entre Noël Broquier et Anne Tranquier – f°291

Le 08/04/1613 contrat de mariage entre Noël Broquier fils de feu Louis et de Magdeleine Staliard, de la ville de Pertuis (84), et « honneste feme » Anne Trenquier, veuve de Pierre Jourdan, fille des feus Pierre et Jeanne Sauzin de la ville d'Uzès (30).

L'épouse s'assigne en dot tous ses biens et droits, en déduction desquels l'époux a reçu 54 livres en meubles de maison, suivant estimation par les parties, somme dont il fait reconnaissance.

L'époux se chargera de nourrir et entretenir honnêtement et à son égal Jeanne Jourdan, fille de ladite Trenquier, jusqu'à ce qu'elle se marie. Il devra faire faire à ses dépens à l'épouse une robe et un aubergeon de drap de boutique neuf, de la couleur qu'elle choisira, pour le jour du mariage ; les habits et joyaux nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 45 livres ; d'elle à lui 22 livres et demi. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la salle de la maison de Me Gaspard Hupais notaire royal, baile et lieutenant

de juge, en présence de celui-ci et de Guillaume Lantelme de ce lieu, ainsi que Thomas Sac serrurier et Antoine Jaquesme de Pertuis. [Signé : Hupais, Lateume, Anthoyne Jaquesme]

#### Dette pour Jacques Aillaud – f°296

Le 10/04/1613 a comparu Georges Ferland de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jacques Aillaud, maître tonnelier d'Aix-en-Provence (13), présent, la somme de 18 livres que ledit Aillaud avait fournie audit Ferland pour du bois de chêne pour faire des tonneaux « que c'est treuvé non receptable » suivant acte chez Me Mollon notaire d'Aix-en-Provence en mars 1613, « estant ladite somme oultre et par dessus ce qu'il luy a expédié lhors dudit acte, randu et porté audit Aix » et que ledit Ferland promet de payer dans un mois, avec hypothèque de soixante-sept pièces dudit bois pour faire des tonneaux et douze plechons. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Grégoire Meilleuret et David Roux de Cabrières-d'Aigues (84).

#### Quittance pour Jacques Nicollet et Georges Gueidan – f°297

Le 10/04/1613 a comparu Thomas Sac maître serrurier de Pertuis (84), lequel a confessé avoir reçu de Jacques Nicollet et Georges Gueidan écuyers de Sisteron (04), anciens rentiers seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, ledit Nicollet absent, la somme de 150 livres suivant une promesse, somme à laquelle lesdits rentiers ont été condamné par un jour en 1611, somme reçue précédemment ainsi que les intérêts et dépens, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Antoine Derbes habitant Pertuis (84) et Barthélémy Goirand de La Motte-d'Aigues (84). [Signé : Nicollet, B Goirand, Derbes]

#### Mariage entre Jean Sicard et Marguerite Darbon – f°298

Le 14/04/1613 contrat de mariage entre Jean Sicard fils de feu capitaine Claude Sicard et de Barthélémie François, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, et Marguerite Darbon, fille de Me Claude Darbon ancien procureur au siège général d'Aix-en-Provence (13) et de Lucrèce Martin, de ce lieu. L'époux est assisté par sa mère, par Me Pascal et Guillaume Sicard ses frères ; l'épouse est assistée par son père.

L'épouse s'assigne en dot tous ses biens et droits en déduction desquels le père de l'épouse lui a désemparé une maison d'haut en bas et de bas en haut y comprenant les deux caves, en ce lieu rue dite Lamorier, confrontant maison des hoirs de feu Me Jean Coussin, maison par derrière d'Anne Silve, maison de feu Marguerite Bandol et la rue publique ; ainsi que six tonneaux qui sont dans les caves, à prendre sur les dix qui y sont actuellement ; pour le choix des tonneaux, le premier sera choisir par l'époux, le deuxième par le père de l'épouse et ainsi de suite jusqu'à ce que ledit Darbon en ait quatre. Ledit Darbon pourra laisser ses tonneaux dans les caves pendant trois ans sans frais. En plus, le père de l'épouse lui désempare aussi un pré de trois sétérées en ce lieu quartier de Saint-Vincent comprenant le chenevier, confrontant pré de Jean Allemand, les deux chemins et le fossé venant à l'étang, le tout estimé à 1500 livres à bon compte desdits droits. D'où quittance, cette somme représentant les droits paternels et maternels de l'épouse, sauf si lesdits droits sont plus élevés à la mort dudit Darbon.

Il sera fait à l'épouse des robes et joyaux aux communs dépens des parties jusqu'à la somme de 90 livres ; le tout appartiendra au dernier survivant. Le père de l'épouse donner une paire de coffres « a bahut » neufs d'ici le jour du mariage. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 300 livres ; d'elle à lui 150 livres. Fait et publié en ce lieu, dans la maison dudit Darbon, en présence de Me Gaspard Hupais notaire royal, baile et lieutenant de juge et du capitaine Bernard Roy, de ce lieu. [Signé : C Darbon, Sicard, Sicard, Sicard, Hupais, B Roy]

#### Convention pour monseigneur de Créquy – f°301

Le 15/04/1613 ont comparu Me Jacques Martin, de Beaurepaire (38), comme procureur de dame Madeleine de Bonne, dame de Créquy, épouse et procuratrice de Charles de Créquy, et Jean Jouvent

jardinier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont passé une convention. Ledit Jouvent devra « remettre de nouveau en bon estat le jardin dit de l'oizeliere que mondit seigneur a pres son parc audit La Tour où feu madame la comtesse de Sault avoit entreprins fere son parterre, a prendre suivant et au mesme ordre qu'estoit le jardin au devant la voliere vieille que les precedantz rantiers ont jouy depuis icelle jusques et contre la muraille du foussé du chasteau et icellui jardin ledit Jauvent joyra depuis le jour et feste de Saint Michel prochain venent en deux ans, auquel il sera tenu planter tous les arbres neccesseries telz que madite dame fere porter sur la place et iceulx entretiendra, et tout le reste dudit jardin, en bon mesnager et pere de famille, fera oster a ses despans toute la piarre grosse et petite que y est, fors celle de taille, et la remettra au lieu que luy sera marqué. Plus sera tenu de le clorre [signe de renvoi, mais le renvoi n'a pas été fait] du bois qu'il prandra au claux ou a la cadenniere, et luy sera permis prandre d'eaue venant de l'estang pour l'arrousage de l'hortolaille dudit jardin sans en abuser et de bois pour ramer les poix que y seront durant ledit temps qu'il prandra là où luy sera dict de la part de madite dame aussi sans abus. A esté aussi convenu que madite dame sera tenue a la fin du terme que dessus payer audit Jauvent la moitié du capital de l'ortaille que y sera a l'extime qu'en sera faicte par jardiniers non suspectz. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château, en présence de Jacques Nicollet écuyer de Sisteron (04) et le capitaine André Brunel de Simiane (04). [Signé : Martin, Nicollet]

### Déclaration pour Jacques et Balthazar Gueidan – f°303

Le 15/04/1613 a comparu Jean Sambuc laboureur de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a déclaré à Jacques Gueidan et Me Balthazar Gueidan notaire royal, père et fils de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présents « qu'il a heu notice que Loys Ange praticien dudit La Tour rezidant a Aix a entreprins de sa privée autorité, certainne querelle et poursuite ayant fait adjourner lesdits Gueidans en personne par devant monsieur le lieutenenent general au siege dudit Aix, au nom dudit Sambuc. La verité est telle qu'icellui Sambuc n'a jamais rien sceu de ladite prethendue querelle et poursuite estant faicte sans y avoir pancé ains du propre mouvement dudit Ange et s'il s'en treuvoir aulcune il declaire encores qu'est en son nom suposé et contre son intention, et comme telle la desadvouée et revoquée et y renonceant pour toujours, a promis ne s'en jamais servir en façons et soubz quel pretexte que ce soynt contre lesdits Gueidans pere et filz. » Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence d'Henry Darbon et Me Pons May chirurgien de ce lieu. [Signé : Gueidan, Jaques Gaydan, P May, H Darbon]

### Quittance pour Barthélémy Goirand – f°305

Le 15/04/1613 ont comparu Jacques Gueidan et Me Balthazar Gueidan notaire royal son fils, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels tant pour eux que comme pleiges et cessionnaires de feu Paul Agnel, ont confessé avoir reçu de Barthélémy Goirand de La Motte-d'Aigues (84), présent, la quantité de grains contenue en trois obligations, l'une de deux saumées de conségal, l'une deux charges et demi de blé en faveur dudit Agnel, acte chez ce notaire le 30/09 et 13/10/1609, et la dernière de quatre panaux d'orge, trois saumées de blé, deux saumées et demi de conségal, acte chez Me Augier notaire de Cabrières-d'Aigues (84) le 13/10/1610 ; et aussi deux charges cinq panaux de blé et deux charges et demi de conségal le 30/09/1611 acte chez ledit Me Augier. D'où quittance. Les obligations étaient passées pour des fournitures et prêts pour semer durant lesdites trois années 1609, 1610 et 1611 sans y comprendre les censes et droits de lods des obligations de 1612 ; le tout calculé par compte-final ce jour. Les parties se font quittance réciproque de toutes leurs affaires sauf celles susdites. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Martin Philip maître fontainier de ce lieu et Guillaume Morelli de Cabrières-d'Aigues. [Signé : Jaques Gaydan, Gueidan, M Phelip]

### Achat pour Me Louis Jourdan – f°307

Le 16/04/1613 a comparu Me Gaspard Hupais, notaire royal, baile et lieutenant de juge de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Me Louis Jourdan de ce lieu, présent, un pré de quatre

émines trois cosses, acquis par ledit Hupais par échange avec feu François Lantelme, en ce lieu quartier du Molin Vieux confrontant près de Guillaume et Isnard Lantelme, de Marguerite Laidet et la rivière de l'Eze. La vente est faite pour le prix de 120 livres en paiement duquel ledit Jourdan a cédé audit Hupais 31 livres 3 sols à prendre de François Blanc tisseurs à draps qu'il lui doit suivant acte chez ce notaire le 02/01/1613, et 25 livres 7 sols 4 deniers ainsi que six charges de conségala ou leur prix suivant la valeur entre ce jour et la récolte prochaine à prendre de Barthélémy Jourdan de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) qu'il doit audit Jourdan suivant les actes chez Me Louis Sauvecane notaire royal de ce lieu du 03/03 et 24/09/1612. Lesdits Blanc et Jourdan débiteurs, présents, ont accepté les cessions. Si les cessions dépassent 120 livres ledit Jourdan récupérera le surplus dudit Barthélémy Jourdan, et si elles valent moins que ladite somme ledit Louis Jourdan paiera le reste audit Hupais. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Michel Rodde et Me Jean Archimabaud dudit lieu, ainsi que Guillaume Morel de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : Hupais, L Jourdan, Morel]

Le 27/03/1617 ledit Hupais a confessé avoir reçu dudit François Blanc la somme de 30 livres 3 sols suivant la susdite cession, d'où quittance. Fait en présence de Mathieu Nel et François Rougon de ce lieu. [Signé : Hupais]

#### **Quittance pour la communauté et les trésoriers de La Tour-d'Aigues – f°310**

Le 16/04/1613 a comparu Sauvaire Perroux bourgeois de Meyrargues (13), lequel a confessé avoir reçu de la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues et des mains de Jean Garcin et Me Pons May trésoriers, ledit Garcin absent, ledit May présent, la somme de 187 livres 10 sols pour la pension annuelle et perpétuelle que la communauté lui doit suivant acte chez ce notaire, dont ledit May a payé la moitié le 01/09/1612 d'où il y a quittance privée demeurant entre les mains dudit May, et l'autre moitié a été payée par ledit Garcin avec également une quittance privée. Cette somme est pour la paie de la pension échue au 15/08/1612, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la boutique du greffe, en présence de Laurent Vian fils de feu Jacques et Guillaume Bœuf de ce lieu. [Signé : P May, L Vian]

#### **Testament de Marguerite Pourchier – f°312**

Le 19/04/1613 vers 13h, testament de « discrete feme » Marguerite Pourchier, femme de Jean Gaillard, filles des feus Jean et [blanc dans l'acte] Pardigon, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans son lit, malade. Elle souhaite être inhumée dans la tombe de ses prédécesseurs dans le cimetière de l'église de ce lieu, que son corps soit accompagné de la croix et des prêtres de cette église, que soit célébrée une grande messe des morts pour la dépréciation de son âme, ainsi qu'une novaine de messes, un cantage au bout de celle-ci et un autre au bout de l'an de son décès et que ces cérémonies soient payées aux dépens de son héritage.

Elle nomme pour héritier universel Valentin Gaillard, son fils et dudit Jean. S'il meurt sans enfant légitime elle lui substitue Charles, Andrieve et Phelipe Pourchier, ses frères et sœurs, chacun à part égale, ainsi que ledit Jean Gaillard son mari pour la moitié de sa dot. Elle nomme pour gadiateurs Pierre Vian et Laurent Plantard de ce lieu, ses « boisins et bons amis. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la fugaigne de la bastide dudit Gaillard en présence de Me Jean Guillaume Sauvecane, Claude Ferrier, Antoine Pourchier, Jean François Bouzon de ce lieu, Pierre Tasquier de Lourmarin (84), François Boyer de Grambois (84) et Vincent Roy de La Bastidonne (84).

[Vaccat « suivant le dire et refus de ladite testatrice »]

#### **Convention de mègerie entre Jacques et Jean Gruot – f°316**

Le 20/04/1613 ont comparu Jacques et Jean Gruot, frères, de Peypin-d'Aigues (84), lesquels ont convenu que ledit Jacques jouira de la part dudit Jean concernant une maison audit Peypin-d'Aigues, de deux vignes de trois hommes au total et d'un jardin près de ladite maison, ainsi que d'une terre d'une demie saumée audit lieu, le tout commun et indivis entre eux, et ce pour quatre ans et quatre prises de fruits à partir de ce jour. Ledit Jacques paiera toutes les charges, censes et

services. En considération de ceci, ledit Jean a prêté à son frère 4 florins à rendre à la fin du temps prévu. Il lui baille en mègerie deux chèvres poil noir et deux chevreaux pour le même temps. Le bétail mâle sera vendu annuellement à leur profit commun. Ledit Jacques baillera à son frère deux livres et demi de fromage par tête à chaque Saint-Michel, « payant les avortades deux pour une. » A la fin du bail, le bétail et son croît se partageront. Si du bétail meurt, chacun y entrera par moitié. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la boutique du greffe, en présence de Michel Bret de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) et Pierre Bonardel de La Motte-d'Aigues (84) ainsi que Pierre Devoulx marchand de Pertuis (84). [Signé : Devoulx]

#### **Déclaration et quittance pour dame Jeanne de Bourdon – f°318**

Le 20/04/1613 a comparu Joseph Queyrel de La Bastidonne (84) lequel a confessé avoir reçu de dame Jeanne de Bourdon, dame de Saint-Hilaire, absente, six bœufs, savoir deux paires de quatre ans estimés à 117 livres, et une paire estimée à 84 livres de 6 ans ; ainsi que dix charges de conségal, quatre panaulx de graines de chanvre, que ladite dame devait fournir audit Queyrel, rentier de sa bastide, suivant leur acte d'arrentement chez ce notaire le 01/09/1612, d'où quittance, à rendre suivant les termes de leur acte. Il déclare aussi avoir reçu de ladite dame un pourceau qu'il doit nourrir et le rendre suivant leur acte. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jacques Nicollet bourgeois de Sisteron (04) et Jacques Olivier tailleur de ce lieu. [Signé : Nicollet]

#### **Dette pour Jean Roy – f°320**

Le 22/04/1613 a comparu Louis Rougier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jean Roy tailleur habitant en ce lieu, présent, la somme de 8 florins 10 sols pour un achat de conségal et de blé annone, le tout reçu précédemment d'où quittance, à payer au 30 juin. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Christophe Escoffier de ce lieu et Jacques Nicollet bourgeois de Sisteron (04). [Signé : Nicollet]

Le 27/08/1613 acte barré en présence de Lucrèce Jouvent femme « et soy disant » procuratrice de son mari, qui fait quittance audit Rougier, absent. Fait en ce lieu en présence de Jean Pourret et Pierre Laugier

#### **Dette pour noble Sixte de Beauregard – f°320**

Le 23/04/1613 ont comparu Pierre Beymond, Claude Ravel et Jean Bouchard de La Motte-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à noble Sixte de Beauregard absent, ledit Beymond deux charges de blé annone, ledit Ravel deux charges et ledit Bouchard une saumée, le tout de blé annone, mesure courante, en prêt, reçu précédemment d'où quittance, à rendre à la Sainte-Marie-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la boutique du greffe, en présence de Barthélémy Jourdan de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) et Jean Brigas de ce lieu. [Signé : J Brigas]

#### **Dette pour noble Sixte de Beauregard – f°321**

Le 23/04/1613 a comparu Jean Brigas de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à noble Sixte de Beauregard, résidant en ce lieu, absent, deux saumées et demi de blé annone, mesure courante, en prêt, reçues précédemment d'où quittance, à rendre à la Sainte-Marie-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence d'Honoré Thurin fils de Georges et de Barthélémy Jourdan de Saint-Martin-de-la-Brasque (84). [Signé : J Brigas, H Thurin]

#### **Dette pour noble Sixte de Beauregard – f°322**

Le 23/04/1613 ont comparu Louise Michel et Jacques Darbon, mère et fils, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à noble Sixte de Beauregard, absent, deux charges de blé annone mesure courante, en prêt, reçues précédemment, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et

publié en ce lieu, dans le greffe, en présence de Jaume Monier et Michel Barthélémy de ce lieu.  
[Signé : Barthelemy]

**Dette pour noble Sixte de Beauregard – f°323**

Le 23/04/1613 a comparu Guillaume Nicolas jardinier de Pertuis (84) résidant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à noble Sixte de Beauregard du lieu de Corps (38), absent, une charge de blé annone mesure courante, reçue précédemment en prêt d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Claude Tamisier et Claude Favier de ce lieu. [Signé : C Tamisier]

**Dette pour Jean Roy – f°324**

Le 23/04/1613 a comparu Jean Darbon fils d'Etienne de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jean Roy maître couturier habitant en ce lieu, présent, la somme de 30 livres, reçue précédemment en prêt d'où quittance, à rendre fin juin. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence d'Honoré Ginies et Pierre Roland de ce lieu. [Signé : Honnorat Ginies]

Le 28/09/1614 acte barré en présence dudit Roy qui fait quittance audit Darbon. Fait en ce lieu en présence de Pierre Barthélémy et Jean Honoré Constans. [Signé : JH Constans]

**Dette pour noble Sixte de Beauregard – f°325**

Le 24/04/1613 a comparu Jean Auquier, parandier de Pertuis (84), lequel a confessé devoir à noble Sixte de Beauregard, de Corps (38), absent, deux saumées de blé annone, mesure courante, reçues précédemment en prêt d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la boutique du greffe, en présence de Claude Roman et Guillaume Bœuf de ce lieu.

**Dette pour noble Sixte de Beauregard – f°326**

Le 24/04/1613 ont comparu Claude Favier en principal et Mathieu Nel en pleige, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à noble Sixte de Beauregard, de Corps (38), absent, trois panaulx de blé annone, en prêt, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la boutique du greffe, en présence de Claude Roman et Guillaume Bœuf de ce lieu.

**Dette pour noble Sixte de Beauregard – f°327**

Le 24/04/1613 a comparu Joseph Danjou de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à noble Sixte de Beauregard, de Corps (38), absent, une saumée de blé annone, reçue précédemment en prêt d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la boutique du greffe, en présence de Claude Roman et Guillaume Bœuf de ce lieu.

**Dette pour noble Sixte de Beauregard – f°327**

Le 26/04/1613 a comparu Laurent Vian fils de feu Jacques de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à noble Sixte de Beauregard, de Corps (38), absent, deux charges de blé annone mesure courante, reçues précédemment en prêt d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues en présence d'Andrieu Fournier et François Chabert. [Signé : L Vian]

Le 19/06/1614 acte barré en présence dudit sieur de Beauregard qui fait quittance audit Vian. Fait et publié en ce lieu en présence de Pierre Mairetet et Balthazar Gueidan notaire. [Signé : de Beauregard, Mairetet, Gueidan]

**Dette pour noble Sixte de Beauregard – f°328**

Le 26/04/1613 a comparu André Fournier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à noble Sixte de Beauregard, de Corps (38), absent, une saumée de blé annone mesure courante, reçue précédemment en prêt d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Claude Roman et Melchion Candellier de ce lieu. Le 20/08/1613 acte barré en présence de Me Jacques Martin procureur dudit Beauregard qui fait quittance audit Fournier. Fait en ce lieu en présence d'Honoré Eyriès et Me Louis Jourdan de ce lieu. [Signé : L Jourdan]

#### **Dette pour noble Sixte de Beauregard – f°330**

Le 26/04/1613 a comparu François Maximin natif de Pierrevert (04) habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à noble Sixte de Beauregard, de Corps (38), absent, cinq panaulx de blé annone mesure courante, reçus précédemment en prêt d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Claude Roman et Melchion Candellier de ce lieu.

#### **Convention entre Barthélémy Rougier et Georges Ferland – f°331**

Le 26/04/1613 a comparu Georges Ferland de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Barthélémy Rougier, tonnelier de Pertuis (84), présent, « le bois de chesne pour fere thoneaulx et cuves en dougnes que sont en grille au devant sa maison a la bourgade de credit lieu sans rien comprendre les pleches que ledit Rogier a dict avoir receu en son pouvoir » pour le prix de 27 livres, en déduction de laquelle somme, ledit Rogier promet payer 18 livres à Jaume Aillaud maître tonnelier d'Aix-en-Provence (13) que ledit Ferland lui doit suivant acte chez ce notaire cette année. Le reste a été payé audit Ferland, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu dans la boutique du greffe, en présence de François Chabert et Georges Meisonier de ce lieu. [Signé : Francois Chabert]

#### **Dette pour Me Claude Darbon – f°332**

Le 26/04/1613 a comparu Pascal Guion habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Claude Darbon fils de François, de ce lieu, absent, la somme de 8 florins pour le prix de cinq panaulx de mescle, à payer à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence d'Honoré Pascal et Georges Meisonier de ce lieu.

#### **Quittance pour Grégoire Meilleuret – f°333**

Le 26/04/1613 a comparu Jean Allemand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme cessionnaire de Claude de Nantes de Lauris (84) a confessé avoir reçu de Grégoire Meilleuret de Cabrières-d'Aigues (84), présent, la somme de 15 livres à bon compte du principal de la somme de la cession, « ne se treuvant de liquide que ladite somme selon le compte sur ce faict, payant ledit Meilluret comme constrainct en force de clame contre luy exposée et exploictez de gagerie sur ce faictz » somme reçue ainsi que 23 sols pour les dépens, d'où quittance. Ledit Allemand se réserve de se retourner contre ledit de Nantes pour le reste de la cession ; ledit Meilleuret se réserve ses actions tant contre ledit de Nantes que contre Jacques Consolin de Grambois (84) et Pierre Tobie de Cadenet (84) ses associés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de François Chabert et Georges Meisonier de ce lieu. [Signé : Francois Chabert]

#### **Dette pour Salomon Lombard – f°335**

Le 26/04/1613 a comparu Laurent Solliers de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Salomon Lombard de Grenoble (38), argentier de madame de Créquy, absent, douze panaulx de blé annone, mesure courante, reçus en prêt précédemment d'où quittance, et qu'il promet de rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Claude Tamisier de ce lieu et Etienne Gouirand de La Motte-d'Aigues (84). [Signé : C Tamisier]

#### **Dette pour Salomon Lombard – f°335**

Le 26/04/1613 ont comparu Etienne Gouirand, Etienne Roux et Marguerite Gouirand femme de Guillaume Nicolas, de La Motte-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à Me Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, lesdits Gouirand et Roux chacun douze panaulx et ledit Etienne Gouirand dix-huit panaulx de blé annone, mesure courante, reçus en prêt précédemment d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Laurent Solliers et Claude Tamisier de ce lieu. [Signé : C Tamisier]

Le 15/09/1613 acte barré en présence dudit Lombard qui fait quittance auxdits Gouirand, Roux et Marguerite Gouirand desdits dix-huit panaulx de blé annone. Fait en ce lieu en présence de Balthazar Billard et Pons Aubion.

#### **Dette pour Salomon Lombard – f°336**

Le 26/04/1613 a comparu Philippe Estiene de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, douze panaulx de blé annone mesure courante, en prêt, reçus précédemment d'où quittance, et qu'il promet de rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Laurent Solliers et Claude Tamisier de ce lieu. [Signé : C Tamisier]

Le 11/09/1613 acte barré en présence dudit Lombard qui fait quittance audit Estiene. Fait en ce lieu et en « presences que dessus ».

#### **Dette pour noble Sixte de Beauregard – f°337**

Le 27/04/1613 ont comparu Jean Palon et Michel Roux de La Motte-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à noble Sixte de Beauregard, de Corps (38), absent, une saumée de blé annone mesure courante, reçue précédemment en prêt d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Antoine Derbes habitant Pertuis (84) et Georges Meisonier de ce lieu. [Signé : Derbes]

Le 12/12/1615 acte barré en présence de sieur Jacques Marti, de Beaurepaire (38), procureur dudit sieur de Beauregard qui fait quittance auxdits Roux et Palon. Fait en présence de François Rougon et Grégoire Richaud de ce lieu.

#### **Dette pour Me Salomon Lombard – f°338**

Le 27/04/1613 a comparu Me Antoine Derbes habitant de Pertuis (84), lequel a confessé devoir à Me Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, douze panaulx de conségala mesure courante, reçus précédemment en prêt d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la boutique du greffe, en présence de Guillaume Morelli de Cabrières-d'Aigues (84) et Honoré Mothon de La Motte-d'Aigues (84). [Signé : Derbes]

Le 15/11/1614 ledit Me Lombard fait quittance audit Me Derbes présent. Fait en ce lieu en présence de Guillaume Darbon de ce lieu et Mathieu Pavin de La Motte-d'Aigues (84). [Signé : Derbes, Darbon, M Pavin]

#### **Dette pour Me Salomon Lombard – f°339**

Le 27/04/1613 a comparu Claude Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, six panaulx de blé annone, mesure courante, reçus en prêt précédemment d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Mathieu Rambaud de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) et David Marye de Cabrières-d'Aigues (84).

Le 27/08/1613 ledit Lombard fait quittance audit Jourdan. Fait en présence de Claude Jourdan et Barthélémy Icard de ce lieu. [Signé : B Icard]

#### **Dette pour Me Salomon Lombard – f°340**

Le 27/04/1613 a comparu Me Claude Darbon ancien procureur au siège d'Aix-en-Provence (13), lequel a confessé devoir à Me Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, une saumée deux panaulx de conségala, mesure courante, d'une part. A aussi comparu Honoré Gaultier d'Ansouis (84) en principal, ledit Me Darbon en pleige, qui a ont confessé devoir audit Lombard six panaulx de conségala. Le tout en prêt, reçu précédemment d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Acte fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Jean Martin et Me Claude Gavaudan de ce lieu. [Signé : C Darbon, Gavaudan, J Martin]

#### **Dette pour sieur Salomon Lombard – f°341**

Le 27/04/1613 a comparu Georges Ferland de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, douze panaulx de conségala mesure courante, reçues précédemment en prêt d'où quittance, et qu'il promet de rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jacques Gueidan et Michel Barthélémy de ce lieu. [Signé : Jaques Gaydan, Barthelemy]

#### **Dette pour sieur Salomon Lombard – f°341bis**

Le 27/04/1613 a comparu Antoine Aubion de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, deux saumées quatre panaulx de blé annone, mesure courante, reçues en prêt précédemment d'où quittance, et qu'il promet de rendre à la Sainte-Marie-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Claude Tamisier de ce lieu et Barthélémy Goirand de La Motte-d'Aigues (84). [Signé : C Tamisier, B Goirand]

#### **Dette pour sieur Salomon Lombard – f°342**

Le 01/05/1613 ont comparu Jean Durand et Jean Auquier, de Pertuis (84), lesquels ont confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, deux saumées quatre panaulx de blé annone, reçues précédemment en prêt d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Claude Tamisier et Jean Thorame de ce lieu. [Signé : C Tamisier]

Le 30/09/1613 ledit Lombard a confessé avoir été payé par ledit Auquier, présent, des deux saumées quatre panaulx de blé, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Jean Thorame et Claude Tamisier. [Signé : C Tamisier]

#### **Dette pour Antoine Borrillon – f°343**

Le 01/05/1613 a comparu Elzias Martin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Borrillon de Niozelles (4), présent, la somme de 21 livres, reçue précédemment en prêt d'où quittance, à rendre au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Martin de ce lieu et Raymond Borrillon de Niozelles. [Signé : J Martin]

Le 24/08/1613 acte barré en présence dudit Borrillon qui fait quittance audit Martin, présent. Fait en ce lieu en présence de Jean Pourret et Pierre Laugier de ce lieu.

#### **Dette pour Georges Gueidan – f°344**

Le 01/05/1613 a comparu Joseph Aubion de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Georges Gueidan, bourgeois de Sisteron (04), absent, trois charges de blé annone, mesure courante, en prêt, reçue précédemment d'où quittance, à rendre durant ce mois de mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy Icard et Claude Roman de ce lieu.

Le 28/04/1614 ledit Gueidan a fait quittance audit Aubion. Fait en ce lieu, en présence de Me Louis Jourdan et Honoré Thurin de ce lieu. [Signé : Gueidan, L Jourdan, H Thurin]

#### **Dette pour monsieur Salomon Lombard – f°344**

Le 02/05/1613 a comparu Guillaume Bœuf de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, douze panaulx de blé annone, mesure courante, reçues précédemment en prêt d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Balthazar Billard et Antoine Mallet de ce lieu. [Signé : Billard, Anthoine Mallet]

**Dette pour sieur Salomon Lombard – f°345**

Le 02/05/1613 a comparu Me Bertrand Coussin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, douze panaulx de blé annone, mesure courante, reçus précédemment en prêt d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Jean Martin fils de Jean de ce lieu et Guillaume Morel de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : Coussin]

**Dette pour sieur Salomon Lombard – f°346**

Le 07/05/1613 a comparu Antoine Martin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, douze panaulx de blé annone, mesure courante, reçus précédemment en prêt d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Christophe Escoffier et Jaumet Goirand de ce lieu. [Signé : A Martini]

Le 02/11/1613 ledit Lombard a confessé avoir été payé par ledit Martin, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Jacques Isnard de ce lieu et Antoine Martin de Beaurepaire (38). [Signé : Martin, A Martini]

**Dette pour sieur Salomon Lombard – f°347**

Le 07/05/1613 a comparu Jaume Pardigon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, douze panaulx de blé annone mesure courante, reçus en prêt, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Christophe Escoffier et Jaumet Goirand de ce lieu.

**Dette pour sieur Salomon Lombard – f°347**

Le 07/05/1613 ont comparu Daniel Jourdan et Jean Rouet, de La Motte-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, douze panaulx de conségal, mesure courante, reçus en prêt, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues en présence de Me Mathieu Durand et Balthazar Billard de ce lieu. [Signé : M Durand, Billard]

**Procuration pour Jacques Gueidan – f°348**

Le 07/05/1613 a comparu Jacques Gueidan bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a nommé pour procureur Me Pascal Sicard de ce lieu, son neveu, absent, pour « adcister au mariage que Jaques Gueidan son fils doibt contracter avec Gabrielle Reyne fille de Jehan Loys Roy, consantir a l'effect dudit mariage et en consideration d'icelluy, donner audit Jaques Gueidan son filz six charges bled annone tous les ans durant la vie dudit constituant tant seulement comenceant le premier payement le quinziesme jour du mois d'aoust prochain, et ce pour l'entretenement dudit Jaques son fils et non d'autre, et fere declaration qu'icelluy constituant n'empeche que sondit filz se marie avec ladite Reyne et icelluy autorizer. » Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Chansaur et Jérôme Ricard de ce lieu.

**Dette pour le sieur de Beauregard – f°349**

Le 07/05/1613 a comparu Jérôme Ricard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à noble Sixte de Beauregard, de Corps (38), absent, une saumée de blé annone, reçue précédemment en prêt, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, en présence « que dessus ».

### **Dette pour monsieur Salomon Lombard – f°350**

Le 07/05/1613 a comparu Michel Nicolas de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, six panaux de conségala mesure courante, reçus précédemment en prêt, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy Gueidan et Honoré Thurin de ce lieu. [Signé : H Thurin]

### **Dette pour Me Pons May – f°350**

Le 07/05/1613 a comparu Antoine Turrier dit Gilly de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Pons May, chirurgien de ce lieu, absent, une saumée de conségala mesure courante, reçue précédemment en prêt d'où quittance, à rendre durant ce mois de mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy Gueidan et Honoré Thurin de ce lieu. [Signé : H Thurin]

### **Dette pour sieur Salomon Lombard – f°351**

Le 07/05/1613 a comparu Germain Payan de Grambois (84) domicilié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, deux saumées quatre panaux de conségala mesure courante, reçues précédemment en prêt d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy Gueidan et Honoré Thurin de ce lieu. [Signé : H Thurin]

### **Dette pour sieur Salomon Lombard – f°351**

Le 07/05/1613 a comparu Pierre Desmichels tisseur habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, six panaux de conségala mesure courante, reçus précédemment en prêt, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy Gueidan et Honoré Thurin de ce lieu. [Signé : H Thurin, Pierre Desmichelz]

### **Accord entre Honoré, Antoine et Jean Chansaur, frères – f°351bis**

Le 07/05/1613 comme « proces s'esperoit esmouvoir » entre Honoré et Antoine Chansaur, frères de ce lieu de La Tour-d'Aigues « pour raison du rapport de partage de leurs biens faict par devant notere, estant riere le greffe, par mestre George Constans et Vincens May dudit lieu comis et députés pour cest effect du [blanc dans l'acte] dernier et prethendoit ledit Honnoré d'en recourir comme presuposant y fere veoys de l'inegalité a luy grandement prejudicable et pour ce suget en avoit desja donné requestre a messieurs les officiers de cedit lieu, au contrere ledit Anthoine entendoit le soubstenir bon, juste et equitable pour les raisons qu'il vouloit proposer, a l'occasion de quoy ilz estoient en voye d'entrer en involution de dispute, fraiz et despans. »

Ont comparu lesdits Honoré et Antoine Chansaur, lesquels ont convenu ainsi : la part de la cave et tine de pierre de la maison paternelle appartiendra entièrement audit Honoré, ledit Antoine en aura l'usage pour les deux ans à venir. Ledit Antoine « en recompance » aura le dessus de maison, d'haut en haut, de la part dudit Honoré ou de feue Andrieve Martin sa femme, venant de la succession de son feu père, confrontant par-dessous la part de Jeanne Martin femme dudit Antoine, maisons de ce notaire, des hoirs de feu François Lantelme. Auquel Antoine, ledit Honoré comme père et légitime administrateur de ses enfants héritiers de ladite feue Andrieve, a fait toutes les cessions d'action. Ledit Honoré devra bailler 8 florins à la récolte prochaine et employer trois bêtes pour aller à Rians (83) querir de « mahons pour garnir la thine de piarre que ledit Anthoine entend fere en la cave de la susdite maison. »

Pour le reste, le rapport de partage sera observé. Comme avant le rapport, les frères ont verbalement partagé leurs biens tant meubles qu'immeubles avec Jean Chansaur leur autre frère, présent, sans l'avoir rédigé, il a été convenu que sa part serait insérée dans cet acte : une maison près du Portail Revelin dans ce lieu, d'haut en bas et de bas en haut, confrontant maisons de Claude

Favier, de Barthélémie Chansaur et le barry de la ville ; une terre au Plan confrontant le chemin d'Ansouis et terre du sieur Debecariis ; un jardin à la Bourgade, quartier de Carrière Neuve, confrontant jardin de Me Claude Darbon ; une terre au quartier du Plan confrontant terres des hoirs de feu Guillaume Vian, d'Honoré Thurin et la draie ; un chenevier quartier de La Font du Sause confrontant chenevier de François Daumas ; une terre et verger à Saint-Vincent confrontant vigne de Laurent Plantard et le chemin ; un pré à La Thuilière confrontant terre de Jean Sauvecane de deux côtés ; une vigne quartier de Cailloux confrontant vignes de Jean Sauvecane et d'André Plantard ; une terre à la Serre Vieille confrontant terres de Me Joseph Emin, dudit Sauvecane et le chemin ; une terre quartier du Pas de Vaumalle confrontant terre de Vincent May et le vallat ; un tonneau à vin de trente coupes ; une piarre à tenir l'huile qui est dans la cave vieille ; une « post bois puplier pour servir de couvert a une caisse, plus une caisse bois blanc sans couvert, une piboule qu'est au pred d'Isnard Franco, une couverte de lict de leyne blanche, deux petites ouilles de fer, ung broq, ung barrau de six potz, ung cumascle, une reille, une sartan, ung frechis, ung barboux, une petite ache, ung eissadon, une taravele, ung escaupre, ung paufer, ung luchet, une daille et deux olames, une espée, ung roet d'arquebuze, une petite taulle a porter pain, ung lict de bois blanc, ung dray, ung tamis et ung coignet de fer, ung beuf dict Pomet, ung autre beuf dit Lalegret, le bumat de la vache gavote, une asnesse et ung mullet garny de bast », le tout récupéré par ledit Jean lors de son mariage pour sa part héréditaire des biens et de ses père et mère et ce qui a été acquis par les frères durant le temps où ils ont demeuré ensembles.

Les frères se font quittance du tout et promettent de vivre en bonne paix. Ils se relèveront l'un l'autre s'il y a éviction pour des raisons antérieures au partage. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Antoine Martini et Jaumet Goirand de ce lieu.

### **Mariage entre Jacques Gueidan et Gabrielle Roy – f°356**

Le 08/05/1613 contrat de mariage entre Jacques Gueidan fils de Jacques bourgeois et de demoiselle Lucrèce Vian, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, et demoiselle Gabrielle Reyne fille de noble Jean Louis Roy et de demoiselle Françoise Darbon, de ce lieu. L'époux est assisté par Me Pascal Sicard procureur spécialement fondé du père de l'époux et le capitaine Bernard Roy oncle de l'épouse procureur fondé par le père de l'épouse, son frère suivant procurations chez Me Louis Sauvecane notaire de ce lieu de ce jour et chez ce notaire hier.

Ledit capitaine Roy en ladite qualité a constitué en dot à l'épouse, de la part de son père 1050 livres et de la part de sa mère 150 livres, soit un total de 1200 livres à payer dans l'an du décès de ses père et mère respectivement. Ledit Roy, père, jusque-là promet de payer annuellement à sa fille la quantité de quatre charges de blé annone à chaque 15 août à partir du prochain sa vie durant pour l'entretien de sa fille.

Ledit Sicard audit nom donne suivant sa procuration audit époux six charges de blé annone mesure courante par an à chaque 15 août à partir du prochain durant la vie dudit père pour l'entretien de son fils.

Il sera fait à l'épouse aux communs dépens des mariés des robes et joyaux jusqu'à la somme de 60 livres d'ici le jour du mariage ; le tout appartiendra au dernier survivant. Le père de l'épouse devra lui bailler un coffre de noyer garni d'une serrure et d'une clef. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 300 livres ; d'elle à lui 150 livres. Fait et publié en ce lieu, dans la maison dudit capitaine Bernard en présence de Me Claude Darbon fils de François et Me Louis Jourdan de ce lieu. [Signé : B Roy, Sicard, J Gueidan, Darbon, L Jourdan]

### **Dette pour monsieur Salomon Lombard – f°362**

Le 09/05/1613 a comparu Pierre Ferrat, tant pour lui que pour Jean son frère, en leurs propres et comme procureurs de Magdeleine Cortin leur mère, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, douze panaulx de blé annone et douze panaulx de conségala, mesure courante, le tout reçu en prêt, à rendre à la Sainte-

Marie-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Claude Tamisier et Pierre Laugier de ce lieu. [Signé : C Tamisier]

Le 25/09/1614 acte barré en présence dudit Lombard confessant avoir été payé par lesdits Ferrat, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Pierre Laugier et Jean Roux de ce lieu. [Signé : Lombard]

#### **Dette pour sieur Salomon Lombard – f°363**

Le 09/05/1613 a comparu Honoré Ginies de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, six panaulx de conségal, reçus en prêt, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Claude Tamisier et Pierre Laugier de ce lieu. [Signé : Honnorat Ginies]

#### **Dette pour sieur Salomon Lombard – f°363**

Le 09/05/1613 a comparu Daniel Panin de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, douze panaulx de blé annone, mesure courante, reçus en prêt, à prendre à la Sainte-Magdeleine. Fait en ce lieu de La Tour-d'Aigues en présence de Barthélémy Jourdan de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) et Antoine Turreau d'Aix-en-Provence (13).

#### **Dette pour [noble Sixte de Beauregard] – f°364**

Le 09/05/1613 a comparu Barthélémy Gueidan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à noble Sixte de Beauregard, absent, une saumée de blé annone, mesure courante, reçue en prêt, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait en ce lieu de La Tour-d'Aigues en présence de Barthélémy Jourdan de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) et Antoine Turreau d'Aix-en-Provence (13). [Signé : Bartemi Genda]

Le 26/12/1613 acte barré en présence de noble Charles de Beauregard, frère et « soy disant procureur » dudit Sixte, qui fait quittance audit Gueidan. Fait en ce lieu, chez le notaire, en présence de Mathieu Hupais et Jean Louis Olivier de ce lieu. [Signé : Mathieu Hupais]

#### **Dette pour sieur Salomon Lombard – f°364**

Le 09/05/1613 a comparu Salomon Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, douze panaulx de blé annone, mesure courante, reçus en prêt à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pascal Guion et Pierre Laugier.

Le 29/08/1614 acte barré en présence dudit Lombard qui fait quittance audit Jourdan, présent. Fait en ce lieu en présence de Jean Maurizan et Jean Laugier. [Signé : Lombard]

#### **Dette pour sieur Salomon Lombard – f°365**

Le 09/05/1613 a comparu Jean Louis Le Long cordonnier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, six panaulx de conségal, reçus en prêt à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pascal Guion et Pierre Laugier. [Signé : Jehan Louis Le Long]

#### **Dette pour sieur Salomon Lombard – f°365**

Le 10/05/1613 ont comparu Balthazar Lantelme fils de feu Antoine et Bastien Trouchaud, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, en principaux et Marquet Berard de ce lieu en pleige, lesquels ont confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, douze panaulx de conségal, mesure courante, reçus en prêt, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, en présence de Balthazar Billard et Pierre Laugier. [Signé : Billard]

Le 12/12/1613 acte barré en présence dudit Lombard qui confesse avoir été payé par lesdits Trouchaud et Lantelme, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence « que dessus. »

### **Dette pour sieur Salomon Lombard – f°366**

Le 10/05/1613 a comparu Balthazar Billard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, deux saumées quatre panaux de conségala, reçus en prêt, à rendre à la Sainte-Magdeleine, avec hypothèque des semés qu'il a à Badareau et autres fruits de ses vignes. Fait et publié en ce lieu, en présence de Marquet Berard et Balthazar Lantelme. [Signé : Billard]

Le 26/10/1614 ledit Lombard a déclaré être payé et consent à faire barrer l'acte. Fait en présence de Louis Porre et Claude Favier. [Signé : Billard]

### **Quittance pour la communauté de La Tour-d'Aigues – f°366**

Le 10/05/1613 a comparu Claude Milonis, écuyer de Marseille (13), comme cessionnaire de Me Claude Darbon ancien procureur au siège d'Aix-en-Provence (13), lequel a confessé avoir reçu de la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues et des mains de Jean Garcin, trésorier, présent, 18 livres 15 sols pour la pension échue à la Saint-Michel dernière du capital de 300 livres contenu dans sa cession, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Pierre Laugier de ce lieu et noble Charles de Beauregard de Corps (38). [Signé : C Millonis, C de Beauregar, J Garcin]

### **Dette pour sieur Salomon Lombard – f°367**

Le 11/05/1613 a comparu Georges Meisonier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, six panaux de conségala, reçus en prêt, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait en ce lieu en présence de Pierre Bonardel et Antoine Vespier.

### **Dette pour sieur Salomon Lombard – f°368**

Le 11/05/1613 a comparu David Baridon de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, six panaux de conségala, reçus en prêt, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, en présence de Barthélémy Jourdan et Jean Bouchard de La Motte-d'Aigues (84).

Le 07/01/1615 acte barré en présence dudit Lombard qui fait quittance audit Baridon, présent. Fait en présence de Jean Martin et Jean Bressier de ce lieu.

### **Dette pour sieur Salomon Lombard – f°368**

Le 11/05/1613 a comparu Roman Queyrel de La Bastidonne (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, deux charges quatre panaux de conségala, reçues en prêt, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait en présence de Jean François Bouzon et Barthélémy Jourdan de Saint-Martin-de-la-Brasque (84). [Signé : R Queyrel]

Le 27/11/1613 acte barré en présence dudit Lombard qui fait quittance audit Queyrel. Fait en ce lieu et « presences que dessus. » [Signé : R Queyrel]

### **Dette pour sieur Salomon Lombard – f°369**

Le 11/05/1613 ont comparu Georges Roux et Jacques Serre de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lesquels ont confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, douze panaux de conségala, reçus en prêt, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en présence de François Bouzon de ce lieu de La Tour-d'Aigues et Roman Queyrel de La Bastidonne (84). [Signé : R Queyrel]

Le 22/09/1625 ledit Lombard fait quittance auxdits Roux et Serre. Fait en présence de Claude Favier et Marquet Martin de ce lieu. [Signé : Lombard]

### **Dette pour sieur Salomon Lombard – f°369**

Le 11/05/1613 a comparu Honoré Gaultier, d'Ansouis (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, deux saumées quatre panaulx de conségal, reçues en prêt, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues en présence de Mathieu Nel et Pierre Laugier.

Le 28/12/1613 acte barré, ledit Lombard faisant quittance audit Gaultier. Fait en ce lieu en présence « que dessus. »

#### **Dette pour sieur Salomon Lombard – f°370**

Le 13/05/1613 a comparu Pierre Roman fils de François, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, six panaulx de conségal, reçus en prêt d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues en présence de Georges Roux et Jaumet Barthélémy dudit lieu.

Le 11/02/1614 ledit Lombard a fait quittance audit Roman. Fait en ce lieu en présence de Bastien bar et Antoine Berard dudit lieu. [Signé : P Roman]

#### **Dette pour sieur Salomon Lombard – f°370**

Le 13/05/1613 ont comparu Esprit Pourret en principal et Barthélémy Icard en pleige, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, deux saumées quatre panaulx de conségal mesure courante, reçues en prêt, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu. [Signé : B Iccard]

#### **Dette pour sieur Salomon Lombard – f°371**

Le 13/05/1613 ont comparu Daniel Ripert et Pierre Jourdan de Cabrières-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, ledit Ripert douze panaulx et ledit Jourdan six panaulx de conségal, reçus, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait en ce lieu de La Tour-d'Aigues en présence de Me Louis Jourdan et Me Jean Menard. [Signé : L Jourdan, J Menard]

Le 26/08/1613 acte barré en présence dudit Lombard qui fait quittance auxdits Ripert et Jourdan. Fait en ce lieu en présence de Balthazar Lantelme et Pierre Laugier.

#### **Dette pour sieur Salomon Lombard – f°371**

Le 13/05/1613 ont comparu Mathieu Bret et Jean Sambuc de Cabrières-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, ledit Bret six panaulx et ledit Sambuc douze panaulx de conségal, reçus, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait en ce lieu de La Tour-d'Aigues en présence de Me Louis Jourdan et Me Jean Menard. [Signé : L Jourdan, J Menard]

#### **Dette pour Mathieu Bret – f°372**

Le 14/05/1613 ont comparu Jean Estienne consul et Jean Malan du lieu de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lesquels comme députés de la communauté dudit lieu par délibération du 12 de ce mois, ont confessé devoir à Mathieu Bret dudit lieu, présent, la somme de 30 livres reçue en prêt d'où quittance, à rendre au 15 août. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Barthélémy Icard de ce lieu et Bertrand Arlaud de Mirabeau (84). [Signé : B Iccard, B Arlaud]

#### **Dette pour sieur Salomon Lombard – f°373**

Le 14/05/1613 a comparu Jean Archimbaud maître tailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, six panaulx de blé annone, reçus précédemment en prêt, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, en présence de Pierre Roman et Michel Bret de Saint-Martin-de-la-Brasque (84).

Le 29/03/1617 le sieur Lombard a fait quittance audit Archimbaud. Fait en présence de Claude Favier et Bastier Bar.

**Dette pour sieur Salomon Lombard – f°373**

Le 14/05/1613 a comparu Michel Bret de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, douze panaulx de conségala en prêt, reus, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait en ce lieu de La Tour-d'Aigues en présence de Pierre Roman dudit lieu et Bertrand Arlaud de Mirabeau (84).

**Dette pour sieur Salomon Lombard – f°374**

Le 14/05/1613 a comparu Louise Michel femme de Georges Darbon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, trois saumées de conségala en prêt, reçues d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu en présence de Jean Richard de Peypin-d'Aigues (84) et Guillaume Morel de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : Morel, J Richard]

Le 02/12/1613 ledit Lombard a fait quittance à ladite Michel. Fait en présence de Claude Tamisier et de Jean Laugier de ce lieu. [Signé : C Tamisier]

**Dette pour sieur Salomon Lombard – f°374**

Le 14/05/1613 ont comparu Sauvaire et Jean Mouret, père et fils, de Peypin-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, douze panaulx de blé annone en prêt, reçus, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, en présence de Jean Richard de Peypin-d'Aigues (84) et Guillaume Morel de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : J Richard]

**Dette pour sieur Salomon Lombard – f°375**

Le 14/05/1613 a comparu Jean Richard de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, douze panaulx de conségala en prêt, reçus, et à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues en présence de Jean Malan et Sauvaire Moret. [Signé : J Richard]

**Dette pour sieur Salomon Lombard – f°375**

Le 14/05/1613 a comparu Antoine Durand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, six panaulx de conségala en prêt, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues en présence de Jean Malan et Sauvaire Moret.

**Dette pour sieur Salomon Lombard – f°376**

Le 15/05/1613 a comparu Jean Felissian fils d'Huguet, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, deux charges quatre panaulx de conségala en prêt, reçues, et à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fut présent Michel Felician de ce lieu qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et Honoré Thurin. [Signé : L Jourdan, H Thurin]

**Dette pour sieur Salomon Lombard – f°377**

Le 17/05/1613 a comparu Guilhen Autard et Pierre Ripert de Cabrières-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, douze panaulx de blé annone et une saumée de conségala, reçus précédemment, à rendre dans le château de ce lieu de La Tour-d'Aigues à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, en présence de Claude Tamisier de ce lieu et Pierre Franchesquin de Cabrières-d'Aigues. [Signé : C Tamisier]

**Dette pour sieur Salomon Lombard – f°377**

Le 17/05/1613 ont comparu Pierre Franchesquin et Jean Anthoard fils de Louis, de Cabrières-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, ledit Franchesquin douze panaulx de blé annone et ledit Anthoard douze panaulx de conségal, en prêt, le tout reçu précédemment, à rendre et porter dans le château à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Claude Tamisier de ce lieu et Guilhen Antoard de Cabrières-d'Aigues. [Signé : C Tamisier]

**Dette pour sieur Salomon Lombard – f°378**

Le 17/05/1613 ont comparu César de Lestic de Cucuron (84) et Jean Barthélémy de Bompuy de Pertuis (84), lesquels ont confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, quatre saumées huit panaulx de conségal, reçues, à rendre et porter en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château, à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Claude Tamisier de ce lieu et Guilhen Antoard de Cabrières-d'Aigues. [Signé : C Tamisier, Cezari Delestic, Debompuj]

Le 31/10/1613 ledit Lombard a fait quittance auxdits Delestic et Bompuy. Fait en ce lieu en présence de Claude Tamisier et Jean Roux de ce lieu. [Signé : C Tamisier]

**Dette pour sieur Salomon Lombard – f°379**

Le 17/05/1613 a comparu Antoine Reynaud de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, douze panaulx de conségal, reçus précédemment en prêt, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu en présence de messire Laurent Vian prêtre et Pierre Laugier de ce lieu. [Signé : Vian]

Le 07/10/1613 acte barré en présence dudit Lombard qui fait quittance audit Reynaud. Fait en ce lieu en présence de Jean Pascal et Pierre Laugier.

**Dette pour sieur Salomon Lombard – f°379**

Le 17/05/1613 ont comparu Pierre Beymond en principal et Mathieu Pavin en pleige, de La Motte-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à Me Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, une saumée deux panaulx de conségal, en prêt, et 11 florins pour le prix de cinq panaulx de blé annone achetés, le tout reçu précédemment, à rendre et payer à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, en présence de Pierre Laugier et messire Jean Antoine Lantelme prêtre de ce lieu. [Signé : M Pavin]

**Dette pour sieur Salomon Lombard – f°380**

Le 18/05/1613 a comparu Jean Bouchard de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, la somme de 13 livres 12 sols pour le prix d'une charge de blé froment de Cabrières, reçue d'où quittance, à payer à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Georges Constans et Pierre Laugier de ce lieu. [Signé : G Constans]

**Dette pour sieur Salomon Lombard – f°381**

Le 18/05/1613 a comparu Jean Martin fils de Pierre de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, trois saumées six panaulx de conségal, mesure courante, reçues en prêt, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Laugier et Jean Pourret de ce lieu. [Signé : J Martin]

**Dette pour sieur Salomon Lombard – f°381**

Le 18/05/1613 a comparu Georges Rougier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, trois saumées de conségal, mesure

courante, reçues en prêt, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, en présence de Claude Tamisier et Jean Pourret de ce lieu. [Signé : C Tamisier]

#### **Dette pour sieur Salomon Lombard – f°382**

Le 18/05/1613 ont comparu Toussaint et Louis Sauvecane tant pour eux que pour leurs frères, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, deux saumées quatre panaulx de conségala et douze panaulx de blé annone, reçus précédemment en prêt d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Claude Favier et Jean Reynaud de ce lieu. [Signé : T Sauvecane] Le 22/08/1613 acte barré en présence dudit Lombard qui fait quittance auxdits Sauvecane. Fait et publié en ce lieu en présence de Pons Andrieu et Pierre Laugier de ce lieu. [Signé : T Sauvecane]

#### **Dette pour sieur Salomon Lombard – f°383**

Le 18/05/1613 a comparu François Solliers de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, six panaulx de conségala, reçus, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié ne ce lieu en présence de Pierre Bonardel et Denis Daumas de ce lieu.

Le 05/11/1613 ledit Lombard a fait quittance audit Solliers. Fait en ce lieu en présence « que dessus. »

#### **Dette pour sieur Salomon Lombard – f°384**

Le 18/05/1613 a comparu Etienne Olivier d'Ansouis (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, deux saumées quatre panaulx de conségala, reçus, à rendre et porter au château de ce lieu à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, en présence de Daniel Topin et Pierre Jourdan de Cabrières-d'Aigues (84).

#### **Dette pour sieur Salomon Lombard – f°384**

Le 18/05/1613 a comparu Georges Queyrel de La Bastidonne (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, six charges de conségala mesure courante, reçues précédemment en prêt, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Roman Queyrel de La Bastidonne et Pierre Laugier de ce lieu. [Signé : R Queyrel]

#### **Dette pour sieur Salomon Lombard – f°385**

Le 20/05/1613 a comparu Grégoire Meilleuret de Cabrières-d'Aigues (84) lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, la somme de 13 livres 4 sols pour le prix d'une saumée de blé froment de Cabrières mesure courante, reçue précédemment, à payer à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues en présence de Pierre Bertrand de Cabrières-d'Aigues et Grégoire Richaud de ce lieu.

Le 17/12/1613 acte barré en présence dudit Lombard qui fait quittance audit Meilleuret. Fait en ce lieu en présence de Pierre Laugier et Pons Andrieu de ce lieu.

#### **Dette pour sieur Salomon Lombard – f°386**

Le 20/05/1613 ont comparu Pierre et Daniel Bertrand, frères, de Cabrières-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, la somme de 13 livres 4 sols pour l'achat d'une saumée de blé froment de Cabrières, reçue, à payer à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Grégoire Meilleuret de Cabrières-d'Aigues et Grégoire Richaud de ce lieu.

#### **Achat de terre pour Jean Chansaur – f°387**

Le 20/05/1613 a comparu Me Joseph Emin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Jean Chansaur de ce lieu, présent, une terre d'environ une saumée deux émines en ce lieu, quartier du Moulin Vieux confrontant terres de Roman David, de Jean Sauvecane, de Catherine Velixandre et la draie des Salettes. La vente est faite pour le prix de 39 livres à payer en deux paies, moitié à l'instant, somme reçue d'où quittance, et l'autre moitié à la Saint-Michel. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Georges Constans et Laurent Reymond de ce lieu. [Signé : Emin, G Constans]

Le 09/02/1616 a comparu ledit Me Emin qui, payé précédemment, a fait quittance audit Chansaur, présent. Fait et publié en ce lieu en présence de Louis Porre de ce lieu et Jean Guillerme de Sault (84). [Signé : Emin]

### Dette pour sieur Salomon Lombard – f°389

Le 20/05/1613 a comparu Jean Brigas de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, 20 livres 2 sols pour l'achat d'une saumée et demi de blé annone, reçue d'où quittance, à payer à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Laugier et Jean François Bouzon de ce lieu. [Signé : J Brigas]

### Dette pour sieur Salomon Lombard – f°390

Le 20/05/1613 a comparu Gaspard Solliers d'Ansouis (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, la somme de 24 livres pour l'achat de deux saumées de blé annone, reçues d'où quittance, à payer à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu en présence de Georges Constans et Jean Jouvent de ce lieu. [Signé : Sollier, G Constans]

Le 21/04/1616 acte barré en présence dudit Lombard qui fait quittance audit Solliers. Fait en présence de Jean Roy et Jean Coste. [Signé : Lombard]

### Mègerie pour Jacques Gueidan – f°391

Le 20/05/1613 a comparu Jacques Gueidan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a baillé en mègerie à Jean François Bouzon de ce lieu, présent, une bastide et tenement de terres, prés et vigne quartier de Rorabeau, en ce lieu et à Saint-Martin-de-la-Brasque (84), comprenant le pré quartier de Saint-Vincent à prendre « par dela le cours des sausles joignant le pred de Jaumet Monier ». Il jouira à son profit d'un chenevier quartier de La Barrière et d'une vigne « dessus lanthin ». Le tout pour cinq ans et quatre prises de fruits à partir de la Toussaint prochaine.

Chacun fournira la moitié des semences et bétail chaque année. Ledit Bouzon devra payer toutes les factures à ses dépens pour le labourage et la réduction des fruits ; ledit Gueidan paiera 12 livres au sarclage et à la moisson ; ledit Gueidan tiendra un homme travaillant durant la semence et l'aire, payé par lui et nourri par ledit Bouzon. Si du bétail meurt, chacun y participera par moitié sauf si ledit Bouzon est responsable. Le bétail sera estimé à l'entrée en mègerie « si bon semble audit Gueidan pour éviter abus » et à la fin tout se partagera.

Ledit Gueidan devra loger tous les ans dans sa tine les raisins desdites vignes, ainsi que le vin dans un tonneau, sans faire payer de rente. Tous les ans, les grains se partageront, les pailles appartiendront audit Bouzon pour la nourriture du bétail, ainsi que le foin. Il fera consommer les pâtures audit bétail et emploiera le fumier en provenant aux endroits nécessaires sans le porter ailleurs. La dernière année, il laissera le foin et la paille dans la bastide au profit dudit Gueidan pour remplacer les pâtures qu'il trouvera à l'entrée.

Ledit Gueidan devra laisser en mègerie toutes les ruches que le précédent mégier laissera et ledit Bouzon les entretiendra « dans les loges » que ledit Gueidan fournira et tous les ans ils feront le partage. La dernière année « ledit Gueidan retiré ses caps » le reste se partagera. Ledit Gueidan baillera vingt gélines et un coq et ledit Bouzon lui baillera douze œufs par semaine sauf durant le mois de mai. A la fin, il rendre le bétail. Ledit Gueidan baillera deux truies et si des truies ou leur croît est vendu, ce sera au commun profit. Tout le reste se partagera à la fin. Ledit Gueidan baillera

aussi trois trentaines de bétail à laine ; la laine se partagera chaque année, pour du bétail vendu il se partagera, de même qu'à la fin de la mègerie tout sera partagé. Ledit Gueidan paiera les tondeurs et ledit Bouzon les nourrira Ce dernier devra « laisser seze cledes pour le parc telles que ledit Gueidan luy baillera. » Les fruits des arbres fruitiers seront en mègerie sauf les poiriers qui sont au-dessus du chemin du côté de la bastide et les poires « a fee »[?] qui appartiendront audit Gueidan. Il choisira deux poiriers pour lui.

Ledit Bouzon devra tenir « ouvertz les foussés affin que l'eaue dudit cartier ne les dommage. » Ledit Gueidan fournira un panau de seigle par portée de porcs. Ledit Bouzon devra bailler chaque année audit Gueidan une livre de fromage sec par brebis de port, « payant les avortades deux pour une » à chaque Saint-Michel.

Ledit Gueidan devra faire prêter audit Bouzon sous sa caution tous les grains nécessaires pour les semences et pour vivre.

La part dudit Bouzon est hypothéquée au profit dudit Gueidan. Ledit Bouzon devra « creuzer cinquante creux tous les ans et y planter les arbres que ledit Gueidan luy baillera ». En cas de différent, ils devront passer par deux amis communs. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Giraud Panisset et Noël Rougier de ce lieu. [Signé : Jaques Gaydan]

#### **Dette pour sieur Salomon Lombard – f°397**

Le 20/05/1613 a comparu Honoré Thurin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, la somme de 13 livres 4 sols pour l'achat d'une saumée de blé annone, reçue, à payer à la Sainte-Magdeleine avec hypothèque des semés qu'il a quartiers de Bédarrides et de Badareau. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Reynaud et Pierre Laugier de ce lieu. [Signé : H Turin]

#### **Dette pour sieur Salomon Lombard – f°398**

Le 22/05/1613 a comparu Monet Roman de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, la somme de 6 livres pour l'achat d'une demie charge de blé annone, reçue, à payer à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Bouchard de La Motte-d'Aigues et Honoré Thurin de ce lieu. [Signé : H Turin]

#### **Dette pour sieur Salomon Lombard – f°399**

Le 22/05/1613 ont comparu le capitaine Bernard et Jean Louis Roy, frères, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, la somme de 26 livres 8 sols pour l'achat de deux saumées de blé annone, reçues précédemment d'où quittance, à payer à la Sainte-Magdeleine, avec hypothèque de tous leurs semés en ce lieu. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Laugier et Jean Pourret de ce lieu. [Signé : B Roy, JL Roy]

Le 26/02/1614 ledit Lombard a fait quittance auxdits Roy. Fait en ce lieu en présence « que dessus. » [Signé : JL Roy, Lombard]

#### **Dette pour Antoine Vespier – f°400**

Le 23/05/1613 a comparu Jean François Bouzon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Vespier de ce lieu, présent, une saumée de conségal mesure courante, reçue précédemment en prêt d'où quittance, à rendre dans un mois. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Laugier et Jean Pourret de ce lieu.

#### **Dette pour sieur Salomon Lombard – f°400**

Le 08/06/1613 a comparu Mathieu Hupais maître tailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à noble Salomon de Lombard de Grenoble (38), absent, la somme de 12 livres pour l'achat d'une saumée de blé annone, reçue précédemment d'où quittance, à payer à la Sainte-

Magdeleine. Fait et publié en ce lieu en présence de Pascal Guion et Jean Pourret de ce lieu. [Signé : Mathieu Hupais]

Le 27/12/1613 acte barré en présence dudit Lombard qui fait quittance audit Hupais, présent. Fait en ce lieu en présence de Barthélémy Gueidan et Jean Louis Olivier de ce lieu. [Signé : Mathieu Hupais]

#### **Dette pour sieur Salomon Lombard – f°401**

Le 08/06/1613 a comparu Roman Queyrel de La Bastidonne (84), lequel a confessé devoir à noble Salomon de Lombard de Grenoble (38), absent, la somme de 18 livres 18 sols pour le prix d'une saumée et demi de blé annone, reçue précédemment, d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues en présence de Me Jean Menard et Jean Roy de ce lieu. [Signé : R Queyrel]

Le 27/11/1613 acte barré en présence dudit Lombard qui fait quittance audit Queyrel. Fait en ce lieu en présence de Pierre Laugier et Pons Andrieu de ce lieu. [Signé : R Queyrel]

#### **Procuration pour la communauté de La Tour-d'Aigues – f°402**

Le 09/06/1613 ont comparu Jean Canard, Jean Menard et Nicolas Olivier consuls, Jean Louis Roy, Henry Darbon, Pierre Sauvan, Jean Martin fils de Pierre, Honoré Thurin, Guillaume Lantelme et Jean Bouchet, tous conseillers faisant le conseil ordinaire de la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels dans la maison de ville, par-devant Me Gaspard Hupais, notaire royal, baile et lieutenant de juge de ce lieu, ont tant pour eux que pour la communauté, constitué comme procureurs lesdits Menard et Oliviers, consuls, pour prendre à crédit jusqu'à la somme de 900 livres pour les employer au paiement de 275 livres ordonnées au sieur Debecarris par décret de la cour « et autres afferes exprimées en la delibération dudit conseil. » Fait et publié audit lieu, en présence de Me Claude Tomassin de Caumont (84) et Claude Queyrel de La Bastidonne (84). [Signé : Hupais, N Olivier, J Menard, JL Roy, Lante[lme], Darbon, J Martin]

#### **Compromis entre Philippe Astoin et Pierre Justax – f°404**

Le 10/06/1613 ont comparu Philippe Astoin maître maçon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, et Pierre Justax de Goult (84), lesquels « desirant coupper chemin aux differantz qu'ilz ont pour l'observation du contract d'apprentissage dudit Justax » chez ce notaire en janvier, ont compromis en faisant appel à l'arbitrage d'Antoine Bonafille et Nicolas Besson maîtres maçons de Pertuis (84) qui pourront prendre un tiers s'ils ne sont pas d'accord. Les parties devront acquiescer à leur sentence sous peine d'une amende de 60 livres, moitié au roi, moitié à l'autre partie. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Claude Queyrel et Esprit Roux, de La Bastidonne (84).

Le 11/06/1613 lesdits Besson et Bonafille arbitres ainsi que Jean Sauvat maçon de ce lieu, pris pour tiers, ont déclaré s'être assemblés et avoir écouté les parties. Ledit Justax est tenu de payer audit Astoin la somme de 14 livres 4 sols pour tous les dommages et intérêts d'ici le 15 août. En échange, l'acte d'apprentissage doit être barré et les parties tenues quittes. Les arbitres prennent 3 livres 16 sols pour leur travail. [*marque dudit Sauvat, Bonefilhe, marque (dudit Besson)*]

#### **Quittance pour Claude Armand et Bernard Cambe de Bonnieux – f°406**

Le 10/06/1613 a comparu Me Claude Gavaudan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Claude Armand femme d'André Fournier de ce lieu, présente ainsi que son mari, la somme de 60 livres pour le paiement du prix d'une vigne acquise dudit Gavaudan, acte chez Me Louis Sauvecane notaire de ce lieu le 26/04/1613, d'où quittance. Cette somme a été payée par Michel Cambe, fils de Bernard, de Bonnieux (84), de ses propres deniers, payant pour la somme que son père doit par acte de transaction chez Me Barthélémy Blanc notaire apostolique de Bonnieux en février d'où quittance par ladite Armand envers ledit Cambe. Ce dernier a payé comme il était noté dans l'acte de transaction pour que la somme soit employée sur un fonds affecté et

hypothéqué audit Cambe ce qui est fait sur la vigne d'une carterade en ce lieu quartier de Raphineau, confrontant vignes de Martin Philip, de Barthélémy et François Icard et le chemin et ce pour que ledit Bernard « soit toujours assuré en cas qu'il feust troublé ou les siens a la jouissance de la vigne mentionnée en ladite transaction. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Pierre Le Long et Denis Daumas de ce lieu. [Signé : Gavaudan, Pierre Le Long]

**Déclaration portant reconnaissance pour Catherine Reboul – f°409**

Le 12/06/1613 a comparu Nicolas Barthélémy de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel « reconnoissant bonne foy » a déclaré à Catherine Reboul, veuve de feu Pierre Barthélémy, son fils, présente, « la verité estre telle que sondit filz a recouvré de ladite Reboulle la somme de seze livres seze soulz sans que de ce luy en soit esté faict aucune declaration par acte publiq et par ainsi il consant que ladite Reboulle puisse recouvrer ladite somme sur tous et chascuns ses biens et droictz presens et advenir en forme, et nealnmoingz a appreuvé et ratiffié la donnation que sondit filz a faicte a ladite Reboulle en son contract de mariage receu par mestre Loys Sauvecane notere royal de cedit lieu le vingt cinquiesme novembre en l'année six cens dix, voulant aussy que ladite Reboulle puisse recouvrer la somme contenue en ladite donnation audit mariage sur sesdits biens, nonobstant qu'elle ne soit été insinuée suivant les eeditz de sa majesté et arrestz de la cour, de quoy il l'en a relevée et releve en tant que besoing pourroit estre sans qu'elle soy tenue d'en prandre plus ample aprobation par justice ni autrement en facon que soit. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la boutique du greffe, en présence de François Velixandre, Me Baltazar Gueidan notaire et Jean Canard de ce lieu. [Signé : Gueidan]

**Compromis entre Me Louis Jourdan d'une part, et Jean et Isaac Bouchard – f°410**

Le 08/07/1613 ont comparu Me Louis Jourdan de La Tour-d'Aigues, d'une part, et Jean et Isaac Bouchard, frères de Cabrières-d'Aigues (84) lesquels « pour coupper chemin au proces qu'ilz ont pandant pardevant monsieur le lieutenant general au siege d'Aix pour raison des droictz de lodz et trezain deubz audit Jordan come cessionnere de feu Pol Agnel pour les années six cens sept, six cens huict et six cens neuf que lesdits Bouchard presuposent avoir payé », ils passent par l'arbitrage de Me Georges Chapuis et Antoine Olivier notaires royaux de Pertuis (84), qui pourront prendre Me André Jehan bourgeois de Pertuis pour tiers s'ils ne sont pas d'accord, tous deux nommés respectivement par les parties. Les parties devront acquiescer à leur sentence sous peine de 100 livres d'amende, moitié au roi, moitié à l'autre partie. La sentence sera rendue en août. Ledit Jourdan se réserve éventuellement le droit de se retourner contre les hoirs dudit Agnel. Fait et publié à Cabrières-d'Aigues (84), dans la maison de Pierre Reymond, en présence de Jean Jourdan dudit lieu et Me Gaspard Hupais notaire royal, baile et lieutenant de juge de La Tour-d'Aigues. [Signé : L Jourdan, Hupais]

**Compromis entre Me Louis Jourdan et Jacques Bouchard – f°412**

Le 08/07/1613 ont comparu Me Louis Jourdan de La Tour-d'Aigues et Jacques Bouchard de ce lieu de Cabrières-d'Aigues (84), lesquels pour « coupper chemin au proces qu'ilz ont pandant pardevant monsieur le lieutenant general au siege d'Aix pour raison des droictz de lodz et trezain deubz audit Jordan comme cessionnere de feu Pol Agnel pour les années six cens sept, six cens huict et six cens neuf que ledit Bouchard presuppose ne debvoir pour les raisons par luy proposées » ont compromis en s'en remettant à l'arbitrage de Me Georges Chapuis et Me Antoine Olivier notaires royaux de Pertuis (84), et Me André Jehan bourgeois de Pertuis en tiers, pour arbitrer au mois d'août. Les parties devront acquiescer à la sentence sous peine de 100 livres d'amende, moitié au roi, moitié à l'autre partie. Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, dans la maison de Pierre Reymond en présence de Jean Jourdan dudit lieu et Me Gaspard Hupais, notaire royal, baile et lieutenant de juge de La Tour-d'Aigues. [Signé : L Jourdan, Hupais]

**Quittance pour Jacques Gueidan – f°414**

Le 09/07/1613 a comparu Me Jacques Martin de Beaurepaire (38) comme procureur de dame Magdeleine de Bonne comtesse de Sault suivant procuration chez ce notaire du 14/02/1613, lequel a déclaré à Jacques Gueidan et Me Balthazar Gueidan notaire royal son fils, rentiers des droits seigneuriaux de Cabrières-d'Aigues (84) et La Motte-d'Aigues (84), ledit Balthazar présent, que ladite dame a reçu paiement desdits Gueidan de la quantité de deux cents charges de blé annone, cent dix charges de conségal et trente charges d'avoine pour la rente desdits lieux, paie de l'année 1612 échue en août dernier, selon le compte fait à l'instant avec les quittances rapportées par lesdits Gueidan écrites et signées de la main de Salomon Lombard argent de ladite dame « rompues et deschirées présentement. » D'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la basse-cour du château, en présence de Claude Tamisier de ce lieu et du capitaine André Brunel de Simiane (04). [Signé : Martin, Gueidan]

#### **Dette pour Jean Honoré Constans – f°415**

Le 09/07/1613 a comparu Joseph Queyrel de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jean Honoré Constans de ce lieu, présent, une saumée de conségal mesure courante, reçue en prêt d'où quittance, à rendre au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Jourdan de Cabrières-d'Aigues (84) et Pons Aubion de ce lieu. [Signé : JH Constans]

Le 25/10/1614 acte barré en présence dudit Constans qui fait quittance audit Queyrel. Fait en ce lieu en présence « que dessus. » [Signé : JH Constans]

#### **Quittance pour Roland Rippert – f°416**

Le 12/07/1613 a comparu Me Jacques Martin, de Beaurepaire (38), lequel comme procureur de dame Magdeleine de Bonne, dame de Créquy, épouse et procuratrice de Charles de Créquy, suivant procuration chez ce notaire le 14/02/1613, a confessé avoir reçu de Roland Rippert bourgeois et rentier des droits seigneuriaux de Saint-Saturnin (84), présent, la somme de 2550 livres pour la rente dudit lieu pour l'an dernier, paie échue au 01/05/1613, suivant acte d'arrentement chez Me Gaspard Hupais notaire royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, comprenant la somme de 81 livres pour la prix de quatre saumées sept émines de blé mesure d'Apt (84) expédiées suivant la lettre du sieur Salomon Lombard argent de ladite dame en date du 25/06/1612 présentement retirée par ledit Martin, et 60 livres que ledit Ripert a payées au sieur de Bezaure pour un achat de juments. D'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château en présence dudit Me Hupais et de Denis David de Saint-Saturnin. [Signé : Martin, R Rippert, Hupais, D David]

#### **Achat de dessous de maison pour Me Claude Darbon – f°418**

Le 12/07/1613 a comparu Laurent Solliers de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Me Claude Darbon fils de François, de ce lieu, présent, un dessous de maison, d'haut en bas, en ce lieu, quartier de la rue de l'Amorier, confrontant par-dessus instance de maison de messire Laurent Vian prêtre, par côtés maisons de François Velixandre, des hoirs de Bérenguier Gaide et par derrière maison de Gauvan Perrot ainsi que la rue publique. La vente est faite pour le prix de 90 livres à payer en deux paies, 45 livres au 15 août et le reste au premier jour du Carême suivant. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Bernard Constans et Roman Lourd de ce lieu. [Signé : Darbon]

Le 17/08/1613 a comparu ledit Solliers qui a confessé avoir reçu dudit Darbon, présent, 45 livres en déduction du prix de la maison, pour la première paie. D'où quittance, ledit Darbon n'ayant fait aucune compensation sur ce que ledit Solliers lui doit. Fait en ce lieu en présence de Jean Brigas et Pierre Laugier de ce lieu. [Signé : Darbon, J Brigas]

Le 13/03/1614 a comparu ledit Solliers qui a confessé avoir reçu dudit Darbon, présent, la somme de 45 livres pour reste et entier paiement de l'achat ci-dessus, sans aucune compensation sur ce que ledit Solliers doit audit Darbon. D'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Guillaume Sicard et Antoine Escoffier. [Signé : Darbon, Sicard, Escoffier]

### Achat de juments pour monseigneur de Créquy – f°421

Le 18/07/1613 a comparu François Amayon de Châteaufort (04), lequel tant pour lui que pour Antoine, Jean Antoine et Michel Amayon, ses frères, a vendu à dame Magdeleine de Bonne, dame de Créquy, épouse et procuratrice de messire Charles de Créquy, Me Jacques Martin de Beaurepaire (38) son procureur suivant procuration chez ce notaire du 14/02/1613 présent pour elle, a vendu dix-sept chevaux et six juments sous la marque desdits Amayon, sauf cinq bêtes reçues ce jour par ledit Martin des mains dudit François, d'où quittance, et ce pour le prix de 368 écus soit 1104 livres. En déduction de cette somme ledit Amayon a reçu 68 écus des mains dudit Martin d'où quittance, et pour le reste, soit 600 livres, il sera à payer à la Saint-Michel prochaine dans la ville de Sisteron (04) aux frais de ladite dame en la maison de Laurent Chaix marchand de ladite ville. A défaut, leur voyage à cheval sera payé. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château, en présence d'Antoine Martin de Beaurepaire et Guidon Mombrion de ce lieu. [Signé : Martin, Amayon, A Martin]

Le 23/01/1614 acte barré en présence de François Amayon confessant avoir été payé par ladite dame d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Jean Brigas et Denis Daumas. [Signé : Amayon, J Brigas]

### Quittance pour monseigneur de Créquy – f°423

Le 22/07/1613 a comparu frère Elzias Palus, religieux de l'ordre de Saint-François, gardien au couvent du Tourret, lequel a confessé avoir reçu de monseigneur de Créquy, absent, Me Jacques Martin de Beaurepaire (38) agent et procureur pour madame de Créquy, présent, la somme de 240 livre et ce des mains de sieur Salomon Lombard argent de ladite dame pour entier paiement de 300 livres pour la pension annuelle et perpétuelle que ledit seigneur doit payer au couvent pour le legs fait par feuë la comtesse de Sault, sa mère, dans son testament, paie échue au 07/04/1612 d'où quittance, incluant les paiements faits précédemment dont les 60 livres payées par ledit Martin au précédent gardien. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château, en présence de noble Salomon Lombard de Grenoble (38) et Me Gaspard Hupais notaire royal et lieutenant de juge de ce lieu. [Signé : Martin, Pallus, Lombard, Hupais]

### Mariage entre Georges Petit et Victoire Bignan – f°425

Le 25/07/1613 contrat de mariage entre Georges Pichot, travailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, fils des feus Pierre et Jeanne Eyrès de ce lieu, et « honnête fille » Victoire Bignanne fille des feus Richard Bignan et Magdeleine Cavalier du lieu de Saint-Martin-de-Castillon (84). L'épouse est assistée de Me Gaspard Hupais notaire royal, baile et lieutenant de juge de ce lieu son maître « avec lequel ladite Bignane a demeuré pour servante depuis [blanc dans l'acte] ans. »

L'épouse s'assigne en dot tous ses biens et droits. L'époux lui fait reconnaissance de la somme de 6 livres au prix d'une caisse de bois blanc reçue par l'époux précédemment, ainsi de 30 livres en argent reçues d'elle provenant de ses gages, soit un total de 36 livres.

L'époux devra faire faire à l'épouse une robe et un aubergeon de drap neuf, de la couleur qu'elle voudra pour le jour du mariage ; les habits nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 60 livres ; d'elle à lui 30 livres. Fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison dudit Me Hupais en présence de Jean Sauvat, Georges Meisonier, François Turrier et Michel Marsel de ce lieu.

### Dette pour Marquet Grange de Cabrières-d'Aigues – f°429

Le 31/07/1613 a comparu Jean Ripert fils de Marc, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Marquet Grange dudit lieu, présent, la somme de 24 livres pour l'achat d'une ânesse poil blanchard, garnie de son bât et de son cordage, reçue d'où quittance, à payer au 15 août avec hypothèque de l'ânesse. Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, dans la maison commune, en présence de Guillaume Morel dudit lieu et Michel Rodde de La Tour-d'Aigues.

Le 07/10/1614 acte barré en présence dudit Grange qui fait quittance audit Ripert absent. Fait audit lieu en présence de Christophe Escoffier et Pons Aubion de ce lieu [de La Tour-d'Aigues].

### Mègerie pour monseigneur de Créquy – f°430

Le 02/08/1613 a comparu Me Jacques Martin de Beaurepaire (38) comme procureur de madame Magdeleine de Bonne, dame de Créquy, femme et procuratrice de Charles de Créquy, procuration chez ce notaire le 14/02/1613, lequel a baillé en mègerie à Denis Thopin ménager de Vaugines (84), présent, la métairie de La Bonde près de l'étang avec l'affar des terres et prés qui en dépend, ainsi que le grand verger d'oliviers du Castellas, le tout pour cinq ans et quatre prises de fruits à partir de la Toussaint dernière.

Le seigneur fournira tous les grains nécessaires pour semer « dont il en fera chargement pour en fere la restitution la derniere année a la recolte » ; tous les ans ledit Thopin fournira la semance à prendre sur l'aire. Tout le reste se partagera.

Ledit seigneur baillera six bœufs pour la labourer les terres, déjà reçus par ledit Thopin à l'entrée et estmimés à 180 livres à rendre à la fin du bail à la même valeur. Il baillera cinq vaches et deux veaux femelles, déjà reçus à l'entrée, qui sont en mègerie et qui se partageront avec leur croît au terme. Il y a dans la mègerie quatre-vingts brebis de port, vingt-trois annonges femelles, trente-trois moutons comprenant quatre bêliers, vingt-huit chèvres de port, treize chevreaux femelles, cinq chevreaux mâles et deux menons, ainsi que neuf truies de port, vingt et un pourceaux gros et vingt-six « norridons ». Le tout a été reçu depuis la Toussaint ; le seigneur baillera un panau de seigle par portée de porcs. Ledit Thopin pourra faire paître ledit bétail porcin dans tout le terroir de ce lieu de La Tour-d'Aigues et sa vallée « sans nuyre a personne mesmes dans les bois de mondit seigneur, et mander les pourceaux au glandage de Sault sans rien payer sauf que s'il y en a trente du megier mondit seigneur en prandra ung oultre sa part sur le troupeau. » Quand du bétail sera vendu, ce sera aux communs profits. A la fin du bail tout se partagera avec faculté au seigneur « de laisser sa part en estat tant que luy plairra et neanmoingz luy sera permis mander tel nombre de betsail que son bon plaisir sera que ledit Thopin fera garder a l'esgal de l'autre susdit bestail. » Si du bétail meurt, chacun y entrera à moitié sauf si ledit Thopin est responsable et dans ce cas il en subira la perte. Le seigneur pourra engager un homme pour travailler durant la semence, la moisson et l'aire et pour servir de garde ; le seigneur le paiera et ledit Thopin le nourrira.

Ledit Thopin devra remettre chaque année les olives dans le château et faire moudre « franc de moulture » aux moulins du seigneur, « pour les gages de ceux qui y travailleront demeurant le megier chargé de leur norriture, dans lesquelz molins l'huille en provenant se partagera par moitié et ce que sera de la part dudit megier, la pourra loger dans ledit château et piarres que mondit seigneur luy baillera. »

Le seigneur n'aura à payer aucune facture pour la mègerie. Ledit Thopin devra la dernière année laisser les deux tiers des pailles « en pailhier » et quatre-vingts quintaux de foin mayenq ainsi que vingt quintaulx de « reviure » pour le rentier suivant. « Et ayant semé la derniere saison faisant sa dernière recolte, laissera les deux tiers des pailles a l'hiere en canaulx et le tiers appartiendra audit megier sans abuser des fumiers ains les employera dans lesdits biens. » Il laissera la dernière année la moitié des terres vide. La laine se partagera chaque année, le seigneur paiera les tondeurs et ledit Thopin les nourrira. Ledit Thopin fournira une livre et demi de fromage par brebis de port et trois livres pour chaque chèvre « payant les avortades les deux pour une » tous les ans à la Saint-Jean-Baptiste.

Quand il faudra envoyer le bétail à la montagne, le seigneur paiera la moitié de l'achat de l'herbage et ledit Thopin paiera le reste. Chaque année le décompte du bétail et les comptes de la mègerie seront faits. Tout le bétail et tous les fruits se partageront, sauf le chanvre et le jardin dont les fruits appartiendront audit Thopin. Ledit Thopin devra « augmanter et fere ung pré joignant celluy qui est pres la Cadeniere jusques a quatre ceteyrées en prenant par luy le bois menu demeurant le gros bois a mondit seigneur pour s'en servir a l'employ de ses edifices. » Le seigneur pourra bailler autant de bêtes à laine qu'il voudra jusqu'à un maximum de trois trentaines, le tout en mègerie.

Ledit Thopin « aura la grappe d'une thine pour y prandre la trempe anuellement durant ledit temps incontinent que le vin sera tiré et sans la metre au pressoir et oultre ce prandra la tasque du vin de La Motte durant les trois années subcequantes sans toucher a ceste saison. » Ledit Thopin donnera chaque année au seigneur six chapons et six gelines gras à Noël. Fait et publié en la fugaigne de ladite métairie en présence de Jean Bret et Jaume Long de ce lieu. [Signé : Martin]  
[En marge : Quittance générale réciproque chez ce notaire le 02/03/1619]

#### **Quittance pour les hoirs de Jean Pourchier – f°437**

Le 03/08/1613 a comparu Antoine Richier originaire de ce lieu de La Tour-d'Aigues, habitant à présent à Cucuron (84), lequel a confessé avoir reçu d'Antoine Pourchier comme tuteur des hoirs de feu Jean Pourchier, de ce lieu, présent, la somme de 37 livres 10 sols pour l'entier paiement d'une terre que ledit feu Pourchier avait acheté audit Richier suivant acte chez Me Moreti notaire de Cucuron le 01/03/1613, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence d'Antoine Laurens de ce lieu et Guillaume Morel de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : Morel]

#### **Procuration pour monseigneur de Créquy – f°438**

Le 07/08/1613 a comparu Me Jacques Martin, de Beaurepaire (38), en qualité de procureur de dame Magdeleine de Bonne, dame de Créquy, suivant procuration chez ce notaire le 14/02/1613, lequel audit nom nommé pour procureur noble Salomon de Lombard de Grenoble (38), argentier de ladite dame, présent, pour recouvrer de noble Charles Eyrous écuyer de Simiane (04), rentier de la terre de Saint-Christophe 1400 livres sur la rente qu'il doit, paie échue en mai, et du capitaine Sauvaire Malandre rentier de la place de Saint-Hernis [Hervis ?] en « la comté de Sault », la somme de 540 livres pour la rente de ladite terre, paie échue cette année suivant les actes d'arrentement, en passer quittance ou contraindre par voie de justice. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château, en présence du capitaine André Brunel de Simiane et Vincent Barrière de ce lieu. [Signé : Martin, Lombard]

#### **Dette pour Guillaume Sicard – f°441**

Le 10/08/1613 a comparu Jaume Pardigon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Guillaume Sicard dudit lieu, absent, trois saumées de conségal et quatre saumées de blé annone, mesure courante, reçues précédemment en prêt d'où quittance, à rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Jourdan et Daniel Bertrand de Cabrières-d'Aigues (84).

#### **Procuration pour frère Claude Garnier – f°442**

Le 16/08/1613 a comparu frère Claude Garnier, prêtre, religieux de l'ordre de Saint-Ruf, prieur du prieuré Saint-Pierre d'Ansouis (84), lequel a nommé pour procureur Me Julien Blondelot praticien d'Aix-en-Provence (13), présent, pour recouvrer les censes et arrérages de celles-ci qui lui sont dues par les particuliers d'Ansouis « pour les piecces mouvantes de la directe dudit prieuré », en passer quittances, « et pour raison desdits arrerages, lodz et trezain en convenir avec lesdits emphiteotes, accorder, remetre et quicter ainsi qu'il avisera et pour raison de ce passer les actes neccesseres », « passer avec lesdits proprieteres emphiteotes nouvelles recognaisances desdites possessions » et en cas de refus contraindre par voie de justice. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Antoine Pourchier et Me Louis Jourdan de ce lieu. [Signé : Blondelot, C Garnier]

#### **Quittance pour François Pourchier – f°444**

Le 17/08/1613 a comparu Me Jean Candolle d'Aix-en-Provence (13), lequel comme cessionnaire de Me Jacques Vian de ce lieu, ancien visiteur des greniers à sel en ce pays, suivant cession chez ce notaire du 14/02/1613, a confessé avoir reçu de François Pourchier de ce lieu, présent, la somme

de 174 livres 7 sols suivant la cession, et ledit Vian présent a confessé avoir reçu dudit Pourchier 13 livres 3 sols pour la rente des biens qu'il tient de lui, paie échue le 15 de ce mois. D'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans la maison de la dame de Saint-Hilaire, en présence de Bernardin Audoin de Pertuis (84) et Guillaume Gobin de ce lieu. [Signé : Candolle, Vian]

#### **Quittance pour Antoine Andrieu – f°445**

Le 19/08/1613 a comparu Louis Croyn marchand de Pertuis (84), lequel a confessé avoir reçu d'Antoine Andrieu de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, et des mains de Me Martin Philip, présent, payant de son propre, la somme de 16 livres 10 sols à bon compte du prix d'un âne acheté par ledit Andrieu audit Croyn, paie échue le 15 de ce mois suivant acte chez Me Georges Chapuis notaire royal de Pertuis cette année, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Toussaint Sauvecane et Pons Aubion de ce lieu. [Signé : L Croiny, M Phelip, T Sauvecane]

#### **Compte-final pour Jacques et Me Balthazar Gueidan – f°446**

Le 19/08/1613 ont comparu Me Balthazar Gueidan notaire royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, tant pour lui que pour Jacques Gueidan son père, rentiers des droits seigneuriaux de La Motte-d'Aigues (84), et Jean Bouchard laboureur dudit lieu de La Motte-d'Aigues, lesquels ont fait leur compte-final pour les affaires procédant d'obligations et droit de lods suivant acquisition faite du sieur Michaelis d'Aix-en-Provence (13) pour 90 livres, couvrant tout le passé jusqu'à ce jour hormis les censes et services qui ne sont pas compris. Ledit Bouchard doit auxdits Gueidan 15 livres 8 sols à payer moitié dans quinze jours et moitié au 15 août. D'où quittance et renonciation à tout procès déjà intenté. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Me Pierre Vieil praticien de Rians (83) et Georges Meisonier de ce lieu. [Signé : Gueidan, Vieilh]

#### **Procuration pour monseigneur de Créquy – f°447**

Le 19/08/1613 a comparu Me Jacques Martin de Beaurepaire (38), comme procureur de dame Magdeleine de Bonne, dame de Créquy, femme et procuratrice générale de Charles de Créquy, suivant procuration chez ce notaire du 14/02/1613, lequel approuvant tout ce qui a été fait par Me Chanut procureur au siège de Forcalquier (04) sur la poursuite faite par le seigneur contre noble Marin de Borgarel coseigneur de Vachères sur les paiements des arrérages de rente qu'il doit, et dont la clame en a été exposée, a donné pouvoir audit Chanut « de accorder expediant par devant le sieur lieutenant audit siege portant que les parties viendront a compte par devant xpertz qu'elles conviendront dans tel temps qu'il avisera, autrement seront prins d'office et ce pendant que la gagerie prinse audit de Borgarel sera relaxée en donnant par luy bonne et suffizante caution. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château, en présence du capitaine André Brunel de Simiane (04) et Pascal Chalier de ce lieu. [Signé : Martin]

#### **Quittance pour Jacques Gueidan – f°449**

Le 22/08/1613 a comparu Georges Gueidan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, habitant à présent à Sisteron (04), lequel a déclaré à Jacques Gueidan, son père, présent, « que combien qu'au contract de mariage passé entre luy et damoyselle Suzanne Nicolete sondit pere luy ayt faict donation de trois centz livres par an pour son entretienement durant la vie d'icelluy, ce nonobstant ledit George luy auroit faict promesse de reduire ladite donation a six charges de bled et trente coupes vin tous les ans, lesquelles il confesse avoir receu pour la presente année et comme contant en a quicte et quicte sondit pere en bonne et deue forme, et neanmoins a dict et declare qu'il le quicte encores de tous les arrerages de ladite pension de six charges bled et trente coupes vin a ce reduicte comme dict est de tout le passé jusques a present. » Cette pension est à donner à chaque 15 août. Fait et publié en ce lieu, dans la maison dudit Jacques Gueidan en présence de Me Jacques Viany docteur en droits et François Pourchier de ce lieu. [Signé : Jaques Gaydan, Gueidan, J Viany]

### Dette pour Barthélémie Bernard – f°451

Le 28/08/1613 a comparu Joseph Queyrel ménager de La Bastidonne (84), lequel a confessé devoir à Barthélémie Bernard, fille et héritière de feue Périnette Rabanin, absente, deux saumées et quatre panaux de seigle, mesure courante, reçues des mains de Me Antoine Queyrel baile dudit lieu, présent, d'où quittance, à rendre au 15 août « et ne fere l'expedition que audit mestre Queyrel ou a autre qu'il avisera suivant la charge verballe qu'il en a de ladite feue Rabanine causant la minorité de ladite Bernard. » Fait et publié à La Bastidonne, devant l'église, en présence de Mathieu Arnaud et Jean Rabanin dudit lieu. [Signé : Queyrel]

### Quittance pour Antoine Astoin – f°452

Le 30/08/1613 a comparu Claude Bouzon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme mari de Marguerite Roux, fille et héritière de feu Catherine Bajolle, a confessé qu'Antoine Astoin de ce lieu, présent, a payé à ladite feue Bajolle a pension qu'il lui devait pour les paies échues à la Saint-Michel et au mois d'avril derniers suivant l'acte de transaction et sentence arbitrale, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Me Jean Sauvecane et Richard Constans de ce lieu. [Signé : J Sauvecane]

### Dette pour Antoine Escoffier – f°453

Le 31/08/1613 a comparu Pierre Desmichels tisseur de toiles habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Escoffier tisseur de ce lieu, présent, 3 livres 12 sols pour reste et entier paiement de 7 livres 4 sols pour le prix d'un métier à faire des toiles que ledit Escoffier lui a vendu, reçu d'où quittance, et il promet de payer le reste à Noël. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Me Antoine Derbes et Pons Aubin de ce lieu. [Signé : Pierre Desmicheielz, Escoffier]

Le 13/09/1613 acte barré en présence dudit Escoffier qui fait quittance suite au paiement audit Desmichels. Fait en ce lieu en présence de Jean François Bouzon et Pierre Laugier. [Signé : Escoffier, Pierre Desmicheielz]

### Procuration pour la communauté de La Tour-d'Aigues – f°454

Le 01/09/1613 ont comparu Jean Canard, Jean Menard et Nicolas Olivier consuls, Jean Louis Roy, Henry Darbon, Honoré Thurin, Jean Bouchet, Pierre Sauvan, Pierre Mairet et Jean Martin fils de Pierre, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, assemblés en conseil par-devant Me Gaspard Hupais notaire royal, baile et lieutenant de juge, lesquels au nom de la communauté ont nommé pour procureurs ledit Olivier et Me Joseph Emin pour faire compte avec Elzias Philip maître fontainier de ce lieu habitant à Aix-en-Provence (13) « de tout ce que ladite communauté luy doibt tant par adjudication d'arrest de la cour que autrement soit en principal, interestz que despans et estant le compte resolu luy vandre une pention annuelle et perpetuelle au denier seze pour le capitale deubt rachaptale a ladite communauté quand bon luy semblera, franche de toutes charges audit Phelip et aux siens. » Fait et publié en ce lieu, dans la maison de ville, en présence de Me Jean Candolle d'Aix-en-Provence et Henry Roy de La Bastidonne (84). [Signé : Hupais, Candolle, J Menard, H Turin, J Martin, J Bouchet]

### Quittance pour Pierre Juxtapas – f°455

Le 02/09/1613 a comparu Philippe Astoin maçon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Pierre Juxtapas de Goult (84) son beau-frère, présent, la somme de 2 livres 5 sols pour « satisfaction de tous afferes qu'ilz ont heu ensemble de tout le passé » d'où quittance réciproque. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Martin et Marquet Berard de ce lieu.

### Compromis entre Me Pierre Roman et François Roman – f°456

Le 03/09/1613 ont comparu Me Pierre Roman de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) et François Roman dudit lieu, lesquels « desirants vivre en paix et eviter proces et les fraiz que s'en pouvoient

ensuivre sur les differantz qu'ilz ont entre eux pour raison des sommes payées par ledit Francois comme il a dict pour ledit mestre Roman tant a cappitaine Pierre Michel de Pertuis que a mestre Loys Sauvecane notere royal de cedit lieu luy ayant prins ses biens par colocation a grandz dommages et interestz » ont compromis leur différent à l'arbitrage de Me Claude Gavaudan nommé par ledit Pierre et Me Louis Ricard notaire royal de Grambois (84) nommé par ledit François, qui pourront prendre un tiers s'ils ne sont pas d'accord. Les arbitres rendront leur sentence dans huit jours et les parties devront acquiescer sous peine de 30 livres d'amende, moitié au roi, moitié à l'autre partie. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Roux fils d'Antoine et Guillaume Morel de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : Roman, Morel]

#### Dette pour François Pourchier – f°457

Le 03/09/1613 a comparu Barthélémy Gueidan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à François Pourchier de ce lieu, absent, la somme de 54 livres pour l'achat d'une jument poil rouge reçue d'où quittance, à payer moitié à la Saint-Michel, moitié au 15 août avec hypothèque de la jument. Fait en ce lieu en « presences que dessus. »

Le 19/10/1613 ledit Pourchier a confessé avoir reçu dudit Gueidan et des mains de Sibille Ravel sa femme la somme de 9 écus à 3 livres pièces à bon compte de la première paie, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Denis Daumas et Pons Aubion de ce lieu.

#### Procuration pour Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon – f°458

Le 04/09/1613 ont comparu Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, rentiers des droits seigneuriaux de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) et Peypin-d'Aigues (84), lesquels ont nommé pour procureur Me [blanc dans l'acte] procureur au siège présidial au Châtelet de Paris (75), absent, et tous les autres pour « se presenter par devant monsieur le lieutenant civil dudit siege sur l'assignation a eux donnée a la requestre de messire Claude Francois de Labaume comte de Montravel en la qualité qu'il procede comme sequsters et com[missaires]res [incertaine] des rantes desdits lieux suivant l'exploit sur ce fait par Jehan Brun sergent exploitant du vingt troysiesme d'aoust dernier et pour raison de ce fere toutes deffances et poursuites neccesseres et mesmes sur les precedantz arrestementz et nealmoings jurer en l'ame desdits constituantz si besoing est qu'ilz ne doibvent pour raison desdites rantes que cent charges bled forment et septante charges de segle suivant leur acte d'arrangement auquel ilz se rapportent . » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Honoré Brunel de Pertuis (84) et Pierre Laugier de ce lieu. [Signé : Darbon]

#### Procuration pour Jacques Gueidan – f°459

Le 06/09/1613 a comparu Jacques Gueidan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, rentier des droits seigneuriaux de La Motte-d'Aigues (84) et Cabrières-d'Aigues (84), lequel a nommé pour procureur Me [blanc dans l'acte] procureur au siège présidial au Châtelet de Paris (75) « et tous les autres (procureurs) », pour se présenter devant le lieutenant civil audit siège sur l'assignation à lui donnée à la requête de messire Claude Francois de La Baume comte de Montravel « en la qualité qu'il procede » comme séquestre des rentes desdits lieux suivant l'exploit fait par Jean Brun sergent royal exploitant du 20 août dernier, « jurer en l'ame dudit constituant qu'il ne doit autre rante que la courante de ceste année » et faire toutes les poursuites et défenses requises. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Vincent May cordonnier et François Pourchier hôte de ce lieu. [Signé : V May, Jaques Gaydan]

#### Quittance pour Vincent May – f°461

Le 07/09/1613 a comparu Laurent Vian fils de feu Jacques, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Me Vincent May de ce lieu, présent, la somme de 78 livres pour le prix d'une terre et pré limitrophes quartier des Salettes entre eux échangée suivant acte chez Me Gueidan notaire de ce lieu le 31/12/1612, somme reçue à l'instant d'où quittance. Fut présent Me Pons May

comme trésorier de la communauté de ce lieu qui en a retiré 46 livres en déduction des arrérages de tailles de l'année 1611 et 1612 tant pour la cote dudit Vian que de Laurent son cousin, ainsi que des dépens, d'où quittance à bon compte des tailles et dépens. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Claude Roman et Jean François Bouzon de ce lieu. [Signé : P May, L Vian, V May]

#### **Procuration pour monseigneur de Créquy – f°462**

Le 12/09/1613 a comparu Me Jacques Martin de Beaurepaire (38) comme procureur de dame Magdeleine de Bonne, dame de Créquy, épouse et procuratrice générale de messire Charles de Créquy, lequel a nommé pour procureur Jean Peyroardy bourgeois de Rians (83), absent, pour au nom de ladite dame « convenir avec le sieur baron Delieres l'yvernage dans les forestz de Rians par luy arrantés » et lui payer le prix qu'il avisera. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Laurens de Saint-Auban en Dauphiné et Pascal Chalier de ce lieu. [Signé : Martin, J Laurens]

#### **Dette pour Jean Honorat Constans – f°464**

Le 14/09/1613 a comparu Antoine Gabriel de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jean Honorat Constans de ce lieu, présent, 63 livres pour l'achat de deux ânes l'un poil gris l'autre blanc, reçus d'où quittance, à payer en trois paies, savoir moitié au 15 août, 15 livres 15 sols à la Toussaint suivante et le reste au 15 août suivant, avec hypothèque des ânes. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Bernard habitant de Pertuis (84) et André Heritier de ce lieu. [Signé : JH Constans]

Le 19/09/1614 ledit Constans a confessé avoir reçu dudit Gabriel 31 livres 10 sols en déduction du total, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Guillaume Sicard et Me Bernard Constans. [Signé : JH Constans, Sicard, Constans]

Le 25/10/1614 ledit Constans a reçu dudit Gabriel 15 livres 15 sols, d'où quittance. Fait en présence de Me Bernard Constans et Honoré Thurin. [Signé : JH Constans]

Le 15/12/1615 acte barré en présence de Jacques Olivier cessionnaire dudit Constans suivant acte chez ce notaire, confessant avoir reçu les 15 livres 16 sols restant, d'où quittance. Fait en présence de Pons Aubin et Guillaume Moreli.

#### **Achat pour Antoine et Roman Olivier – f°465**

Le 14/09/1613 a comparu Magdeleine Bertrand veuve de Claude Silvy de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a vendu à Antoine et Roman Olivier, frères, de La Bastidonne (84), absent, Sauze Ravel leur mère présente, une terre de deux saumées à La Bastidonne, quartier du Real, confrontant terres de Delphine Devoulx, de Jean Louis Olivier en deux parts. La vente a été faite pour le prix de 8 écus soit 24 livres, en déduction de laquelle somme la vendeuse a reçue la moitié tant en une saumée de conségala qu'en argent, d'où quittance. L'autre moitié sera à payer de ce jour en un an. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Antoine Volaire et Etienne Silvestre de ce lieu.

Le 29/11/1614 ladite Bertrand a confessé avoir reçu desdits Olivier, ledit Antoine présent, et de ses mains, payant en commun avec son frère, la somme de 4 écus pour reste et entier paiement du prix de ladite terre, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Jean Meyran et Jean Imbert de ce lieu.

#### **Dette pour Jean Honorat Constans – f°468**

Le 16/09/1613 a comparu Georges Ferland de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jean Honorat Constans de ce lieu, présent, la somme de 27 livres pour l'achat d'une ânesse poil gris, reçue précédemment d'où quittance, à payer ainsi : quatre coupes de vin à raine de tine à expédier au prix de vente, et le reste sera à payer à la Saint-Michel prochaine en un an. Ledit Ferland

hypothèque l'ânesse. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan de ce lieu et Jean Anthoard fils de Louis de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : JH Constans, L Jourdan] Le 31/12/1617 Guillaume Mallet procureur de Me Georges Constans cessionnaire dudit Jean Honoré son frère, a confessé avoir reçu dudit Georges Ferland 3 livres pour reste en entier paiement du total, d'où quittance. Fait en présence d'Honoré Chansaur et Bastien Bar de ce lieu.

#### Dette pour Jean Honoré Constans – f°469

Le 16/09/1613 a comparu Elzias Ferland, lequel a confessé devoir à Jean Honorat Constans de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 33 livres pour l'achat d'un âne poil noir, reçu précédemment d'où quittance, à payer à la Sainte-Magdeleine en déduction duquel prix il baillera six coupes de vain à rai de tine à la Saint-Michel au prix auquel il se vendra. Ledit Ferland hypothèque l'âne et tous les autres ânes de même poil qu'il a. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan de ce lieu et Jean Anthoard fils de Louis de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : JH Constans, L Jourdan]

Le 26/08/1614 acte barré en présence dudit Constans qui fait quittance audit Ferland, présent. Fait en ce lieu en présence de François Fabry et Pierre Laugier de ce lieu. [Signé : JH Constans]

#### Cession pour Jean Roman – f°470

Le 18/09/1613 a comparu Me Pierre Roman baillé de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel pour payer une saumée de blé annone et une saumée de conségal qu'il doit à Jean Roman fils de Marc de Peypin-d'Aigues (84) en prêt, il lui a cédé lasomme de 24 livres à prendre de Jaumet Barthélémy dudit lieu et qu'il lui doit pour le prix d'une maison suivant acte de vente chez Me Louis Sauvecane notaire royal de La Tour-d'Aigues du 25/08/1605 « luy ayant exposé clame du jourd'hier comme il a faict appparoir des lettres sur ce levées presentement remises audit Jehan Roman pour poursuivre le payement de ladite somme cedée. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la boutique du greffe, en présence de Michel Rodde et Pons Aubin de ce lieu. [Signé : J Roman, M Rodde]

#### Procuration pour Me Louis Jourdan – f°471

Le 18/09/1613 a comparu Me Louis Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, sous-fermier des droits seigneuriaux pour les censes de quatre cosses de blé par saumée de terre anciennement soumises au septain dues par les particuliers de ce lieu, lequel a nommé pour procureur Me [blanc dans l'acte] procureur au siège présidial au Châtelet de Paris (75) et tous les autres, absents pour « se presenter par devant monsieur le lieutenant civil dudit siège sur l'assignation a luy donnée a la requete de messire Claude Francois de Labaume comte de Montravel en la qualité qu'il procede comme sequestre et com[misai]re [incertain] de la rante qu'il doit pour lesdits droicts suivant l'exploit fait par Jehan Brun sergent exploitant du [blanc dans l'acte] d'aoust dernier et pour raison de ce fere toutes poursuites et deffances neccesseres, jurer en l'ame dudit constituant qu'il ne doit pour ladite rante que cent vingt charges bled forment de la paye de la presente année que escherra a Saint Michel prochain suivant son acte d'arrangement auquel il se rapporte. » Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Honoré Constans et François Chabert de ce lieu. [Signé : L Jourdan, Francois Chabert, JH Constans]

#### Convention pour monseigneur de Créquy d'une part et Jean Deidier et Bertrand Arnoulx – f°473

Le 19/09/1613 a comparu Me Jacques Martin de Beaurepaire (38) comme procureur de dame Magdeleine de Bonne, dame de Créquy, épouse et procuratrice de messire Charles de Créquy, lequel a déclaré « avoir requis et prié » Me Jean Deidier et Bertrand Arnoulx de Pertuis (84), séquestrés des fruits saisis au seigneur à la requête du comte de Montravel de permettre audit sieur Martin en ladite qualité « la perception et reduction des foingz revuires et raisins pandant aux predz et vignes seigneuriales dudit La Tour et ce pour eviter les grandz frais et impances que pour raison de ce

pouvoient fere au moien du transport, reduction et logement desdits fructs, ce qu'ilz luy ont volontierement accordé, au moyen de quoy ledit sieur Martin a promis et promect ausdit Deydier et Arnoulx sequestres fere la reduction desdits fructz, randre la mesme quantité contenue au rapport ce jourdhuy faict par les estimateurs jurés de cedit lieu et de ladite ville de Pertuis tous ensemble suivant le pouvoir a eux donné par monsieur le lieutenant general au siege d'Aix contenant ledit rapport cent vingt cinq quintaulx revuire et trois cents vingt coupes vin, et en fere l'expedition tout incontinent qu'ilz en seront constrainctz et requis en force de leur sequestration. » Furent présents Me Gaspard Hupais notaire royal, baile et lieutenant de juge, et Me Joseph Emin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels se sont portés pleiges « des choses sudsites pour la restitution et expedition des fructz cy dessus exprimés aveq deue renonciation a loy de principal » en faveur du sieur Martin. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Louis Jourdan et Antoine Chansaur de ce lieu. [Signé : Martin, Deydier, Hupais, Bartant Arnus, Emin, L Jourdan]

#### **Dette pour Me Pascal Sicard – f°476**

Le 21/09/1613 a comparu Noël Rougier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Pascal Sicard de ce lieu, présent, quatre saumées de blé annone et deux saumées de conségal, mesure courante, reçues précédemment en prêt d'où quittance, à rendre au 1<sup>er</sup> mai. Fut présent Marquet Berard de ce lieu, son beau-fils, qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Vincent May et Antoine Martini de ce lieu. [Signé : Sicard, V May, A Martini] Le 13/09/1615 acte barré en présence dudit Sicard qui fait quittance audit Rougier. Fait en présence de Louis Porre et Honoré Thurin. [Signé : Sicard]

#### **Dette pour monsieur Salomon Lombard – f°477**

Le 23/09/1613 a comparu Claude Roman de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à noble Salomon de Lombard, de Grenoble (38), absent, quatre saumées de conségal, reçues en prêt pour les semer cette année dans les terres qu'il tient à ferme de demoiselle Françoise Fabresse en ce lieu, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques, avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le greffe, en présence de Michel Barthélémy et Guillaume Mallet de ce lieu. [Signé : Barthelemy]

#### **Convention entre Barthélémy et François Icard, d'une part, et Jean et Esprit Sauvat – f°478**

Le 24/09/1613 ont comparu Jean et Esprit Sauvat, père et fils, maçons de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont promis à Barthélémy et François Icard, frères, de ce lieu, présents, « de bastir et edifier a chaulx et sable une chapelle pres la bastide desdits Icardz au terroir de cedit lieu, de la grandeur de douze pans de largeur et de deux cannes deux pans de long dans œuvre et de l'haulteur de la chappelle des hieres a plan de terre, bien et deuement bastie a chaulx et sable comme dict, et crottée a voulte couverte par le dessus de thuilles fermée par le devant de muraille de haulteur neccessere en façon d'y appliquer ung cledat du bois que lesdits Icardz leur bailleront et y fere et dresser ung autel de grosse piarre que lesdits Icardz remetront sur le lieu, ensemble ung benoictier a l'entrée, le tout bien et deuement faict, sans que lesdits Icardz fournissent aulcuns atraictz fors que le port des tuilles et l'eau pour detramper la chaulx tant seulement, a laquelle besoigne lesdits pere et filz seront tenus travailler en sorte que ladite chapelle soit faict pour le jour et feste de Noel prochain moyennant le pris et somme de trente neuf livres qu lesdits Icardz en ont payé en deduction sept livres seze soulz et le reste payeront en travaillant et faict laudite besoigne. » Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Toussaint et Joseph Sauvecane de ce lieu. [Signé : B Icard, Icard, J Sauvecane, T Sauvecane]

#### **Dette pour noble Salomon de Lombard – f°480**

Le 26/09/1613 ont comparu Toussaint et Joseph Sauvecane, frères, tant pour eux que pour Louis et François leurs frères, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à noble

Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, cinq saumées de blé annone et cinq saumées de conségal, mesure courante, en prêt amiable, reçues précédemment pour semer cette année dans leurs terres en ce lieu et à Saint-Martin-de-la-Brasque (84), à rendre à Pâques, avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pons Aubin et Jean Pascal de ce lieu. [Signé : T Sauvecane, J Sauvecane]

Le 29/08/1614 acte barré en présence dudit sieur Lombard qui fait quittance auxdits Sauvecane. Fait en ce lieu en présence de Jean Richard et Jean Maurizan de Peypin-d'Aigues (84). [Signé : Lombard]

#### **Dette pour sieur Salomon Lombard – f°481**

Le 26/09/1613 a comparu Michel Bret de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à noble Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, une saumée et demi de conségal, pour semer cette année et saison dans les terres qu'il tient audit lieu, reçue d'où quittance, à rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean François Bouzon et Christophe Escoffier de ce lieu.

#### **Dette pour Me Bernard Constans – f°481bis**

Le 26/09/1613 a comparu Denis Brun cordonnier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Bernard Constans de ce lieu, absent, deux saumées de conségal, mesure courante, reçues en prêt d'où quittance, à rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu en présence de Pierre Laugier et Jean Pourret de ce lieu. [Signé : Danis Brun]

Le 05/10/1615 acte barré en présence dudit Constans qui fait quittance audit Brun, présent. Fait en ce lieu, en présence de Michel Beymond et Michel Bret de Saint-Martin-de-la-Brasque (84). [Signé : Constans]

#### **Dette pour Me Balthazar Gueidan – f°481bis**

Le 30/09/1613 a comparu Me Pierre Aubert baile de Villeneuve-lès-Volx (04), lequel a confessé devoir à Me Balthazar Gueidan notaire royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, six saumées de blé annone, mesure courante, reçues précédemment en prêt d'où quittance, à rendre à Pâques. Fut présent Claude Ferrier de ce lieu, son beau-frère, qui s'est porté pleige pour ledit Aubert. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Honoré Constans et Gaspard Blanc de ce lieu. [Signé : JH Constans, Pierre Aubert, C Ferrier]

Le 02/09/1613 [sic] acte barré en présence dudit Gueidan qui fait quittance audit Aubert, présent. Fait en ce lieu en présence de Jean Guion et Pierre Laugier. [Signé : Gueidan]

#### **Dette pour Jean Honorat Constans – f°482**

Le 30/09/1613 a comparu Pierre Barthélémy de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jean Honoré Constans de ce lieu, absent, la somme de 24 livres pour l'achat d'un âne poil gris, châtré, reçu précédemment d'où quittance, à payer en deux paies, moitié au 15 août et moitié à la Saint-Michel suivante, avec hypothèque de l'âne. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pons Aubin et Bastien Trochaud de ce lieu.

Le 16/08/1614 ledit Jean Honoré Constans a confessé avoir reçu dudit Barthélémy 12 livres à bon compte du prix de l'âne, d'où quittance. Fait en présence de Pierre Laugier et Jean Pourret. [Signé : JH Constans]

Le 28/09/1614 acte barré en présence dudit Constans qui a été entièrement payé par ledit Barthélémy, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Jean Roy et François Darbon de ce lieu. [Signé : JH Constans]

#### **Dette pour Jean Honorat Constans – f°483**

Le 30/09/1613 a comparu Antoine Reynaud de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jean Honoré Constans de ce lieu, absent, la somme de 31 livres 10 sols pour la plus-value

du prix de deux ânes l'un poil blanc et l'autre noir baillés en échange pour deux autres poil gris, reçus d'où quittance réciproque, et il promet de payer ladite somme à la Sainte-Magdeleine avec hypothèque des deux ânes. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pons Aubin et Bastien Trochaud de ce lieu.

Le 03/09/1614 acte barré en présence dudit Constans qui fait quittance audit Reynaud. Fait en présence de Pierre Laugier et Richard Constans. [Signé : JH Constans]

#### **Dette pour Jean Honorat Constans – f°484**

Le 30/09/1613 a comparu Me Claude Darbon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, ancien procureur au siège d'Aix-en-Provence (13), lequel a confessé devoir à Jean Honoré Constant de ce lieu, présent, la somme de 24 livres pour l'achat d'un âne poil noir garni d'une barde, reçu ce jour d'où quittance, à payer à la Sainte-Magdeleine, avec hypothèque de l'âne. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pons Aubin et Bastien Trochaud de ce lieu. [Signé : C Darbon]

#### **Dette pour Jean Honoré Constans – f°485**

Le 30/09/1613 a comparu François Turrier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jean Honoré Constans de ce lieu, présent, la somme de 18 livres 10 sols pour la plus-value du prix de deux ânes, l'un poil noir, l'autre blanc, contre deux autres poil gris, reçus d'où quittance réciproque, à payer à Noël avec hypothèque du bétail. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Bastien Trochaud et Christophe Escoffier de ce lieu.

Le 02/01/1614 ledit Constans a confessé avoir reçu ladite somme dudit Turrier, présent, d'où quittance. Fait en ce lieu. [Signé : JH Constans]

#### **Dette pour Jean Honoré Constans – f°486**

Le 30/09/1613 a comparu Pierre Vian fils de feu Louis de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jean Honoré Constans, présent, la somme de 58 livres 10 sols pour le prix de deux ânes l'un poil gris l'autre noir, reçus précédemment d'où quittance, à payer moitié à Pâques et moitié à la Saint-Michel suivante, avec hypothèque des ânes. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Bastien Trochaud et Christophe Escoffier de ce lieu. [Signé : Piere Vian, JH Constans]

Le 08/04/1614 ledit Constans a confessé avoir reçu dudit Vian 29 livres 5 sols, d'où quittance. Fait en présence de Barthélémy Gueidan et Jean Estienne de ce lieu. [Signé : JH Constans]

Le 13/10/1614 acte barré en présence dudit Constans qui fait quittance audit Vian du total. Fait en ce lieu en présence de Louis Gueidan et Pierre Laugier de ce lieu. [Signé : JH Constans]

#### **Dette pour Jean Honoré Constans – f°487**

Le 30/09/1613 a comparu François Ginies de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jean Honoré Constans de ce lieu, présent, une saumée cinq panaux de conségala, mesure courante, reçue en prêt précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Bastien Trochaud et Christophe Escoffier.

Le 28/08/1614 ledit Constans fait quittance audit Ginies absent. Fait en ce lieu en présence de Jean Pascal et Pierre Laugier de ce lieu. [Signé : JH Constans]

#### **Dette pour Jean Honoré Constans – f°488**

Le 30/09/1613 ont comparu Jean et Esprit Sauvat, père et fils, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Jean Honoré Constans de ce lieu, absent, la somme de 18 livres pour l'achat d'un âne poil noir, reçu d'où quittance, à payer en deux paies, moitié à Noël et l'autre à la Sainte-Magdeleine suivante, avec hypothèque de l'âne. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Bastien Trochaud et Christophe Escoffier.

Le 06/09/1614 acte barré en présence dudit Constans « moiennant le recouvrement dudit asne », d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Guillaume Morelli et Georges Ferland de ce lieu. [Signé : JH Constans]

#### **Procuration pour monseigneur de Créquy – f°489**

Le 30/09/1613 a comparu Me Jacques Martin, de Beaurepaire (38), lequel comme procureur de dame Magdeleine de Bonne comtesse de Sault, suivant procuration chez ce notaire le 14/02/1613, a nommé pour procureur Salomon Lombard, de Grenoble (38), argentier de ladite dame, absent, pour recevoir de Charles Eiroux, écuyer de Simiane (04), la somme de 1350 livres en déduction de la rente qu'il doit à ladite dame pour les terres de Simiane et Saint-Christophe, paie à échoir en janvier suivant leur acte d'arrentement ; et encore du rentier du lieu du Revest (04) la somme de 420 livres à bon compte de la rente qu'il doit à ladite dame pour ledit lieu, paie à échoir en janvier. Il en passera quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château, en présence du capitaine André Brunel de Simiane et Pascal Chalier de ce lieu. [Signé : Martin]

#### **Dette pour Me Sauvaire Bertet – f°491**

Le 30/09/1613 a comparu Laurent Reymond de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Sauvaire Bertet notaire de Grambois (84), absent, dix charges de conségal et huit saumées de blé annone, mesure courante, pour semer cette année aux terres qu'il tient en mègerie de Me Joseph Emin, au quartier du Revest, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques. Fut présent ledit Me Emin qui s'est porté pleige. Ledit Reymond hypothèque les semés. Fait et publié en ce lieu, en la place publique, en présence de Vincent May et Denis Daumas de ce lieu. [Signé : V May, Emin]

#### **Quittance pour François Charpin – f°492**

Le 07/10/1613 a comparu Jean Perroux de Meyrargues (13), lequel comme cessionnaire d'Antoine Perroux son père, suivant acte de cession chez Me Cotholendi notaire dudit lieu du 5 de ce mois, a confessé avoir reçu de François Charpin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 56 livres 18 sols pour reste et entier paiement de 38 écus 38 sols que ledit Charpin devait audit Antoine suivant une sentence arbitrale reçue chez ce notaire le 28/07/1612, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Gaspard Reboul et Pierre Laugier de ce lieu. [Signé : J Perroux, F Charpin, Gaspard Reboul]

#### **Dette pour Jean Fillol – f°493**

Le 07/10/1613 a comparu Catherine Janselme veuve de Laurent Rochel, de Grambois (84), laquelle a confessé devoir à Jean Fillol de La Bastide-des-Jourdans (84), présent, la somme de 18 livres, pour un prêt, argent reçu, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Pierre Laugier et Pons Aubion.

Le 02/01/1621 ledit Fillol a confessé avoir reçu des mains de Sauvaire Rochel fils de ladite feu Janselme, présent, et des deniers dotaux de sa femme, ladite somme, d'où quittance. Fait en présence de Claude Roman et Honoré Thurin fils de feu Georges de ce lieu. [Signé : H Thurin]

#### **Dette pour Salomon Lombard – f°494**

Le 07/10/1613 ont comparu Vinson Mothon et Etienne Roux, de La Motte-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, dix charges de blé moitié annone, moitié conségal, pour semer cette année, reçues d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Pierre Roman et Pierre Laugier de ce lieu.

Le 07/10/1614 acte barré en présence dudit sieur Lombard qui fait quittance auxdits Mothon et Roux. Fait en ce lieu en présence de Christophe Escoffier et Isnard Molinet de ce lieu. [Signé : Lombard]

### Dette pour [Jean Honoré Constans] – f°495

Le 07/10/1613 a comparu Bastien Trochaud de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jean Honoré Constans de ce lieu, absent, 19 livres 10 sols pour l'achat d'un âne poil gris, reçu, à payer en deux paies, moitié à la Sainte-Magdeleine et moitié à la Saint-Michel suivante, avec hypothèque de l'âne. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pons Aubion et Claude Roman de ce lieu.

### Dette pour Marguerite Girard – f°496

Le 07/10/1613 a comparu Claude Roman de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Marguerite Girard veuve de Jean Pourchier de ce lieu, présente, la somme de 24 livres reçue en prêt, à rendre au 15 août. Fait et publié en ce lieu, en présence de François Escoffier et Joseph Danjou de ce lieu.

Le 29/08/1614 acte barré en présence de ladite Girard qui fait quittance audit Roman. Fait ence lieu en présence d'Isnard Lucque de Rians (83) et Pierre Laugier. [Signé : Luque]

### Dette pour Salomon Lombard – f°496

Le 07/10/1613 a comparu Joseph Danjou de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, deux saumées de blé annone, pour semer cette année dans ses terres et celles de sa femme, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu en présence de François Escoffier et Claude Roman de ce lieu. [Signé : J Danjou]

Le 02/10/1614 acte barré en présence dudit sieur Lombard qui fait quittance audit Danjou. Fait en ce lieu en présence « que dessus. » [Signé : Lombard]

### Dette pour Salomon Lombard – f°497

Le 07/10/1613 a comparu Pierre Long de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, deux saumées de blé annone et deux saumées de conségala, en prêt, pour semer cette année, le tout reçu d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, en présence de François Escoffier et Claude Roman de ce lieu.

### Dette pour Salomon Lombard – f°498

Le 07/10/1613 a comparu Daniel Jourdan de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, deux saumées de blé annone et trois saumées de conségala, pour semer cette année dans ses terres, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, en présence de François Escoffier et Pons Aubin.

### Dette pour Salomon Lombard – f°498

Le 09/10/1613 a comparu Philippe Estienne de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, deux saumées de blé annone, pour semer cette année dans ses terres, reçues précédemment, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Rougier et Honorat Eyrès de ce lieu.

Le 25/10/1614 acte barré en présence dudit sieur Lombard qui fait quittance audit Estienne. Fait en ce lieu en présence de Pierre Laugier et Mathieu Nel. [Signé : Lombard]

### Dette pour Louis Jourdan – f°499

Le 09/10/1613 a comparu Georges Ferland de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Louis Jourdan de ce lieu, absent, une saumée et demi de conségala, pour semer en sa

terre au Plan, reçue d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Escoffier et Pons Aubin.

#### **Dette pour Jean Honoré Constans – f°500**

Le 10/10/1613 a comparu François Gabriel de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jean Honoré Constans, absent, la somme de 42 livres pour l'achat de deux ânes poil gris, l'un garni de son bât, reçus précédemment, à payer en deux paies, moitié au début du Carême et l'autre au 15 août, avec hypothèque des ânes. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Martin maçon d'Aix-en-Provence (13) et Pons Aubion de ce lieu.

Le 17/09/1614 acte barré en présence dudit Constans qui fait quittance audit Gabriel, présent. Fait en ce lieu en présence de Marquet Berard et Antoine Astoin de ce lieu. [Signé : JH Constans]

#### **Dette pour Salomon Lombard – f°501**

Le 10/10/1613 a comparu Etienne Gouirand de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, trois saumées de conségal, pour semer en ses terres cette année, reçues précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Antoine Martin maçon d'Aix-en-Provence (13) et Pons Aubin de ce lieu.

#### **Dette pour Salomon Lombard – f°501**

Le 10/10/1613 a comparu Claude Ravel de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, trois saumées de blé annone et deux saumées de conségal pour semer cette année en ses terres audit lieu, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Antoine Martin maçon d'Aix-en-Provence (13) et Pons Aubin de ce lieu.

Le 21/11/1616 acte barré en présence dudit Lombard qui fait quittance audit Ravel. Fait en présence de Monet Roman et Barthélémy Arnoulx.

#### **Dette pour Salomon Lombard – f°502**

Le 11/10/1613 a comparu Pierre Beymond de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, sept saumées de blé annone et sept saumées de conségal, pour semer cette année dans ses terres audit lieu, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Valentin Clemens et Gaspard Blanc de ce lieu.

Le 22/11/1614 acte barré en présence dudit sieur Lombard qui fait quittance audit Beymond. Fait en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Honoré Thurin et Toussaint Sauvecane. [Signé : Lombard, H Turin, T Sauvecane]

#### **Mègerie pour Baptiste Queyrel – f°503**

Le 12/10/1613 ont comparu Baptiste Queyrel de La Bastidonne (84) et Guillaume Bertet de Vitrolles-en-Luberon (84), lesquels ont convenu de semer en mègerie dans deux terres quartier de Saint-Jean confrontant terres des Girard. Ledit Bertet fournira quinze panaux de blé et 4 florins pour les factures, et ledit Queyrel s'occupera du reste. La récolte se partagera après le paiement de la dîme. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, en présence de Jean Escoffier et Pierre Laugier dudit lieu.

Le 13/09/1615 acte barré en présence desdits Queyrel et Bertet qui se font quittance réciproque. Fait en ce lieu en présence de Barthélémy Imbert et Jean Laugier de ce lieu.

#### **Dette pour Salomon Lombard – f°504**

Le 14/10/1613 a comparu Pierre Malan de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, six panaux de blé annone et quatre panaux de

conségal, pour semer cette année dans ses terres audit lieu, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la boutique du greffe, en présence de Michel Pelat et Pons Aubin de ce lieu.

Le 06/10/1616 acte barré en présence dudit sieur Lombard qui fait quittance audit Malan. Fait en présence de Claude Favier et Jean Pascal de ce lieu.

#### **Procuration pour Magdeleine Cortin – f°505**

Le 14/10/1613 a comparu Magdeleine Cortin femme de Pierre Ferrat de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a nommé pour procureurs Jean et Pierre Ferrat, ses enfants, présents, pour emprunter soit en blé annone soit en conségal pour semer cette année aux terres qu'elle a fait cultiver quartier du Real « et telles sommes de deniers qu'ilz cogoistront estre nécessaires pour subvenir en ses affaires », et exiger ce qui se trouve dû à ladite Cortin pour ses droits paternels et maternels. Fait et publié en ce lieu, dans la bastide de ladite Cortin quartier du Real, en présence de Jean Bœuf cordier de Pertuis (84) et François Julien laboureur de Beaumont-de-Pertuis (84).

#### **Ratification pour Magdeleine Cortin – f°507**

Le 15/10/1613 a comparu « discrete feme » Magdeleine Cortin femme de Pierre Ferrat, laquelle informée de l'acte d'obligation passé par Pierre son fils suivant procuration d'hier chez ce notaire, pour sept saumées et demi de conségal et une charge de blé annone en faveur de demoiselle Destienne femme de Me Aymar, viguer pour le roi à Pertuis (84), elle a ratifié ledit acte. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la bastide du notaire, en présence de Pierre Daumas d'Esparron (04) et Jean Villamus de Mirabeau (84). [Signé : Villamus]

#### **Dette pour Salomon Lombard – f°508**

Le 16/10/1613 a comparu Roman Queyrel de La Bastidonne (84), lequel a confessé devoir à Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, quatre saumées de conségal mesure courante, pour semer cette année en ses terres, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la boutique du greffe, en présence de Pierre Le Long et Claude Roman de ce lieu. [Signé : Pierre Le Long, R Queyrel]  
Le 25/09/1617 ledit sieur Lombard a fait quittance audit Queyrel. Fait en présence de Jean Roux et Bastien Bar. [Signé : R Queyrel]

#### **Dette pour sieur Salomon Lombard – f°508**

Le 16/10/1613 a comparu Pierre Le Long de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, une charge de blé annone et deux charges de conségal, en prêt, reçues précédemment d'où quittance, à rendre à Noël. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de François Blanc et Claude Roman de ce lieu. [Signé : Pierre Le Long]

#### **Dette pour Me Charles Chanut – f°509**

Le 16/10/1613 ont comparu Jaume Blanc, François et Gaspard Blanc ses enfants, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Me Charles Chanut procureur en la cour, absent, quatre charges deux panaulx de blé annone, mesure courante, reçues précédemment en prêt amiable d'où quittance, à rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence d'Antoine Canard et Me Louis Jourdan de ce lieu. [Signé : L Jourdan, Gaspard Blanc]  
Le 09/01/1617 acte barré en présence de François Monier procureur dudit Chanut qui confesse avoir été payé par lesdits Blanc, présents, d'où quittance ainsi que de toutes les affaires qu'ils ont eues ensemble ou avec « son pere » [Jaume Blanc] jusqu'à ce jour. Fait en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Garcin et Antoine Pourchier de ce lieu ; [Signé : Monier, J Garcin]

#### **Quittance pour Guillaume Gobin – f°510**

Le 16/10/1613 a comparu Gaspard Blanc de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Guillaume Gobin maître serrurier habitant en ce lieu, présent, la somme de 18 livres 5 sols pour remboursement de l'amende et somme adjugée audit Blanc ainsi qu'une partie des dépens, sans comprendre le droit du procureur juridictionnel, selon la sentence rendue par le juge [blanc dans l'acte] ce mois-ci, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Barthélémy Icard et Me Pascal Sicard de ce lieu. [Signé : Gaspard Blanc, Sicard, B Iccard]

#### **Dette pour Me Pascal Sicard – f°511**

Le 16/10/1613 a comparu Guillaume Gobin maître serrurier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Pascal Sicard de ce lieu, présent, la somme de 18 livres 1 sol en prêt amiable, reçue d'où quittance, à lui rendre dans huit jours. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Barthélémy Icard et Roman Lourd de ce lieu. [Signé : Sicard, B Iccard]  
Le 08/12/1613 ledit Sicard a confessé avoir été payé par ledit Gobin, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Antoine Courenc et François Velixandre de ce lieu. [Signé : Sicard, Courenc]

#### **Quittance pour Roman Lourd – f°512**

Le 16/10/1613 a comparu Antoine Volaire de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Roman Lourd de ce lieu, présent, la somme de 16 livres pour remboursement des frais et dépens adjugés audit Volaire par sentence du juge, sans comprendre l'amende qui lui a été adjugée par la même sentence « que ledit Volaire a dict luy donner d'amitié », d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Barthélémy Icard, Vincent May et messire Pierre Balleguier prêtre d'Avignon (84). [Signé : Balleguier, V May]

#### **Dette pour Salomon Lombard – f°513**

Le 17/10/1613 a comparu Jean Malan de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, quatre saumées de blé annone et une saumée de conségal, mesure courante, pour semer cette année en ses terres, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la boutique du greffe, en présence de Me Jean Menard et Vincent May de ce lieu. [Signé : J Menard, V May]

#### **Dette pour Salomon Lombard – f°514**

Le 17/10/1613 a comparu Daniel Pavin de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, une saumée de blé annone et une saumée de conségal, mesure courante, pour semer cette année en ses terres, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la boutique du greffe, en présence de Me Jean Menard et Vincent May de ce lieu. [Signé : J Menard]

#### **Dette pour sieur Salomon Lombard – f°515**

Le 17/10/1613 a comparu Jean Bouchard de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, trois saumées de conségal, mesure courante, pour semer cette année dans ses terres, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues en présence de Guillaume Mallet et Barthélémy Imbert de ce lieu.

#### **Dette pour sieur Salomon Lombard – f°515**

Le 19/10/1613 a comparu Pierre Croux de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, une saumée de blé annone, mesure courante, reçue précédemment en prêt pour la semer cette année dans ses terres au Lebreon d'où quittance, à

rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire, en présence de Vincent May et Henry Darbon de ce lieu. [Signé : V May, H Darbon] Le 24/10/1615 acte barré en présence dudit sieur Lombard qui fait quittance audit Croux. Fait en présence de Claude Favier et Antoine Chansaur.

#### **Quittance pour Antoine Laurens avec compte-final – f°516**

Le 19/10/1613 a comparu Antoine Laurens de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jacques Gueidan et Me Balthazar Gueidan notaire royal de ce lieu, présents, la somme de 60 livres et ce pour compte-final de tout ce qu'ils ont eu comme affaires ensemble jusqu'à ce jour, soit en prêts de grains, vente de vin ou autre et il promet de payer cette somme à Honoré Brunel de Pertuis (84) suivant la cession faite à ce dernier du 31/12/1612. Lesdits Gueidan en échange consentent au barrement de tous les actes d'obligation. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence d'Henry Darbon de ce lieu et Joseph Just de Marseille (13). [Signé : Gueidan, Jaques Gaydan, H Darbon, Joseph Just]

#### **Dette pour Me Pascal Sicard et Claude Darbon – f°517**

Le 19/10/1613 a comparu Claude Ravel de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon fils de François, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, douze panaulx de blé annone, mesure courante, en prêt, pour les semer cette année dans une terre de Jean Goirand à Saint-Martin-de-la-Brasque (84) confrontant terre de Jean Roman et l'Estaignou, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Roux fils de Mary de Cabrières-d'Aigues (84) et Pons Aubion de ce lieu.

#### **Arrentement pour Jean Thorame – f°518**

Le 21/10/1613 a comparu Jean Thorame de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a arrenté à Barthélémy Queyrel de La Bastidonne (84), présent, une bastide avec un affar de terres, pré, jardin et vigne, le tout limitrophe quartier du Real confrontant terres du notaire et de Magdeleine Cortin, pour cinq ans et quatre prises de fruits à partir de la Toussaint prochaine contre une rente annuelle de quatre charges et demi moitié blé annone, moitié conségal, mesure courante, à payer à chaque Sainte-Magdeleine à partir de la prochaine en un an.

Ledit Queyrel devra habiter la bastide, faire consommer les pâtures et employer le fumier aux endroits nécessaires sans qu'il ait à rendre de pâtures à la fin du bail « d'autant qu'il n'y en trouve point de present. » Il pourra élaguer les saules et piboules par tiers. Il devra payer le droit de fournage durant ledit temps et faire porter par son bétail quatre charges de bois à chaque Noël du bois que ledit Thorame lui coupera et baillera sur la place. Ledit Thorame se réserve un petit coin de terre limitrophe du valat, sous la vigne, pour y faire une « conserve de muriers. » A la fin du bail, ledit Queyrel laissera le tiers du labourage vide. Si ledit Queyrel « prend ung pied d'arbre mort pendant ledit temps, sera tenu d'en planter ung autre a sa place des plansons que ledit Thorame luy baillera et qu'il pourra prandre dans lesdits biens. » En cas de différent, ils s'en remettront à l'arbitrage de deux amis communs. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Berneud et noble Honoré Motte fils de Suffren de Pertuis (84). [Signé : H Moutte]

Le 28/10/1615 ledit Thorame a confessé avoir reçu dudit Queyrel la rente de cette année, d'où quittance. Fait en présence de Marguerite Berard et Jean Jouvent.

Le 29/09/1616 ledit Thorame a confessé avoir reçu dudit Queyrel la rente de cette année, d'où quittance. Fait en présence d'Honoré Thurin de ce lieu et Joseph Janselme de Gargas (84) [Signé : H Turin, J Janselme]

Le 17/01/1618 Jacques Thorame tant en son nom que pour ses frères, enfants et héritiers dudit feu Jean a confessé avoir reçu dudit Queyrel, présent, la rente de l'année dernière, paie échue à la Sainte-Magdeleine, d'où quittance. Fait en présence de Giraud Panisset et Jean Antoine Escoffier, de ce lieu.

Le 23/10/1618 acte barré en présence de Jacques et François Thorame et dudit Queyrel avec quittance réciproque. Fait en présence de Claude Favier et Jean Chansaur de ce lieu.

**Dette pour Antoine Pourchier – f°521**

Le 21/10/1613 a comparu Jacques Gueidan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Pourchier de ce lieu, absent, la somme de 45 livres pour l'achat d'un bœuf poil blanc, reçu précédemment d'où quittance, à payer à la Saint-Michel. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Guillaume Bœuf et Brancais Vian de ce lieu. [Signé : Jaques Gaydan]

**Dette pour Raymond Gras – f°522**

Le 21/10/1613 a comparu Jean Bouchard fils de feu Antoine de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Raymond Gras, de Peypin-d'Aigues (84), présent, la somme de 67 livres 10 sols pour l'achat de deux vaches l'une poil blanc, l'autre poil rouge, reçues précédemment d'où quittance, à payer en deux paies, moitié le 15 août et moitié le 15 août suivant, avec hypothèque des vaches. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la boutique du greffe, en présence de Mathieu Olivier de Peypin-d'Aigues et Jean Villamus de Mirabeau (84). [Signé : Villamus]

Le 08/11/1617 ledit Gras a fait quittance audit Bouchard. Fait en présence d'Esprit La Forest de Cadenet (84) et Jaume Pardigon de ce lieu de La Tour-d'Aigues. [Signé : Esperyt La Forest]

**Dette pour Me Louis Jourdan – f°523**

Le 21/10/1613 a comparu Laurent Solliers de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Louis Jourdan de ce lieu, présent, une saumée de mescle moitié annone et moitié orge, mesure courante, reçue précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques, empruntée pour semer cette année en sa terre quartier de Hourgouse dont il hypothèque les semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Laurent Vian et Barthélémy Imbert. [Signé : L Jourdan, L Vian]

**Dette pour Raymond Gras – f°524**

Le 21/10/1613 a comparu Michel Bret de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Raymond Gras de Peypin-d'Aigues (84), présent, la somme de 67 livres 10 sols pour l'achat de deux vaches, l'une poil blanc, l'autre poil noir, reçues précédemment d'où quittance, à payer moitié au 15 août et moitié au 15 août suivant. A comparu Pierre Bret qui s'est porté pleige. Ledit Michel Bret hypothèque les deux vaches ainsi que douze bêtes à laine, savoir dix brebis et deux moutons. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Allemand et Mathieu Olivier.

Le 27/01/1620 ledit Gras a fait quittance audit Bret.

**Dette pour Raymond Gras – f°525**

Le 21/10/1613 a comparu Mathieu Olivier de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Raymond Gras dudit lieu, présent, la somme de 33 livres pour le prix d'une vache poil rouge, reçue précédemment d'où quittance, à payer en deux paies, moitié le 15 août et moitié au même jour l'année suivante avec hypothèque de la vache. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Michel Bret et Jean Allemand de ce lieu.

Le 19/09/1615 acte barré en présence dudit Gras qui fait quittance audit Olivier. Fait en ce lieu en présence de Jean Estienne et Antoine Chansaur.

**Dette pour Salomon Lombard – f°526**

Le 22/10/1613 a comparu Claude Blain de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, cinq panaulx de blé annone pour les semer cette année en ses terres, reçus précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Michel Bret et Jean Allemand de ce lieu.

Le 25/08/1614 ledit sieur Lombard a fait quittance audit Blain. Fait en présence de Guillaume Morel et Pons Aubin. [Signé : Lombard, Morel]

#### **Mègerie de bétail à laine pour Antoine Pourret – f°527**

Le 23/10/1613 a comparu Antoine Pourret de La Bastidonne (84), lequel a baillé en mègerie à Roman Queyrel dudit lieu, présent, deux trentaines de bêtes à laine pour cinq ans à partir de la Saint-Michel dernière. Ledit Queyrel a reçu trente brebis de port, quinze annouges [nés dans l'année] comprenant un aret [bêlier], d'où quittance. Pour les quinze bêtes restantes, ledit Pourret devra les bailler à la Saint-Michel prochaine. Ledit Queyrel devra fournir audit Pourret une livre de fromage par bête à lait, « payant les avortades les trois pour deux », la moitié à la Saint-Jean-Baptiste et l'autre au 15 août chaque année. « Lhors que y aura de mothons en estat se pourront enlever si bon semble audit Queyrel a la charge de garder et entretenir pour ung an apres les mothons que seront de la part dudit Porret sans rien payer ni partir ladite part. » Si du bétail meurt, chacun y entrera par moitié tant pour la laine que la peau et la chair sauf si ledit Queyrel est responsable et dans ce cas la perte sera pour lui. Tous les ans, la laine se partagera, ledit Pourret paiera les tondeurs et ledit Queyrel les nourrira. A la fin du terme tout le bétail se partagera. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Barthélémy Icard et Balthazar Pazier de ce lieu. [Signé : B Icard, R Queyrel, B Pazier]

Le 04/11/1619 acte barré en présence de Catherine Queyrel veuve d'Antoine Pourret et dudit Roman Queyrel, qui se font quittance réciproque. Fait et publié en ce lieu en présence de Georges Queyrel et Antoine Bonafoy de La Bastidonne (84). [Signé : R Queyrel]

#### **Mègerie pour Barthélémy Icard – f°529**

Le 23/10/1613 a comparu Barthélémy Icard de ce lieu de La Tour-d'Aigues lequel a baillé en mègerie à Claude Bremond laboureur de Beaumont-de-Pertuis (84), présent, trois truies, deux grosses et une « pourcelle » l'une poil blanc, l'une noir et l'autre caillet, reçues par ledit Bremond d'où quittance, pour trois ans et se terminant la dernière année à la Saint-André. Il nourrira et entretiendra le bétail et lorsqu'une partie sera vendue, le profit se partagera. Si du bétail meurt chacun y entrera par moitié sauf si ledit Bremond est responsable. A chaque portée de porcs, ledit Icard fournira deux panaulx d'orge. A la fin du bail, tout se partagera. Si dans ce lieu il n'y a pas de glands pour les engrasper et qu'il faille les envoyer ailleurs, ledit Icard payera la moitié des frais de l'aglandage. Ledit Bremond hypothèque sa part. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Barthélémy Imbert et Balthazar Pazier de ce lieu. [Signé : B Icard, Pazier]

Le 31/10/1616 acte barré en présence des parties qui se font quittance réciproque. Fait en présence de Barthélémy Roche et Pons Aubion. [Signé : B Icard]

#### **Quittance pour Honoré Roux – f°531**

Le 23/10/1613 a comparu Me Jean Guillaume Sauvecane de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu d'Honoré Roux de ce lieu, présent, dix-huit charges de blé annone, huit charges de conségal et deux charges d'avoine pour la rente de sa bastide, paie échue à la Sainte-Magdeleine dernière suivant acte chez ce notaire, d'où quittance ainsi que pour la plantation d'arbres et l'emploi du fumier pour les deux dernières années. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Denis Daumas et Guillaume Bœuf de ce lieu. [Signé : Sauvecane, H Rous]

#### **Procuration pour Joseph Just – f°532**

Le 23/10/1613 a comparu Joseph Just écuyer de Marseille (13), rentier des droits seigneuriaux de La Bastidonne (84) et des fours de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a nommé pour procureur Me [blanc dans l'acte] procureur au siège présidial au Châtelet de Paris (75), absent, et tous les autres, pour « se presenter par devant monsieur le lieutenant civil dudit siege sur l'assignation a luy donnée a la requeste de messire Claude Francois de Labaume comte de Montravel en la qualité qu'il procede comme sequestre et com[missai]re [incertain] de la rante desdits droitz suivant

l'exploict fait par Jehan Brun sergent royal des septiesme et treziesme aoust dernier et pour raison de ce fere toutes deffances et poursuites necesseres mesmes sur les precedantz arrestementz, jurer en l'ame dudit constituant qu'il ne doit que la rante portée par son acte d'arrantement et paie courante auquel il se rapporte. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et Barthélémy Icard de ce lieu. [Signé : Joseph Just, L Jourdan]

#### **Quittance pour Me Gilibert Brochier – f°533**

Le 25/10/1613 a comparu dame Magdeleine de Bonne, dame de Créquy, femme et procuratrice de Charles de Créquy, laquelle a confessé avoir reçu de Me Gilibert Brochier, de Forcalquier (04), rentier de la place du Revest-d'Aubion en Dauphiné [Revest-du-Bion, 04], présent, la somme de 430 livres en déduction de la rente qu'il doit au seigneur pour ladite place, paie à échoir au 01/01/1614, payant en avance, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château et chambre de ladite dame en présence de Me Jacques Martin de Beaurepaire (38) et Me Pierre Bernusset de Saint-Hérins. [Signé : Madeleyne de Bonne, Borchier, Martin, P Bernusset]

#### **Dette pour Salomon Lombard – f°535**

Le 25/10/1613 a comparu Daniel Nicolas de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, cinq panaulx de conségal et deux panaulx de blé annone, mesure courante, pour semer cette année aux terres qu'il cultive audit lieu, le tout reçu d'où quittance à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Brancais Vian et Guillaume Bœuf de ce lieu.

#### **Quittance pour Antoine Aubion – f°536**

Le 28/10/1613 a comparu Valentin Clemens habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Raymond Berard maçon habitant Pertuis (84), absent, la somme de 7 livres 4 sols à bon compte de ce qu'il lui devait tant en principal qu'intérêts et dépens suivant la condamnation dudit Berard par autorité des officiers de ce lieu. La somme a été reçue à l'instant des mains d'Antoine [Aubion] dudit lieu, séquestre des raisins pris en gagerie audit Berard par exploit du 18 juin « ayant vandus par ledit Berard ou sa femme du consantement de tous » pour 24 florins, l'autre moitié demeurant entre les mains de Pierre Bourcet de ce lieu, présent, séquestre à la requête de Blaise Giraud de Pertuis « procedant les parties de la façon pour eviter despans », d'où quittance et décharge dudit Aubion séquestre. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Antoine Astoin de ce lieu et Christophe Charbonneau de Vaumeilh (04).

#### **Quittance pour Honoré Chansaur – f°537**

Le 28/10/1613 a comparu Guillaume Maurin maître tailleur d'Aix-en-Provence (13), lequel a confessé avoir reçu d'Honoré Chansaur et ses frères de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présents, 6 livres 10 sols pour la moitié des épices de la sentence intervenue entre eux par-devant le lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence le 23/09/1613, et 1 sézain pour les dépens suivant les lettres du 26 de ce mois, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean François Rougon et Guillaume Lantelme de ce lieu. [Signé : Lantelme, Guillen Maurin]

#### **Quittance pour monseigneur de Créquy – f°538**

Le 29/10/1613 a comparu Denis Thopin de Vaugines (84) mégier de la bastide seigneuriale de La Bonde, lequel a confessé avoir reçu de madame de Créquy, comtesse de Sault et des mains de Salomon Lombard de Grenoble son argentier, présent, la somme de 57 livres 1 sol que ladite dame devait lui donner pour la moisson et culture de 81 charges de blé semées en mègerie en l'affar de ladite métairie cette année et saison dernière à raison de 14 sols la saumée de semence conformément à leur acte passé chez ce notaire, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Guillaume Bœuf et Pons Aubin de ce lieu. [Signé : Lombard]

### **Convention de prix-fait pour François Charpin – f°539**

Le 29/10/1613 ont comparu François Charpin de ce lieu de La Tour-d'Aigues et Philippe Astoin maître maçon de ce lieu, lesquels ont passé une convention de prix-fait. Ledit Astoin « a promis radresser une maison a present cazal assize a la bourgade pres le Portal Romieu, et la remettre de l'haulteur qu'elle estoit et a l'esgal de son voisin, tout bien basti a chaulx et sable d'ung pan trois quartz d'espoiseur, fondant sur la muraille vieille, et fera une porte sur le devant au lieu où elle estoit et de la mesme façon qu'estoit cy devant et fermera les trous de la crotte et les autres deux que y sont, le tout de la piarre qu'est sur le lieu et y en deffaillant il en fornira tout de piarre postoyre, et remettra ladite maison couverte bien et deuement avec les ferrades neccesseres, du bois et thuilles que ledit Charpin luy bailhera sans qu'il soit tenu fournir autre chose en ladite besoigne que lesdits fustaille, cloux, thuilles et portes avec la ferremante et tout le reste sera faict aux despans dudit Astoin a quoy il aura satisfact entre cy et le jour et feste de Noel prochain. » Le paiement pour ce travail est de 37 livres et demi, dont ledit Astoin a reçu précédemment 15 livres tant en argent qu'en conségal, d'où quittance, et le reste sera payé durant et après le travail. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Michel Rodde et Vincent May de ce lieu. [Signé : F Charpin, M Rodde, V May]

### **Dette pour Salomon Lombard – f°541**

Le 30/10/1613 a comparu Jean Sauvat maçon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, cinq panaux de blé annone, pour les semer cette année en sa terre près du parc, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Rochel et Antoine Aubion de ce lieu.

### **Dette pour Antoine Pourchier – f°542**

Le 30/10/1613 a comparu Antoine Aubion de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Pourchier de ce lieu, présent, trois saumées de blé annone et deux saumées de conségal, mesure courante, pour les semer cette année aux terres qu'il tient des hoirs de feu Jean Pourchier, le tout reçu d'où quittance, à rendre à Pâques, avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu en présence de Jean Rochel et François Rougon de ce lieu.

### **Achat de cazal pour François Rougon – f°543**

Le 30/10/1613 a comparu « discrete feme » Isabeau Peyrol veuve de Pons Verne, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a vendu à François Rougon de ce lieu, présent, un « cazal sive passage de maison » d'haut en bas, en ce lieu quartier dit Les Théolèdes confrontant cazal de Barthélémy Eyrès, maison de Jean Pourret et la rue publique. La vente est faite pour le prix de 39 livres en déduction duquel ledit Rougon a payé à l'instant 9 livres, d'où quittance, et pour les 30 livres restantes il promet de les payer en trois paies de 10 livres à chaque Toussaint à partir de la prochaine en un an et ainsi de suite, avec hypothèque dudit passage. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Antoine Courenc sergent royal et Georges Meisonnier de ce lieu. [Signé : Courenc]

Le 20/03/1625 messire Pierre Balleguier, prêtre, comme procureur de ladite Peyrol par procuration chez Me Raynaud notaire de Céreste (04) a confessé avoir reçu dudit Rougon, présent, 9 livres pour reste et entier paiement de l'achat, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, en présence de Me Jean Guillaume Sauvecane et Vincent May de ce lieu. [Signé : Balleguier, Sauvecane, V May]

### **Dette pour Salomon Lombard – f°545**

Le 30/10/1613 a comparu Etienne Goirand de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, deux saumées de blé annone mesure courante, pour les semer cette année dans ses terres audit lieu, reçues précédemment d'où quittance, à rendre à

Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Claude Bouzon et Jean Thorame, de ce lieu.

#### Dette pour Me Claude Gavaudan – f°546

Le 30/10/1613 a comparu Jaumet Barthélémy de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Me Claude Gavaudan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 18 livres payée par ledit Barthélémy à Me Pierre Roman baile dudit Saint-Martin-de-la-Brasque, présent, pour reste de 36 écus que ledit Barthélémy devait suivant acte chez Me Louis Sauvecane notaire de ce lieu d'où quittance. Il promet de rembourser ledit Gavaudan dans quinze jours. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan de ce lieu et Guillaume Morel de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : Gavaudan, L Jourdan]

Le 08/11/1613 acte barré en présence dudit Gavaudan qui a reçue la susdite somme des mains et propres deniers de Louise Rambaud femme dudit Barthélémy, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Jacques Serre et Pierre Bret. [Signé : Gavaudan]

#### Permission pour Vincent Jaubert, le capitaine Claude Pelissier, Gaspard Passaire et Cerizi Ponson – f°547

Le 31/10/1613 a comparu dame Magdeleine de Bonne, dame de Créquy, épouse et procuratrice générale de Charles de Créquy, laquelle désirant gratifier Vincent Jaubert bourgeois de Simiane (04), présent, le capitaine Claude Perussier, Me Gaspard Passaire et Me Cerizi Pousson notaire et greffier dudit lieu, ledit Jaubert présent pour lui et ledit capitaine Perussier, Me Melchion Passaire et Mathieu Pousson présents pour leurs pères, elle leur a permis « fere chascun d'eulx ung pigeonier dans l'une de leurs propriétés où bon leur semblera au terroir dudit Simiane sbouzmises ala majeur directe de mondit seigneur moyennant deux chappons que madite dame a dict avoir receus de chascun et les a quictés et moyennant aussi une cense annuelle et perpetuelle stipulée entre les parties de deux pers de pigeons pour chascun pigeonier que lesdits Jaubert, Passaire, Pelissier et Pousson seront tenus comme ilz ont promis mesmes ledit Jaubert au nom et soy faisant fort pour ledit Pelissier et promis luy fere apreuve le present acte expedier a mondit seigneur et aux siens a chascun jour quinziesme d'aoust, laquelle cense madite dame audit nom a mis et imposé des maintenant et pour toujours sur lesdits pigeoniers comme dict est et qu'elle sera payée incontinent apres qu'ilz seront en estat et munys de pigeons. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château et chambre de ladite dame, en présence de Me Jacques Martin de Beaurepaire (38) et Salomon Lombard de Grenoble (38) argentier de ladite dame. [Signé : Jaubert, Passaire, M Pousson]

Le 07/11/1613 ledit capitaine Pelissier a ratifié l'acte. Fait en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Allemand et Honoré Thurin de ce lieu. [Signé : Pellysier, H Turin]

#### Dette pour Salomon Lombard – f°550

Le 06/11/1613 a comparu Jean Roet de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, une saumée et demi de blé annone et une saumée et demi de conségal, pour semer cette année en ses terres, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Claude Rougon et Jean Pourret de ce lieu.

#### Dette pour François Velixandre – f°551

Le 06/11/1613 a comparu Jean Sauvecane fils de feu Me Jean de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à François Velixandre de ce lieu, présent, deux saumées de blé annone mesure courante, reçues précédemment en prêt d'où quittance, à payer au 1<sup>er</sup> janvier. Fut présent Jean Honoré Constans de ce lieu qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Michel Granier et Jean Rochel [incertain] de ce lieu. [Signé : JH Constans, J Sauvecane]

Le 07/09/1615 acte barré en présence dudit Velixandre qui fait quittance audit Sauvecane avec décharge du séquestre. Fait en présence de Georges Ginies et Jean Pourret. [Signé : G Geinies, J Sauvecane]

#### **Quittance pour madame de Saint-Hilaire – f°552**

Le 09/11/1613 a comparu Joseph Queyrel de La Bastidonne (84), lequel a confessé avoir reçu de dame Jeanne de Bourdon d'Aix-en-Provence (13), dame de Saint-Hilaire, absente, et des mains de Mathieu Maurel de Grambois (84), présent, quinze charges de blé annone et quinze charges de conségal que ladite dame devait lui fournir et expédier comme rentier de sa bastide en ce lieu de La Tour-d'Aigues quartier de Saint-Hilaire pour les semer comme il l'a fait ces jours passés en l'affar des terres. Ledit Maurel a fourni les grains comme il le devait suivant son acte d'arrentement qui se terminait et à bon compte de la rente qu'il doit. D'où quittance. Ledit Queyrel devra rendre le tout comme le stipule son acte d'arrentement chez ce notaire en 1612. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Maurin et Me Antoine Derbes de Pertuis (84). [Signé : J Maurin, Maurel, Derbes]

#### **Dette pour Me Jean Menc – f°554**

Le 09/11/1613 a comparu Honoré Roux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Jean Menc notaire royal de Saint-Paul-lès-Durance (13), présent, la somme de 66 livres, reçue précédemment en prêt amiable d'où quittance, à rendre au 15 août. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Pons Aubion et Christophe Escoffier de ce lieu. [Signé : H Rous, Menc]

Le 22/05/1618 acte barré en vertu d'une quittance reçue chez Me Bonicard notaire royal de La Bastide-des-Jourdans hier et exhibée au notaire ce jour par ledit Roux. Fait en présence de Jean Daumas et Jean Pascal de ce lieu. [Signé : H Rous]

#### **Cession d'arrentement pour Me Pierre Roman – f°555**

Le 12/11/1613 comme Jean Arnoulx et Pierre Bret fils de Michel, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) ont arrenté des hoirs de Michel Pezet une vigne près les valats ainsi qu'une autre et un pré quartier de Belle Estoile qui avaient appartenu à Me Pierre Roman baile dudit lieu, suivant acte reçu chez Me Mathieu Bernard notaire de Pertuis (84) en février dernier, ledit Roman a su et vu la teneur dudit contrat et a prié lesdits Arnoulx et Bret lui laisser les pièces en sous-arrentement, ce qu'ils ont accepté.

Ont comparu lesdits Arnoux et Bret lesquels ont cédé audit Me Roman, présent, lesdits vignes et pré en sous-arrentement à charge qu'il devra observer l'acte principal et les relever entièrement de la rente et de tout l'acte. Fut présent Jean Roman fils de Marc de ce lieu, qui s'est porté pleige pour ledit Me Roman et ce dernier s'engage à « luy remettre tous les fruits qu'en proviendront dans ses maison et feniere pour luy estre de toute assurance. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jacques Serre, Pierre Mothon et André Meynard de Saint-Martin-de-la-Brasque. [Signé : J Roman]

#### **Achat de terre pour Barthélémy Volonne – f°557**

Le 13/11/1613 a comparu Laurent Lantelme de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Barthélémy Volonne de ce lieu, présent, une terre de six émines en ce lieu, quartier de Restantier confrontant terres d'Antoine Ange et d'Isabeau Peyrol. La vente est faite pour le prix de 6 livres, somme payée à l'instant d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Etienne Estienne notaire royal de Pélissanne (13) et Guillaume Morel de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : Morel, Estienne]

#### **Dette pour Antoine Pourchier – f°558**

Le 13/11/1613 a comparu Antoine Aubion de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Pourchier de ce lieu, absent, sa femme présente, trois saumées de blé annone, mesure courante, pour les semer cette année aux terres de la bastide des hoirs de Jean Pourchier tenue à rente par ledit Aubion, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Honoré Thurin de ce lieu et Guillaume Morel de Cabrières-d'Aigues (84).

### Dette pour Jacques Gueidan – f°559

Le 13/11/1613 a comparu François Darbon fils d'Etienne de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jacques Gueidan fils de Jacques de ce lieu, présent, une saumée de blé annone en prêt, reçue pour semer cette année aux terres du capitaine Bernard Roy à La Billadoire, à rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Laugier et Pons Andrieu de ce lieu. [Signé : J Gueidan]

Le 05/10/1614 acte barré en présence dudit Gueidan qui fait quittance audit Darbon. Fait en ce lieu en présence de Pierre Laugier et Pons Andrieu de ce lieu. [Signé : J Gueidan]

### Quittance pour Jean Jouvent – f°560

Le 18/11/1613 a comparu dame Magdeleine de Bonne, dame de Créquy, épouse et procuratrice de Charles de Créquy, laquelle a confessé avoir reçu de Jean Jouvent de ce lieu de La Tour-d'Aiguer, fermier du jardin dudit seigneur près du château, présent, la somme de 165 livres pour la rente dudit jardin, paies échues à Pâques et à la Toussaint dernière suivant acte d'arrentement chez ce notaire le 17/09/1609 dont il a payé réellement 40 livres 12 sols et sur le reste, il en a été compensé 30 livres « que madite dame luy a amiablement accordé pour les dommages et interestz prethendus et demandés par ledit fermier pour les causes contenues au rapport sur ce faict du unziesme aoust six cens unze et le reste sur les fournitures et travaulx faictz et fournys pour les afferes de la maison depuis le passé jusques a present selon la parcelle et compte ce jourdhuy arresté. » D'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans le château et chambre de ladite dame, en présence de Me Gaspard Hupais notaire, baile et lieutenant de juge de ce lieu et Me Jacques Martin de Beaurepaire (38). [Signé : Madeleyne de Bonne, Martin, Hupais]

### Dette pour François Velixandre – f°561

Le 18/11/1613 a comparu Honoré Thurin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à François Velixandre de ce lieu, absent, trois saumées de blé annone mesure courante, pour les semer cette année en une terre limitrophe de jardin à Bédarride, dans une autre terre anciennement vigne quartier de Deveusset et dans une autre à Lescarailou, à rendre à Pâques. Furent présents Jean Martin fils de feu Pierre, et Jean François Bouzon de ce lieu, lesquels se sont portés pleiges. Ledit Thurin hypothèque ses semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Claude Favier et Jean Louis Olivier. [Signé : H Turin, J Martin]

### Quittance pour les hoirs de Jean Pourchier et reconnaissance pour Marguerite Pourchier – f°562

Le 18/11/1613 a comparu Jean Gaillard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, mari de Marguerite Pourchier, lequel a confessé avoir reçu des hoirs de feu Jean Pourchier, absents, Antoine Pourchier leur tuteur présent, la somme de 44 livres 2 sols à bon compte de la dot de ladite Pourchier, paie échue suivant leur contrat de mariage chez ce notaire le 05/07/1609, savoir 24 florins 8 sols au prix des « souches a miel » [ruches], 4 florins 4 sols au prix de la chaux « par luy retenus a l'inquant en faisant la delivrance des biens desdits hoirs » le 14/07/1613 et 17 florins et demi au prix d'une saumée de conségal qu'en aout ledit tuteur « luy precompta » et que ledit Gaillard lui devait, ainsi que 25 florins que ledit Gaillard avait reçu des mains dudit feu Pourchier, soit au total 14 écus 42 sols, d'où quittance de cette somme, demande de faire barrer un acte chez ce notaire [de 1612 ou 1613], et quittance des 44 livres 2 sols avec reconnaissance au profit de sa femme, absente. Fait et

publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Michel Rodde et Claude Ferrier de ce lieu. Ledit Gaillard ne sait pas écrire.

#### **Arrentement pour Constant Rey – f°565**

Le 18/11/1613 a comparu Constant Rey comme mari de Catherine Bertrand, de la ville de Pertuis (84), lequel a arrenté à Jean Daumas dudit lieu, présent, une terre de six émines à Badareau confrontant terre de Me Claude Darbon, de Jeanne Melian et le chemin de Pertuis, pour trois ans et trois prises de fruits à partir de la Saint-Michel dernière « l'ayant semée desja ces jours passés en suyte dudit arrantement » moyennant une rente annuelle de 21 livres à payer à chaque 15 août à partir du prochain. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Pierre Moton de La Motte-d'Aigues (84) et Jean Roman fils de Marc de Saint-Martin-de-la-Brasque (84). [Signé : Rey, J Roman]

Le 12/11/1616 acte barré en présence des parties qui se font quittance réciproque moyennant la cession faite à Nicolas Armelin. Fait en ce lieu en présence de Me Darbes de Pertuis (84) et Guillaume Morel dudit lieu. [Signé : Rey, Darbes]

#### **Dette pour Me Louis Jourdan – f°567**

Le 18/11/1613 a comparu Joseph Just, de Marseille (13), lequel a confessé devoir à Me Louis Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, dix charges de conségal, mesure courante, reçues précédemment en prêt d'où quittance à rendre à Pâques. Fut présent Antoine Bonafoy de La Bastidonne (84) qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Jean Canard et Jean Allemand de ce lieu. [Signé : Joseph Just]

#### **Déclaration et quittance pour Jacques Gueidan – f°568**

Le 21/11/1613 a comparu Jean François Bouzon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu précédemment de Jacques Gueidan de ce lieu, présent, quatre bœufs, de 6 ans, 5 ans, 3 ans tous trois de poil blanc et le quatrième de 9 ans et de poil rouge, que ledit Gueidan devait lui fournir suivant leur acte de mègerie chez ce notaire le 20/05/1613 d'où quittance. Ils ont été estimés par Jean Martin fils de Pierre et Claude Ferrier à 46 écus. Les experts ont estimé deux mulets l'un poil rouge et l'autre noir que ledit Bouzon a fourni à la mègerie à 40 écus. Le prix des bœufs excède celui des mulets de 6 écus. Si les bœufs meurent, la perte sera pour ledit Gueidan, si ce sont les mulets ce sera sur ledit Bouzon « qui aura permission pouvoir changer quatre beufz pour lesdits muletz qui seront de mesme valeur que les quatre dudit Gueidan et si valoient davantage les parties s'egualizeront, et pour raison desdits six escus seront employés a l'achept d'une vache a quoy ledit Bouzon fournira le surplus, laquelle sera comprinse a la megerie et s'il ne treuve bon de l'achepter il randra lesdits six escus a la fin du terme d'icelle. »

Ledit Bouzon confesse avoir reçu précédemment dudit Gueidan trois trentaines de bêtes à laine que ce dernier devait fournir dont il y a 47 brebis de port, 3 chèvres, 24 annouges [bêtes âgées de moins d'un an] tant mâles que femelles et six moutons. Ledit Bouzon laissera cinquante quintaux de foin mayenc à la fin de la mègerie soit autant qu'il en reçoit à l'entrée du précédent mégier. Ledit Bouzon a reçu dudit Gueidan une truie et quatre petits pourceaux à lait, quatorze ruches, ledit Gueidan étant chargé de fournir « les loges et couvertes » [les ruches même] « et en faculté retenir ce qu'en proviendra pour le pris de quatre florins la piece. »

Tous les fruits de la mègerie se partageront, ledit Bouzon paiera toutes les factures et nourrira une ânesse dudit Gueidan à ses dépens, fossoiera les arbres et nettoiera les « correncz des predz, laissera le carry qu'il a receu tout garny avec sa tortoyerrie neufve et encores une reille de seze livres qu'il a receue et quarante quatre de postz comme il en reçoit présentement et vingt gelines et deux coqz qu'il a receues suivant l'acte. A esté encores convenu que ledit Gueidan fera jouir ledit Bouzon d'une carterade de vigne sans paier aucune rante et d'ung chenevier a La Barriere de trois emines aussi sans rien payer. » En cas de différent, ils feront appel à l'arbitrage d'amis communs avec une amende de 30 livres pour celui entamera un procès. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en

présence de Guillaume Andrieu et Barthélémy Icard de ce lieu. [Signé : Jaques Gaydan, J Martin, C Ferrier]

#### **Compromis entre François et Me Pierre Roman – f°571**

Le 21/11/1613 ont comparu Me Pierre Roman baile et François Roman, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lesquels « desirant vivre en paix ont compromis et comprometent les differantz qu'ilz ont ensemble pour raison de certains payementz faictz par ledit Francois pour debtes et afferes au particulier dudit mestre Roman » en passant par l'arbitrage de Me Joseph Emin nommé par ledit François et Me Claude Gavaudan nommé par ledit Me Roman. Les arbitres pourront prendre un tiers. Les parties devront respecter l'arbitrage sous peine de 30 livres d'amende, moitié au roi, moitié à l'autre partie. L'arbitrage se fera dans un mois ; les parties leur remettront leurs papiers. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Allemand et Christophe Escoffier, de ce lieu. [Signé : Roman]

#### **Cession pour les sieurs Seve et Pelot – f°573**

Le 22/11/1613 a comparu dame Magdeleine de Bonne, dame de Créquy, comme femme et procuratrice générale de Charles de Créquy suivant procuration chez Me Charbonneau notaire royal de Grenoble (38) du 30/10/1613, laquelle a cédé à Mathieu Seve et Claude Pelot marchands bourgeois de Lyon (69), anciens associés en négoce, ledit Pelot présent, la somme de 7500 livres avec les intérêts à prendre de sieur Pierre Pascal bourgeois de Grenoble (38) fermier de Sault et Monieux, dont le recouvrement commencera en janviers 1615, « sauf et sans préjudice du droit du sieur Pierre Blanc avocat concistorial au parlement de Grenoble ». Cette cession est faite pour semblable somme que ledit seigneur comme héritière de Chrétienne d'Aggerre sa mère a été condamné tant en principal qu'intérêts et dépens par sentence des maîtres des requêtes du parlement de Paris (75) au vu des pièces du 12/05/1612. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château et chambre de ladite dame, en présence de Me Gaspard Hupais notaire royal, baile et lieutenant de juge de ce lieu et noble Sixte de Beauregard. [Signé : Magdeleyne de Bonne, Claude Pelot, de Beauregard, Hupais]

#### **Quittance pour monseigneur de Créquy – f°575**

Le 25/11/1613 a comparu « devot personne » frère Elzias Pallus religieux de l'observance, gardien au couvent du Tourret en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de sieur Charles de Céréquy, absent, Me Jacques Martin de Beaurepaire (38) son procureur substitué pour madame de Créquy, présent, la somme de 600 livres pour la pension de deux années de 300 livres par an, léguée par la feue comtesse de Sault, mère dudit Créquy, audit couvent dans son testament et pour deux paies, une échue le 07/04/1613 et l'autre à échoir au 07/04/1614, somme reçue en plusieurs fois tant en argent qu'en grains, des mains de Joseph Just sur les rentes qu'il doit, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château, en présence de Me Gaspard Hupais baile et lieutenant de juge de ce lieu et le capitaine André Brunel de Simiane (04). [Signé : Martin, Pallus]

#### **Promesse et obligation pour le couvent du Tourret – f°576**

Le 25/11/1613 a comparu Joseph Just écuyer de Marseille (13), lequel a confessé devoir au couvent du Tourret de ce lieu de La Tour-d'Aigues, frère Elzias Pallus religieux de l'observance, gardien audit couvent, présent, la somme de 400 livres pour semblable somme que madame de Créquy, épouse et procuratrice de Charles de Créquy comme héritier de Chrétienne d'Aggerre sa mère, dont elle a fait compte ce jour audit Just suivant l'argent reçu sur ce qu'il lui doit pour la rente des fours et tasque du septain de La Bastidonne (84) d'où quittance ce jour chez ce notaire. Il promet de payer au couvent, 150 livres à Noël, 100 livres à Pâques et 150 livres à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, dans le château, en présence de Me Gaspard Hupais notaire royal, baile et

lieutenant de juge de ce lieu et Me Jacques Martin de Beaurepaire (38). [Signé : Joseph Just, Pallus, Martin]

#### **Quittance pour Joseph Just – f°578**

Le 25/11/1613 a comparu dame Magdeleine de Bonne, dame de Créquy, femme et procuratrice générale de Charles de Créquy, laquelle a confessé avoir reçu de Joseph Just de Marseille (13) présent, la quantité de dix-huit charges de conségal qu'il devait pour compte-final suivant acte chez ce notaire le 05/02/1613, grains expédiés à Me Gaspard Hupais notaire, baile et lieutenant de juge de ce lieu par mandat de ladite dame, d'où autorisation à barrer l'acte d'arrentement, grains rendus par ledit Hupais à ladite dame à l'instant. D'autre part, elle a reçu dudit Just quarante-six charges de blé, savoir deux tiers de conségal et un tiers d'annone qu'il devait pour la rente des fours de ce lieu et dix-huit charges de blé annone, quatorze charges de conségal, quatre charges d'orge et quatre charges d'avoine pour la rente de la tasque du septain de La Bastidonne (84) paies dont l'une échue à la Saint-Michel et l'autre à échoir à Noël suivant les actes d'arrentement chez ce notaire le 07/02/1613. La rente a été payée par ledit Just de cette façon : 65 livres en réparations aux fours et le reste au couvent du Torret en paiement de la pension annuelle léguée par feue Chrétienne d'Aguerre mère du sieur de Créquy sauf dix charges de conségal reçues des mains de Jacques Vernet de Pertuis (84), quatre charges d'avoine expédiées par ledit Just [à ladite dame ?]. D'où quittance et décharge des séquestres et annulation par ledit Just de la quittance du 05/02/1613 contenant compte-final promettant de ne s'en servir que pour la quantité de grains mentionnée « qu'est pour raison de la cession a elle faict par Jaques Niccollet et Georges Gueidan cy devant rantiers de cedit lieu. » Fait et publié en ce lieu, dans le château, en présence de Me Jacques Martin de Beaurepaire (38) et Me Pierre Rousset notaire de Caromb (84). [Signé : Madeleyne Desdiguyeres, Joseph Just, Rousset]

#### **Procuration pour monseigneur de Créquy – f°581**

Le 26/11/1613 a comparu dame Magdeleine de Bonne, dame de Créquy, femme et procuratrice générale de Charles de Créquy, suivant procuration chez Me Charbonneau notaire de Grenoble (38) du 30/09/1613, laquelle a nommé pour procureur [blanc dans l'acte], absent, pour au nom du seigneur et de sa femme « vandre, cedder et entierement transporter a quy il avisera et pour tel pris qu'il verra bon estre la place, terre et seigneurie Saint Estienne en Devolus en Dauphiné, droictz, debvoirs seigneuriaux, appartenances et depandances en quoy que consistent sans rien reserver » et passer les actes requis. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château et chambre de ladite dame au pavillon des moulins, en présence de Jacques Martin de Beaurepaire (38) et Salomon Lombard de Grenoble (38). [Signé : Madeleyne de Bonne, Martin, Lombard]

#### **Dette pour Salomon Lombard – f°583**

Le 28/11/1613 a comparu Me Claude Darbon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, ancien procureur au siège d'Aix-en-Provence (13), lequel a confessé devoir à Salomon Lombard de Grenoble (38), présent, vingt-quatre charges et demi de blé annone y ayant deux charges de touzelle et dix charges et demi de conségal, une charge d'orge, le tout mesure courante, reçu précédemment en plusieurs fois pour les semer « comme il a faict » aux terres de sa bastide quartier de Piedbernard d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque de tous les semés de la bastide. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Laugier et Pons Andrieu de ce lieu. [Signé : C Darbon, Lombard, L Jourdan]

#### **Mègerie pour Jean François Bouzon – f°584**

Le 29/11/1613 a comparu Jean François Bouzon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a baillé en mègerie à Antoine Fedon habitant de ce lieu, présent, une boutique en ce lieu, quartier des Théolèdes confrontant maison de Claude Bouzon et tout le reste du bien qu'il possède en ce lieu sauf les vignes et une partie du jardin située à Bédarrides du côté du valat que ledit Bouzon se

réserve « qu'est trois taulles tout le long dudit valat. » Ledit Fedon pourra jouir du reste dudit jardin qui ne sera pas inclus dans la mègerie. Le tout pour cinq ans et quatre prises de fruits à partir de ce jour et se terminant la dernière année à la Toussaint. Pour les terres, ledit Fedon « en menera douze saumées a gueret et donnera en icelles cinq rayes compris le couvrir fors la terre de La Garrigue et une saumée alentour de la bastide de Pospeyre que ne sera constraint de donner que quatre rayes au tout. » Il devra payer toutes les factures et ledit Bouzon lui donnera 15 sols par saumée de semence, moitié au sarclage, moitié à la moisson ; il devra tenir un homme durant la semence, la moisson et l'aire, payé par ledit Bouzon, nourri par ledit Ferdon, chaque année.

Ledit Bouzon devra fournir deux mulets, l'un poil roux, l'autre noir, garnis de bât, mors et cordage, estimés à 165 livres dont ledit Fedon a payé audit Bouzon 36 livres en déduction de sa part, d'où quittance, et il paiera 36 livres à la Saint-Michel et 36 livres un an après puis le reste à la fin du terme. Les mulets sont hypothéqués jusqu'à l'entier paiement. Les mulets appartiendront entièrement audit Fedon.

Ledit Bouzon devra fournir chaque année la moitié des semences et pour la moitié que doit fournir ledit Ferdon, ledit Bouzon l'assistera en se portant pleige. Après les récoltes et taxes, tout se partagera à parts égales.

Ledit Bouzon devra fournir dix quintaux de foin par an pour la nourriture du bétail « et ung pallier qu'il a aux hieres et en recompance de ce ledit Fedon laissera la derniere année toutes les pailles provenant de ladite megerie bien acomodées en paillier. » Ledit Fedon ne pourra pas utiliser le fumier en dehors de la mègerie sauf trente saumées qu'il prendra tous les ans pour que ledit Bouzon les emploie dans ses biens.

Ledit Bouzon devra faire prêter tous les ans audit Ferdon deux saumées et demi de conségal pour vivre à charge qu'il les rendra à chaque récolte. Ce dernier devra aussi rendre à la fin du bail audit Bouzon « une reille, ung fuchis et ung barboux qu'il a cy devant receu pezant ladite reille a present avec le reste [blanc dans l'acte]. » En cas de différent entre les parties, ils passeront par deux amis communs pour l'arbitrage.

Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Pierre Coussin marchand de Marseille (13) et Barthélémy Gueidan de ce lieu. [Signé : JP Cossin, Barthemi Gedan]

### **Dette pour Salomon Lombard – f°589**

Le 29/11/1613 a comparu Garcine de La Tour, femme de Pierre Roland, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, assistée par son mari, laquelle a confessé devoir au sieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, cinq panaulx de blé annone mesure courante, en prêt, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Christophe Escouffier et Jean Roux de ce lieu.

Le 28/10/1614 ledit sieur Lombard fait quittance à ladite de La Tour. Fait en ce lieu en présence de Pierre Laugier et Pons Aubin. [Signé : Lombard]

### **Dette pour sieur Salomon Lombard – f°590**

Le 02/12/1613 a comparu Louise Michel femme de Georges Darbon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a confessé devoir à sieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, deux saumées et demi de conségal, mesure courante, pour semer comme cela a été fait cette année en ses terres, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Laugier et Claude Tamisier de ce lieu ; [Signé : C Tamisier]

Le 07/01/1615 acte barré en présence dudit Lombard qui confesse être content de ladite Michel, ayant été payé des mains de Jacques Darbon, présent, de ladite quantité, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Me Joseph Emin et Claude Tamisier de ce lieu. [Signé : Lombard, C Tamisier]

### **Dette pour Me Jacques Martin – f°591**

Le 02/12/1613 a comparu Me Esprit Sauque sergent royal de Saint-Bonnet-en-Champsaur (05), lequel a confessé devoir à Me Jacques Martin de Beaurepaire (38), présent, la somme de 24 livres reçue en prêt à l'instant d'où quittance, à rendre à Noël. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château, en présence d'Antoine Pascal et Antoine Martin d'Aubessagne (05). [Signé : Salcou, Martin, A Pascal, A Martin]

#### **Procuration pour Me Pascal Sicard, Claude Darbon, Louis Jourdan, Joseph Just et Jacques Gueidan – f°592**

Le 03/12/1613 ont comparu Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon de ce lieu de La Tour-d'Aigues rentiers des droits seigneuriaux de Peypin-d'Aigues (84) et Saint-Martin-de-la-Brasque (84), Joseph Just rentier des fours de ce lieu et de la tasque de La Bastidonne (84), Me Louis Jourdan rentier du droit des cosses dues par les propriétaires des terres anciennement sujettes au septain, lesquels ont nommé pour procureur Me [blanc dans l'acte] procureur au siège présidial au Châtelet de Paris (75), absent, et tous les autres, pour « se presenter par devant monsieur le lieutenant civil dudit siège sur l'assignation a eulx donnée a la requestre de messire Claude Francois de Labaume comte de Montravel en la qualité qu'il procede comme sequestres et com[missai]res [incertain] des rantes pour les lieux et choses susdites suivant l'exploit sur ce fait par Jehan Brun sergent exploitant du vingt troysiesme aoust dernier et pour raison de ce fere toutes deffances et poursuites neccesseres, mesmes sur les precedantz arrestementz et neanlmoingz si besoing est jurer en l'ame desdits constituantz qu'ilz ne doibvent pour lesdites rantes que [signe de renvoi, mais sans renvoi effectif, il aurait contenu d'après la logique de l'acte : « Lesdits Sicard et Darbon »] cent charges bled forment et septante charges segle suivant leur acte d'arrangement et ledit Just deux centz six charges en bled consegail avoine et orge que la paye courante et ledit Jordan que cent vingt charges bled forment et paie escheue a Saint Michel dernier suivant leur acte de ferme auquel ilz se rapportent. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Barthélémy Icard et Claude Ferrier de ce lieu. [Signé : Sicard, Darbon]

#### **Dette pour François Vieil – f°594**

Le 08/12/1613 a comparu François Velixandre de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à François Vieil dudit lieu, présent, la somme de 150 livres, en prêt amiable, reçue d'où quittance, à rendre à la Saint-Michel. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Antoine Courenc et Me Pascal Sicard de ce lieu. [Signé : Sicard, Courenc]

Le 02/01/1619 acte barré suivant un acte de quittance reçu chez Me Sauvecane ce jour. Fait en présence de Claude Bouzon et Jean Chansaur de ce lieu.

#### **Dette pour Me Pascal Sicard – f°595**

Le 08/12/1613 a comparu Jean Gaillard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Pascal Sicard de ce lieu, présent, une saumée de blé annone mesure courante, en prêt amiable, reçue précédemment d'où quittance, à rendre ou payer le 12 mai prochain. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Philippe Astoin de ce lieu et Jacques Nicolas de Peypin-d'Aigues (84). [Signé : Sicard, J Nicollas]

Le 17/01/1617 acte barré en présence dudit Sicard qui confesse avoir été précédemment payé par ledit Gaillard, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jacques Serre et Barthélémy Rambaud de Saint-Martin-de-la-Brasque (84). [Signé : Sicard]

#### **Dette pour Marguerite Girard – f°595**

Le 08/12/1613 a comparu Jean Gaillard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Marguerite Girard veuve de Jean Pourchier, présente, la somme de 8 livres 8 sols pour la vente d'une saumée d'avoine grosse mesure, reçue précédemment d'où quittance, à payer à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Coste et Philippe Astoin de ce lieu.

### Cession pour Antoine Maixe – f°596

Le 08/12/1613 a comparu Jean Allemand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a cédé à Antoine Maixe son beau-frère de Pierrevert (04), présent, la somme de 87 livres à prendre de Jacques Blanc bourgeois de Pertuis (84) en principal et Laurent Vian fils de Jacques de ce lieu en pleige, qu'ils doivent audit Allemand suivant acte chez ce notaire du 06/03/1613. Cette cession est faite en acquittement de semblable somme que ledit Allemand doit audit Maixe pour de l'argent prêté selon leur compte, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy Gueidan et Philippe Astoin de ce lieu. [Signé : Maixe, Bartehemi Gedan]

### Procuration pour Me Gaspard Hupais – f°598 [vacat]

Le 08/12/1613 a comparu Me Gaspard Hupais notaire royal, baile et lieutenant de juge de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a nommé pour procureur Me Roland Ripert, baile et lieutenant de juge de Saint-Saturnin (84), absent, pour exiger et recevoir de la communauté dudit lieu la somme de 150 livres qu'elle lui doit comme cessionnaire de Scipion de Lombard sieur de Sainte-Cécile par acte de cession chez Me Barthélémy Maurel notaire d'Aix-en-Provence (13) le 06/12/1612 et en passer quittance ou contraindre par voie de justice. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et Barthélémy Icard de ce lieu. [Vaccat]

### Procuration pour Me Gaspard Hupais – f°599

Le 07/12/1613 a comparu Me Gaspard Hupais notaire royal, baile et lieutenant de juge de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a constitué pour procureur Me Louis Jourdan de ce lieu, présent, pour recouvrer de la communauté de Saint-Saturnin (84) 150 livres qu'elle lui doit comme cessionnaire de sieur Scipion de Lombard, sieur de Sainte-Cécile par acte de cession chez Me Barthélémy Maurel notaire royal d'Aix-en-Provence (13) du 06/12/1612 et en passer quittance ou contraindre par voie de justice. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy Icard et Jean Allemand de ce lieu. [Signé : Hupais, L Jourdan]

### Mègerie pour Antoine Pourchier – f°601

Le 07/12/1613 a comparu Antoine Pourchier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a baillé en mègerie à Jean Bouchard de La Motte-d'Aigues (84), présent, deux truies poil blanc de port, reçues précédemment d'où quittance, pour quatre années entières à partir de ce jour. Ledit Pourchier baillera un panau d'orge par portée de porcs qui fera nourrir quatre pourceaux à chaque fois. Lorsque des porcs seront vendus, les fruits se partageront. S'il faut mander les porcs au glandage, chacun paiera la moitié des frais. A la fin tout le bétail et son croît se partageront. Le bétail est hypothéqué au profit dudit Pourchier d'ici là. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Sicard et Jean Rochel de ce lieu.

### Mègerie entre Joseph Just d'une part, et Antoine et Vincent Negrel frères – f°602

Le 10/12/1613 a comparu Joseph Just écuyer de Marseille (13), lequel a baillé en mègerie à Antoine et Vincent Negrel, frères, de Roquevaire (13), présents, une bastide, affar et tenement de terres, vignes, verger, jardin et prés, le tout limitrophe en ce lieu quartier du Real, « fors ce qu'on ne peult mener a labourage tant le long de la coste dessoubz la roche Saint Julien que ailleurs dans ledit affar que ledit Just se retient et réserve avec la protestation neccessere. » Le tout pour six ans et cinq prises de fruits à partir de la Toussaint dernière.

Les mègers devront habiter avec leur famille et bétail dans la bastide, faire manger et consommer les pâtures aux étables et employer les fumiers auxdits biens. Ledit Just devra fournir quatre mulets avec leur bât et cordage pour les employer au labourage, deux poil noir et deux poil rouge, déjà fournis, estimés à 276 livres, soit pour la part des mègers 138 livres qu'ils devront payer audit Just par paies annuelles et égales dont la première aura lieu à la récolte 1615 et ainsi de suite d'an en an au 15 août. Ainsi ces mulets seront en mègerie et se partageront à la fin du bail. S'il est nécessaire

ou qu'une partie veut augmenter les araires chacun fournira la moitié du bétail sous les mêmes conditions que pour les mulets.

Ledit Just devra bailler une ânesse et trois poulains qui seront aussi en mègerie avec leur croît sauf un des poulains que ledit Just se réserve et qu'il pourra prendre quand il voudra.

Les mégiers devront laisser la dernière année neuf saumées de terres cultivées à une raie comme ils ont trouvé à l'entrée. Ils devront cultiver l'affar moitié à quatre raies, moitié à trois raies « sans comprandre le couvrir. »

Chacun fournira la moitié des semences chaque année et la récolte après taxe se partagera. Les mégiers paieront les factures et ledit Just paiera 12 sols par saumée de semence, moitié au sarclage, moitié à la moisson, chaque année. Ils tiendront un homme durant les semences, moisson et aire, payé par ledit Just, nourri par les mégiers. Ne sera partagé, pour les fruits, que les blés à l'air et l'huile au moulin. Les mégiers devront bailler audit Just quinze coupes de vin « en recompance du vin provenant de la vigne et bailler encors un porceau d'un quintal en considération de ce que le glandage leur demeurera pour le recueillir et fere manger par tel bestail et par tant de nombre de porceaulx qu'ilz pourront entretenir ainsy qu'ilz adviseront et bon leur semblera en faculté de les pouvoir entretenir en ladite bastide durant ledit temps. »

Ledit Just se réserve de pouvoir prandre la moitié du fruitage tous les ans sans touches aux raisins, « n'entendant pour ledit fructage » que les pommes, poires, prunes et cerises. Il se retient l'usage du jardin de la bastide que les mégiers laisseront la dernière année en l'état actuel « c'est une taulle de choux de long en long dudit jardin et de quatre pas de large et une taulle de porreaulx depuis les degrés jusques au bout du costé de couchant, trois rayes d'oignons a greyne, une taulle de dix pas de long et cinq pas d'espinaux que y sont semés. » Ils laisseront aussi vingt-cinq quintaulx de foin comme ils en trouvent dans la fenière de la bastide à l'entrée et les pailles des deux dernières récoltes et les grappiers comme trouvés dans la fenière à l'entrée. De plus, le pasquier devant la bastide « au carré de la vigne » sera semé comme il l'est maintenant.

Les mégiers devront planter dix-huit arbres fruitiers que ledit Just fournira et où il leur dira. Ledit Just a baillé quarante « pieces » de volailles et les mégiers lui donneront la première année 150 œufs et les autres années à la place des œufs une charge de blé annone et chaque année ils lui donneront quatre chapons « bons et gras. »

Ledit Just leur a baillé onze souches à miel pleines qu'ils laisseront la dernière année dans le même état et le reste se partagera. Chacun fournira la moitié des ruches. Ledit Just a fourni en mègerie « le troupeau d'average », lequel « ilz compteront au tondoir prochain », et à la fin tout se partagera. Si du bétail meurt, chacun y participera pour moitié, la chair sera aux mégiers qui paieront audit Just 1 sol par livre de chair pour sa part si la chair est viable. Si le bétail meurt à cause des mégiers, la perte sera pour eux. Ledit Just paiera les tondeurs chaque année et les mégiers les nourriront. Ledit Just pourra prendre les jeunes agneaux de moins d'un an l'été prochain.

Les mégiers pourront nettoyer les arbres, oliviers et chênes et prendre le bois mort « et esbucadures a la charge de les bien cultiver ». Les mégiers ont reçu dudit Just deux araires garnies de deux reilles pesant trente-huit livres et deux frechis pesant six livres à rendre à la fin du bail. En plus, il leur a baillé « deux araires, un joug, deux esteurs et trois araires brutz, trois alamons brutz, trois cavalletz servantz a cuillir olives, une molle avec sa manotte de fer, une piarre a tenir huille tenant deux quintaulx, seize cledos pour un parc, une eissade, un eissadon larg, un estoit, une ache tout manché pezant vingt-deux livres qu'ilz randront a la fin dudit temps. »

Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Esprit Pourret et Guillaume Rougas de ce lieu. [Signé : Joseph Just]

### Dette pour Pierre Mairetet – f°611

Le 10/12/1613 ont comparu Raymond Berard maçon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, avec Jean François Bouzon en pleige, lesquels ont confessé devoir à Pierre Mairetet de ce lieu, présent, deux saumées de conségal, reçues précédemment en prêt d'où quittance, à rendre au 1<sup>er</sup> mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Laugier et Claude Favier de ce lieu.

Le 07/10/1614 acte barré en présence dudit Mairetet qui fait quittance audit Berard. Fait et publié en ce lieu en présence de Vinson Mothon de La Motte-d'Aigues (84) et Antoine Martin de ce lieu. [Signé : A Martini, Mairetet]

#### **Quittance pour Antoine Pourchier tuteur des hoirs de Jean Pourchier – f°612**

Le 12/12/1613 a comparu Benoît Abel maréchal à forge de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu des hoirs de feu Jean Pourchier de ce lieu et des mains d'Antoine Pourchier leur tuteur, présent, sept panaux deux cosses de blé pour le droit de candou adjugé audit Abel par ordonnance du lieutenant de juge du 26/11/1613, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Christophe Escoffier et Louis Barrabel de ce lieu.

#### **Procuration pour frère Antoine Maria Jehan – f°613**

Le 13/12/1613 a comparu frère Antoine Maria Jehan religieux de l'ordre Saint-Ruf, natif de Châteauneuf-lès-Avignon, résidant à présent en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a nommé pour procureur frère Pierre Baleguier, prêtre religieux dudit ordre, absent, pour accepter tous bénéfices, prieurés, dignités, offices, cures en chef et autres et d'en prendre les billes et provisions par-devant le prélat du pape, mais aussi « prandre possession, arranter et recevoir les rantes des fermiers » et faire les quittances. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de messires Balthazar Emin et Laurent Vian, prêtres de ce lieu. [Signé : Anthoine Marie Jehan, B Emin]

#### **Insolutondation pour Jacques Gueidan – f°614**

Le 13/12/1613 a comparu Mathieu Rambaud de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel en paiement de la somme de 13 livres 4 sols qu'il doit à Jacques Gueidan de ce lieu pour rembourser le prix d'un bœuf poil blanc qu'il lui avait vendu en septembre dernier, « luy ayant esté saisy a la requeste de Loys Bonaud de Pertuis en force des lettres de revocation de precaire et despans payés par ledit Gueidan » suivant acte de cession et quittance chez Me Mathieu Bernard notaire de Pertuis (84) le 18/10/1613, il lui a cédé un verger d'oliviers y ayant vingt et un oliviers à Peypin-d'Aigues, quartier du Castelas Vieulx confrontant verger de Jean Laurent Silvestre, de Louise Rambaud, des hoirs d'Antoine et Elzias Armand. Ledit Rambaud paiera le lods s'il est dû. Ce verger a été estimé à 27 livres. Si ledit Rambaud rembourse ledit Gueidan ou les siens de la somme de 13 livres 4 sols d'ici le 15 août en une fois et paie le droit de lods, cet acte sera annulé. Si ce n'est pas le cas, ledit Gueidan sera propriétaire définitif du verger et il paiera le surplus pour atteindre les 27 livres. Ledit Gueidan déclare se départir des saisies et séquestrations des olives dudit verger et décharge Grégoire Andrieu, séquestre. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la boutique du notaire, en présence de Michel Barthélémy et Claude Rougon de ce lieu. [Signé : Jaques Gaydan, Barthelemy]

Le 20/12/1614 ledit Gueidan a confessé avoir reçu dudit Rambaud, présent, la somme de 13 livres 4 sols qu'il devait rembourser d'où quittance et annulation de l'insolutondation. Fait et publié en ce lieu, dans la maison dudit Gueidan, en présence de Guillaume Darbon de ce lieu et Mathieu Pavin de La Motte-d'Aigues (84). « Ledit Gueidan a dict ne se pouvoit signer atandu sa maladie. » [Signé : P Pavin, Darbon]

#### **Reconnaissance de dot pour Marie Vespiere – f°618**

Le 16/12/1613 a comparu Jean Palon laboureur de La Motte-d'Aigues (84), lequel comme mari de Marie Vespiere, fille d'Antoine et de Françoise Jourdan dudit lieu, a confessé avoir reçu de sa femme la somme de 135 livres pour le paiement de sa dot en meubles, grains « et autres choss » suivant son contrat de mariage chez Me Charles Augier notaire royal de Cabrières-d'Aigues (84) du 27/11/1594, d'où quittance envers sa femme, ses parents et « autres donnateres mentionnés audit acte de mariage », et reconnaissance au profit de sa femme, absente. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la boutique du greffe, en présence de Jean Chansaur, Claude Bouzon et Jean Sicard de ce lieu. [Signé : Sicard]

### **Obligation pour Jacques Olivier – f°620**

Le 16/12/1613 a comparu Jean Malan laboureur de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Jacques Olivier tailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 12 livres 12 sols pour marchandise vendue pour la famille du débiteur, reçue précédemment d'où quittance, à payer au 15 août. Fut présent Guillaume Andrieu de ce lieu, qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pons Andrieu et Jean Roux de ce lieu.

### **Procuration pour Joseph Just, Me Pascal Sicard, Me Claude Darbon et Louis Jourdan – f°621**

Le 18/12/1613 ont comparu Joseph Just de Marseille (13) fermier de la tasque de La Bastidonne (84) et des fours seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon rentiers des lieux de Peypin-d'Aigues (84) et Saint-Martin-de-la-Brasque (84), et Me Louis Jourdan rentier du droit des cosses sur les propriétaires des terres anciennement sujettes au septain de ce lieu, lesquels ont nommé pour procureur maître [blanc dans l'acte] procureur en la cour de parlement de Paris (75), absent, et tous les autres, pour « se presenter par devant ladite cour ou messieurs les mestres des requestes suivant l'assignation donnée a la requestre des sieur Barry et Bouthard marchandz bourgeois de Paris au moiens des saisies faictes sur lesdites rantes pour debte deub par deffunte dame Chresptienne d'Aguerre comtesse de Sault et fere deffances neccesseres jusques en fin de cause en ce que les regarde pour le faict de ladite assignation. » Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy Icard et Jean Brigas de ce lieu. [Signé : Joseph Just, Darbon, Sicard, L Jourdan]

### **Dette pour Jacques et Louis Rougier – f°623**

Le 21/12/1613 ont comparu Philippe et Jean Pierre Silvestre, frères, de Peypin-d'Aigues (84), lesquels tant pour eux que pour Jean Silvestre leur frère, ont confessé devoir à Jaume et Louis Rougier, frères, fils de Jean, habitants de Grambois (84), absent, leur dit père présent, dix-huit saumées six panaulx de blé annone et dix-sept saumées de conségal, mesure courante, le tout reçu précédemment en prêt amiable d'où quittance, à rendre ou payer à Pâques. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Claude Bouzon fils de Claude et Pons Aubion de ce lieu.

### **Quittance pour monseigneur de Créquy – f°625**

Le 23/12/1613 a comparu Jean Chabert maître maçon et gipier de Manosque (04), lequel a confessé avoir reçu de sieur Charles de Créquy, absent, Madeleine de Bonne sa femme et procuratrice générale présente, la somme de 23 écus 18 sols pour reste et parfait paiement de 236 écus 50 sols dus audit Chabert « pour raison des reparations faictes au pigeonnier en la bastide de La Bonde pres l'estang de La Motte et dans le château » suivant les actes de prix-fait chez ce notaire depuis 1611 et la parcelle de compte faite ce jour. D'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château et chambre de ladite dame, en présence de Me Jacques Martin de Beaurepaire (38) et noble Charles de Michel dit Beauregard de Saint-Julien en Dauphiné. [Signé : Madeleine Desdiguières, Martin, C de Beauregar, Jehan Chabert]

### **Quittance pour Marquet Berard – f°627**

Le 23/12/1613 a comparu dame Magdeleine de Bonne, dame de Créquy, procuratrice du sieur de Créquy son mari, laquelle a confessé avoir reçu de Marquet Berard jardinier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, la somme de 93 livres pour la rente d'une année du jardin qu'il tient en arrement suite au contrat passé par Jacques Nicollet et Georges Guedan anciens rentiers, paies échues moitié à Pâques l'autre à la Toussaint ayant fait le paiement de ladite dernière paie depuis le mois de juin dernier, payé tant à sieur Jacques Martin procureur de ladite dame qu'au sieur Lombard son argentier selon les quittances privées exhibées à l'instant à ladite dame et rompues. D'où quittance.

Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château et chambre de ladite dame en présence dudit sieur Martin et de noble Charles Michel de Beauregard. [Signé : Madeleyne de Bonne, Martin, C de Beauregard]

#### **Procuration pour Jacques Gueidan – f°628**

Le 24/12/1613 a comparu Jacques Gueidan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a nommé pour procureur Me [blanc dans l'acte] procureur en la cour de parlement de Paris (75), absent et tous les autres, pour qu'au nom dudit Gueidan en tant que fermier des droits seigneuriaux de Cabrières-d'Aigues (84) et La Motte-d'Aigues (84) il se présente « par devant messieurs les mestres des requestres au palais sur l'assignation a luy donnée a la requeste des sieurs Barri et Bouthard marchandz borgeois dudit Paris creanciers de l'héritage de feu madame la comtesse de Sault et au moyen des saisies desdites rantes et deputation de sequestre audit constituant et pour raison de ce fere toutes les poursuites et deffances requises et neccesseres. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Barthélémy Icard et Jean Brigas de ce lieu. [Signé : Jaques Gaydan]

#### **Quittance pour Jean Honoré Constans – f°630**

Le 24/12/1613 a comparu Pierre Constans de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Jean Honoré Constans de ce lieu, son cousin, présent, la somme de 4 livres 8 sols pour la part le concernant du legs de 7 écus et demi fait par feu Michel Constans son oncle dans son testament, somme compensée sur le prix d'une demie saumée de conségal que ledit Jean Honoré avait prêté audit Pierre dont il y avait une cédule privée en 1610 présentement rompue par le notaire, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Laugier et Pons Andrieu de ce lieu. [Signé : Pierre Constans, JH Constans]

#### **Procuration pour Me Gaspard Hupais – f°631**

Le 24/12/1613 a comparu Me Gaspard Hupais notaire royal, baile et lieutenant de juge de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a nommé pour procureur Me Guillaume Roy de Saint-Saturnin (84), absent, pour recouvrer de la communauté dudit lieu 150 livres qu'elle lui doit comme cessionnaire de sieur Scipion de Lombard, sieur de Sainte-Cécile, suivant acte de cession chez Me Barthélémy Maurel notaire d'Aix-en-Provence (13) du 06/12/1612 « convenir et accorder pour raison des despans faictz par ledit mestre Hupais pour le recouvrement de ladite somme » et en passer quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy Icard et Me Louis Jourdan de ce lieu. [Signé : Hupais]

Le 12/02/1614 ledit Hupais a confessé avoir reçu dudit Roy les 50 écus par lui reçus suite à cette procuration, d'où décharge et quittance. [Signé : Hupais, G Rey]

#### **Procuration pour Claude Tamisier – f°632**

Le 24/12/1613 a comparu Claude Tamisier habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a nommé pour procureur Me Antoine Puget notaire royal de Volx (04), absent, pour recouvrer d'Hilaire Suben de Sigonce (04) la somme de 36 livres qu'il lui doit comme cessionnaire de feu Elzias Suben son frère suivant acte chez ce notaire, et passer quittance ou contraindre par voie de justice. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Laugier et Elzias Beraud habitant en ce lieu. [Signé : C Tamisier]

#### **Cession pour le sieur Gaspard de Perrinet sieur du Barsac – f°634**

Le 26/12/1613 a comparu dame Magdeleine de Bonne, dame de Créquy, comme femme et procuratrice générale de Charles de Créquy, procuration chez Me Charbonneau notaire de Grenoble (38) du 30/09/1613, laquelle a cédé à Me Gaspard de Perrinet, sieur du Barsac, conseiller du roi, maître ordinaire en la chambre des comptes du Dauphiné, présent, la somme de 7500 livres à prendre de Georges Gueidan et Jacques Nicolle de Sisteorn (04), principaux et anciens rentiers

des droits seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, et de Blaise Nicollet et Jacques Gueidan leurs pères, pleiges, qu'ils doivent au seigneur pour la rente suivant acte d'arrentement chez Me Rousset notaire de Caromb (84) en décembre 1608 qu'en promesses, selon le compte-final fait ce jour arrêté par ladite dame. Cette cession est faite en acquittement de semblable somme que ledit seigneur comme fils et héritier de Chrétienne d'Aggerre doit audit sieur du Barsac et à laquelle il a été condamné par sentence rendue par le lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13) le 20 de ce mois, somme qui avait été empruntée par la feue Chrétienne d'Aggerre audit Barsac. D'où quittance. Furent présents lesdits Nicollet et Gueidan, fermiers débiteurs ainsi que ledit Blaise Nicollet, l'un des pleiges, qui ont accepté la cession. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château et chambre de ladite dame, en présence de noble Charles de Michel dit Beauregard et dudit Me Rousset notaire de Caromb. [Signé : Madeleyne Desdiguières, Rousset, Perrinet, B Nycollet, Gueidan, Nicollet, C de Beauregard]

#### **Procuration pour Georges Gueidan et Jacques Nicollet – f°637**

Le 26/12/1613 ont comparu Georges Gueidan et Jacques Nicollet, de Sisteron (04), anciens rentiers des droits seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont nommé pour procureur maître [blanc dans l'acte] procureur en la cour de parlement de Paris (75), absent, et tous les autres, pour « se presenter par devant messieurs les mestres des requestres du palais pour suivre et deffandre sur l'assignation a eux donnée tant a la requeste de la dame comtesse de Montravel, les sieurs Barri et Bouthard marchandz bourgeois dudit Paris que autres creanciers de feue madame Chrestpienne d'Aggerre comtesse de Sault au moien des saisies et sequestrations faictes desdites rantes entre les mains desdits constituantz. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Barthélémy Icard et Jean Allemand de ce lieu. [Signé : Gueidan, Nicollet]

#### **Dette pour Jean Boyer – f°639**

Le 26/12/1613 a comparu Noël Rougier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jean Boyer, fils de Jacques, de Beaumont-de-Pertuis (84), présent, sept panaulx de conségal, reçus précédemment en prêt d'où quittance, à rendre au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Roux et Pierre Laugier de ce lieu.

**[fin du registre]**